Rivière-Ouelle

Culture et Communications Québec

Étude de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, Rivière-Ouelle

Patrimoine bâti, paysages et archéologie

Janvier 2014

RURALYS

Rivière-Ouelle

Culture et Communications Québec

Étude de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, Rivière-Ouelle

Patrimoine bâti, paysages et archéologie

Janvier 2014

RURALYS

ÉTUDE DE L'AIRE PATRIMONIALE DE LA POINTE-AUX-ORIGNAUX, RIVIÈRE OUELLE
PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGES ET ARCHÉOLOGIE

Étude présentée par :

Ruralys
1650, rue de la Ferme
Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec)
GOR 1ZO

Téléphone : 418 856-6251
info@ruralys.org
www.ruralys.org

Janvier 2014

RÉSUMÉ

L'étude de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux à Rivière-Ouelle se compose de trois études spécifiques : l'inventaire architectural et la caractérisation du milieu, la caractérisation et l'évaluation des paysages et l'étude de potentiel archéologique. Elle permet à la municipalité d'avoir un outil à la fois de connaissances et de gestion de son patrimoine. Elle est également la prémisse pour faciliter la prise de décisions en matière de gestion de ce dernier et de favoriser des projets de mise en valeur dans ce secteur de la municipalité de Rivière-Ouelle.

L'étude sur le patrimoine bâti est un portrait global faisant suite à l'analyse de l'inventaire architectural de la Pointe-aux-Orignaux. Il comprend le contexte historique et la caractérisation du milieu, la méthodologie et les résultats de l'inventaire ainsi que les principales caractéristiques du patrimoine bâti. Afin d'aider à la prise de décision, un portrait plus particulier des différents secteurs de la Pointe-aux-Orignaux a été réalisé. Cette caractérisation du cadre bâti fait état de la situation actuelle et sert de base à l'énonciation de recommandations pour la conservation et l'aménagement de ce secteur de Rivière-Ouelle.

Plusieurs bâtiments présentent une forte valeur patrimoniale. Cet indice de la valeur patrimoniale est le résultat de la conservation des caractéristiques architecturales selon l'époque et le style de construction des bâtiments présents. La majorité des bâtiments construits dans les années 1940, induisent un modèle architectural de type vernaculaire industriel se traduisant par des formes architecturales simples revêtues de matériaux usinés. Ce sont sur ces bâtiments plus récents qu'une grande partie des revêtements traditionnels ont été remplacés par des revêtements modernes. Cependant une grande majorité des bâtiments conservent leurs éléments architecturaux d'origine ou respectent le modèle ancestral, faisant état de leur authenticité.

La haute valeur patrimoniale de certains bâtiments est un encouragement aux propriétaires qui croient à la mise en valeur de leur propriété. Cependant, certains bâtiments nécessitent des améliorations afin de respecter le style et l'époque de construction. Leurs valeurs patrimoniales pourront s'améliorer et ainsi contribuer à garder l'authenticité architecturale de la Pointe-aux-Orignaux.

La caractérisation et l'évaluation des paysages de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux est le second volet abordé. Lieu de villégiature valorisé, la Pointe-aux-Orignaux est reconnue pour la qualité de ses paysages humanisés et naturels. Située sur une avancée de territoire dans l'estuaire et formée de crêtes rocheuses parallèles à ce dernier ainsi que de l'anse des Mercier, la Pointe-aux-Orignaux a été divisée en cinq entités paysagères. Ce sont :

la route du Quai, l'anse des Mercier, le boisé de la Cinquième-Grève Est, le chemin des Jésuites et la Pointe-aux-Orignaux. De l'évaluation de la qualité des paysages résulte trois catégories de qualité paysagère, soit exceptionnelle, forte et moyenne. En majorité de qualité forte à exceptionnelle, les paysages de la Pointe-aux-Orignaux sont dominés par des panoramas éloignés et d'exception, un circuit routier offrant presqu'en continu des percées visuelles sur l'eau, un patrimoine bâti d'intérêt, une forte lisibilité[1] du paysage et une ambiance unique d'éloignement. Offrant un degré de préservation des paysages notable, la Pointe-aux-Orignaux doit être protégée et mise en valeur pour ses caractéristiques paysagères de grande valeur.

Dans le troisième volet, l'étude de potentiel archéologique s'intéresse plus particulièrement à la probabilité que des vestiges amérindiens ou eurocanadiens d'intérêt puissent se trouver à l'intérieur de cette aire patrimoniale. À la suite de l'analyse des composantes environnementales et des données historiques spécifiques à ce secteur, cette étude en arrive à définir 10 zones de potentiel archéologique dans l'aire patrimoniale. À trois de ces zones correspond un potentiel d'occupation amérindienne. Quant aux sept autres, elles réfèrent à des thématiques eurocanadiennes : période pionnière, domaine religieux et villégiature. Plusieurs actions peuvent être entreprises tant au niveau de l'acquisition des connaissances que de la gestion des ressources archéologiques. Cette étude constitue donc un guide de gestion des ressources archéologiques de l'aire patrimoniale.

[1] La lisibilité d'un paysage fait en sorte que son évolution est facile à voir et à comprendre sur le terrain.

LISTE DES INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE

Louis-Georges Simard	Maire depuis novembre 2013
Élizabeth Hudon	Mairesse jusqu'en octobre 2013
Adam Ménard	Directeur général
Nancy Fortin	Agente de développement

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC
DIRECTION RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT

Euchariste Morin	Agent de développement culturel

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE KAMOURASKA

Jeanne Maguire	Agente culturelle
Simon Faucher	Cartographe

RURALYS

Dominique Lalande	Directrice générale, coordonnatrice
Catherine Plante	Géographe, chargée de projet
Anik Bouchard-Vézina	Anthropologue, chargée de projet
Jean-Yves Pintal	Archéologue, chargé de projet
Geneviève Rioux	Secrétaire et chargée d'édition

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ v

LISTE DES INTERVENANTS vii

TABLE DES MATIÈRES ix

1. INTRODUCTION xi

Patrimoine bâti

2. INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI ET CARACTÉRISATION DE L'AIRE PATRIMONIALE DE LA POINTE-AUX-ORIGNAUX ..... 1 à 71

Paysages

3. CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DES PAYSAGES DE L'AIRE PATRIMONIALE DE LA POINTE-AUX-ORIGNAUX, RIVIÈRE-OUELLE ..... 1 à 60

Archéologie

4. ÉTUDE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE DE L'AIRE PATRIMONIALE DE LA POINTE-AUX-ORIGNAUX, RIVIÈRE OUELLE ..... 1 à 71

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS xiii

Carte synthèse du patrimoine bâti, paysager et archéologique de la Pointe-aux-Orignaux, Rivière-Ouelle. xv

1. INTRODUCTION

Dans le contexte d'un projet de mise en valeur de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, la municipalité de Rivière-Ouelle veut acquérir et actualiser ses connaissances sur le patrimoine de ce secteur hautement valorisé par les résidents et les visiteurs. Cette étude vise les volets du patrimoine bâti, des paysages et de l'archéologie, plus spécifiquement par la réalisation d'un inventaire architectural et d'une caractérisation du milieu, d'une caractérisation et d'une évaluation des paysages et d'une étude de potentiel archéologique. Une telle étude permettra à la municipalité d'avoir accès à un outil à la fois de connaissances et de gestion de son patrimoine. Elle est la prémisse pour faciliter la prise de décisions concernant la gestion de ses ressources patrimoniales et leur mise en valeur. Pour ce faire, la municipalité de Rivière-Ouelle a fait appel à une expertise professionnelle, celle de Ruralys, un centre d'expertise et d'animation en patrimoine rural, pour réaliser cette étude patrimoniale. Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un projet soumis dans le programme d'aide aux projets en patrimoine culturel du Ministère de la Culture, des Communications du Québec.

Afin de faciliter la lecture de ce rapport, nous l'avons divisé en cinq chapitres : l'introduction, l'inventaire architectural et la caractérisation du milieu, la caractérisation et l'évaluation des paysages, l'étude de potentiel archéologique et la conclusion. Chaque chapitre possède sa propre table des matières et peut être consulté séparément puisque chacun a sa propre conclusion et ses recommandations. Une bibliographie et des annexes complètent le document.

À la lecture de ce document, vous découvrirez la Pointe-aux-Orignaux[2] sous ses différentes facettes montrant sa grande valeur patrimoniale tant au niveau de ses attraits culturels que naturels, mais aussi de sa fragilité. Cette étude patrimoniale permet d'envisager des actions de protection et de mise en valeur ainsi qu'une vision de développement en harmonie avec le milieu naturel et bâti, tout en respectant les gens qui l'habitent et le visitent.

[2] Selon le contexte il peut y avoir une différence d'écriture entre l'entité géographique (l'élément physique du relief) et la toponymie (lieu nommé par l'humain) par exemple : la pointe aux Orignaux ou la Pointe-aux-Orignaux. Il en est de même pour l'anse des Mercier, qui lorsque utilisé comme toponyme, s'écrit Anse-des-Mercier (comme dans chemin de l'Anse-des-Mercier)

Rivière-Ouelle

Culture et Communications Québec

2. INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI ET CARACTÉRISATION DE L'AIRE PATRIMONIALE DE LA POINTE-AUX-ORIGNAUX

RURALYS

Janvier 2014

TABLES DES MATIÈRES

Section : Patrimoine bâti

Patrimoine bâti

TABLES DES MATIÈRES 3

LISTE DES FIGURES 5

LISTE DES TABLEAUX 7

1. Introduction 9
2. Historique et caractérisation du milieu 11
   - 2.1. Seigneurie de Rivière-Ouelle 11
     - 2.1.1 La pêche au marsouin et à l'anguille 12
   - 2.2. La Pointe-aux-Orignaux 14
     - 2.2.1 Le quai de Rivière-Ouelle 14
     - 2.2.2 La chapelle de la Pointe-aux-Orignaux 15
     - 2.2.3 Le cadre bâti 18
3. L'inventaire architectural 21
   - 3.1 Méthodologie 21
   - 3.2 La fiche d'inventaire 22
4. L'analyse architecturale 25
   - 4.1 L'architecture des bâtiments 25
   - 4.2 Les styles d'architecture présents sur la Pointe-aux-Orignaux 26
     - 4.2.1 La maison québécoise (1830-1880) 28
     - 4.2.2 La maison Second-Empire (1880-1920) 29
     - 4.2.3 L'influence américaine (1900-1950) 30
     - 4.2.4 La maison éclectique (1840-1870) 31
     - 4.2.5 La maison au toit plat ou d'influence urbaine (1875-1930) 32
     - 4.2.6 La maison cubique ou Four Square (1900-1945) 33
     - 4.2.7 La maison vernaculaire industrielle (à deux versants, à croupe) (1880-1945) 34
   - 4.3 Les revêtements extérieurs 36
   - 4.4 Les ouvertures 37

4.5 Les saillies et les éléments de décor 40
4.6 Les aménagements paysagers 41
5. Critères d'évaluation des bâtiments patrimoniaux 45
6. CARACTÉRISATION DE L'AIRE PATRIMONIALE DE LA POINTE-AUX-ORIGNAUX 51
6.1 La zone patrimoniale #1 de la Pointe-aux-Orignaux 52
6.2 La zone patrimoniale #2 de la Pointe-aux-Orignaux 55
6.3 La zone patrimoniale #3 de la Pointe-aux-Orignaux 57
7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 63
BIBLIOGRAPHIE 69
ANNEXE : Fiches architecturales 71

LISTE DES FIGURES

Section : Patrimoine bâti

Patrimoine bâti

Figure 1. Pêche à fascines à la Pointe-aux-Orignaux, Ruralys, 2013 13

Figure 2. Quai de la Rivière-Ouelle, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, Collection Joséphine-Alexandre Dufour, 192-. 14

Figure 3. Quai de la Rivière-Ouelle, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.26 (1889). 15

Figure 4. Première chapelle du quai, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.2 (1903) 16

Figure 5. Chapelle de 1898 située au camp Canawish (132, chemin de la Cinquième-Grève Est), Ruralys, 2013 17

Figure 6. Deuxième chapelle du quai, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.6 (1948) 18

Figure 7. Maisons situées près du quai de Rivière-Ouelle, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F068.4.1.13.1c (195-) 19

Figure 8. Villa Fleur des Bois (103, route du Quai), Ruralys, 2013 25

Figure 9. Maison des Jésuites (107, chemin des Jésuites), Ruralys, 2013 26

Figure 10. 104, route du Quai, Ruralys, 2013 28

Figure 11. 131, chemin de l'Anse-des-Mercier, Ruralys, 2013 29

Figure 12. 107, chemin des Jésuites, Ruralys, 2013 30

Figure 13. 103, route du Quai, Ruralys, 2013 31

Figure 14. 129, chemin de l'Anse-des-Mercier, Ruralys, 2013 32

Figure 15. 155, chemin de l'Anse-des-Mercier, Ruralys, 2013 33

Figure 16. 171, chemin de l'Anse-des-Mercier, Ruralys, 2013 34

Figure 17. 101, route du Quai, Ruralys, 2013 34

Figure 18. 165, chemin de l'Anse-des-Mercier, Ruralys, 2013 35

Figure 19. Type de fenêtre à manivelle à plusieurs carreaux, Ruralys, 2013 39

Figure 20. Rosiers (églantiers) sur le chemin des Jésuites, Ruralys, 2013 42

Figure 21. Rosiers (églantiers) sur le chemin de l'Anse-des-Mercier, Ruralys, 2013 42

Figure 22. Le fleuve et les montagnes de Charlevoix vus du quai, Ruralys, 2013 43

Figure 23. Pêche à l'anguille à l'est de la Pointe-aux-Orignaux (vers le camp Canawish), Ruralys, 2013 43
Figure 24. Carte de la valeur patrimoniale des bâtiments inventoriés 49
Figure 25. Carte de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux et délimitation des zones patrimoniales 51
Figure 26. Carte de la zone patrimoniale #1 de la Pointe-aux-Orignaux 52
Figure 27. Village du Quai de Rivière-Ouelle (circa 1900), BANQ. 19--. Village du quai de Rivière Ouelle. Québec : J.B. Plourde. Cote : http://collections.banq.qc.ca/ ark:/52327/2097798 53
Figure 28. Implantation différente d'un bâtiment plus récent, chemin de l'Anse-des-Mercier, Ruralys, 2013 54
Figure 29. Carte de la zone patrimoniale #2 de la Pointe-aux-Orignaux 55
Figure 30. L'abbé Édouard Martin devant les deux propriétés du chemin de la Cinquième-Grève Est, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.17 (1922-1941) 56
Figure 31. Carte de la zone patrimoniale #3 de la Pointe-aux-Orignaux 57
Figure 32. La Villa Fleur des Bois (1933), Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.33 (1933) 58
Figure 33. Cour intérieure de la Villa Fleur des Bois, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F068.4.1.30.14 (1987); Ruralys (2013) 59
Figure 34. Clôtures diverses, chemin de l'Anse-des-Mercier, Ruralys, 2013 60
Figure 35. Croix de chemin, chemin de l'Anse-des-Mercier, Ruralys, 2013 61
Figure 36. Implantation architecturale du chemin de l'Anse-des-Mercier (circa 1950), Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.27 (195-) 62
Figure 37. Implantation architecturale du chemin de l'Anse-des-Mercier (2013), Ruralys, 2013 62
Figure 38. Exemple de construction qui nuit à la percée visuelle de la Pointe-aux-Orignaux, Ruralys, 2013 65
Figure 39. Exemple qui démontre le respect de la hauteur des bâtiments de la Pointe-aux-Originaux, Ruralys, 2013 66
Figure 40. Exemple d'intervention réussie : avant et après la rénovation de fenêtres du 165, chemin de l'Anse-des-Mercier, Ruralys, 2013 66
Figure 41. Exemple réussi de l'aménagement extérieur du 102, chemin de la Cinquième-Grève Est, Ruralys, 2013 67
Figure 42. Remise du 104, route du Quai, Ruralys, 2013 68

LISTE DES TABLEAUX

Section : Patrimoine bâti

Patrimoine bâti

Tableau 1. La répartition des bâtiments de la Pointe-aux-Orignaux selon leur type architectural 27

Tableau 2. Les revêtements des toitures 36

Tableau 3. Les revêtements extérieurs des murs 37

Tableau 4. Les types de fenêtres 38

Tableau 5. Les types de portes 40

Tableau 6. Les types d'éléments du décor 41

Tableau 7. Les caractéristiques associées aux critères d'évaluation patrimoniale 45

Tableau 8. Les valeurs patrimoniales des bâtiments 47

1. Introduction

L'inventaire architectural a été réalisé au mois d'août 2013. Il constitue un outil de base afin de mieux connaître le patrimoine bâti de la municipalité, son histoire, ses influences architecturales, ses formes et ses caractéristiques particulières, de la fondation à la toiture. La fiche technique d'un bâtiment comporte des informations sur son époque de construction, son style architectural, les fondations apparentes, la forme de la toiture, les revêtements extérieurs, les différentes ouvertures, les galeries, les éléments de décor, les annexes, l'aménagement paysager et les bâtiments secondaires. Les fiches techniques des bâtiments inventoriés sont disponibles en version informatisée et contiennent des photographies numériques ainsi que les descriptions des bâtiments. L'inventaire du patrimoine bâti permet de connaître l'état de conservation des bâtiments, leur degré d'authenticité et la qualité du milieu environnant, ce qui aidera à la prise de décision concernant la gestion patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux.

2. Historique et caractérisation du milieu

2.1. Seigneurie de Rivière-Ouelle

« C'est le 29 octobre 1672 que l'intendant Talon concède à Jean-Baptiste-François Deschamps la seigneurie de la Bouteillerie, de 2 lieues de longueur par 1½ lieue de profondeur, située de part et d'autre de la rivière Houel » (Lévesque 1997 : 4). Territoire mère qui sera subdivisé avec les années, la seigneurie de Rivière-Ouelle présente une particularité singulière : le premier peuplement ne se fait pas en bordure du fleuve, mais bien de part et d'autre de la rivière. La rivière Ouelle jouera un rôle important dans le développement de la seigneurie. D'abord, le seigneur établit son domaine seigneurial en plein centre de ses terres, puis des censitaires se verront octroyer des concessions dès 1674 et ils s'établiront de chaque côté du cours d'eau.

La pointe de la Rivière Ouelle est marquée dans la tradition orale comme étant le lieu de la tentative de débarquement des Anglais en 1690. À l'époque, Rivière-Ouelle était une paroisse s'étendant de Saint-Roch-des-Aulnaies à Kamouraska. Plus de 150 Anglais furent repoussés par le curé Mr de Francheville et ses paroissiens lors de cette première tentative d'invasion.

L'ouverture du chemin royal en 1714 facilite les communications et l'implantation des nouveaux colons. « Si la population atteint 302 habitants en 1739, elle en compte 718 en 1762 et 819 trois ans plus tard » (Patrimoine Expert S.E.N.C. 2005 : 49). Avec ses 1859 habitants, en 1790, la seigneurie de Rivière-Ouelle devient la paroisse la plus populeuse du district de Québec.

L'agriculture fait vivre la majorité des habitants de Rivière-Ouelle. À l'agriculture s'ajoute le commerce maritime favorisé par la présence de la rivière Ouelle. À la fin du XVIIIe siècle, Rivière-Ouelle voit l'émergence d'une nouvelle classe d'hommes d'affaires. Les Casgrain, Chapais, Têtu et autres, remplacent l'aristocratie traditionnelle. Rivière-Ouelle devient le chef-lieu de la politique libérale. La paroisse fournit plusieurs députés et ministres. Les années 1800 confirment l'importance de Rivière-Ouelle à tous les niveaux. En 1830, la population atteint le chiffre record de 4 000 habitants. Le développement économique de la paroisse augmente par les voies de communication qui se sont développées avec des routes neuves, l'érection du pont Casgrain en 1816 et du pont Gagnon en 1890. L'agriculture étant toujours la source de revenus principale à laquelle s'ajoute la pêche à l'anguille et celle au marsouin.

Malgré une forte popularité, la trop grande étendue de Rivière-Ouelle lui nuit. L'ouverture de nouvelles paroisses diminue la superficie et la population de Rivière-Ouelle : Saint-Denis en 1841, Saint-Pacôme en 1851, Mont-Carmel en 1857 et Saint-

Philippe-de-Néri en 1870. Pour pallier à ces pertes, on érige un chemin de fer au quai de la Pointe-aux-Originaux en 1903. Le chemin de fer favorisera l'économie et le tourisme, mais cette aventure se termine en 1920 par la fermeture de la voie ferrée (Patrimoine Expert S.E.N.C. 2005 : 50). Il faudra attendre encore vingt ans pour voir l'apparition et la multiplication des chalets sur le bord du fleuve, ressuscitant la vocation touristique de la Pointe-aux-Originaux.

2.1.1 La pêche au marsouin et à l'anguille

L'industrie de la pêche a été auparavant florissante pour la paroisse de Rivière-Ouelle. Dès le début de la colonisation, la pêche occupe une place importante dans l'économie de Rivière-Ouelle. La pêche aux marsouins et la pêche à l'anguille sont les principales pêches. Dès 1698, les habitants s'intéressent à la pêche aux marsouins, les habitants tendent des pêches sur la batture, sur la pointe de la Rivière Ouelle et sur la pointe aux Orignaux[3]. La pêche aux marsouins est exigeante. Pendant la saison de pêche, il fallait près d'une douzaine de chevaux et une trentaine d'hommes pour faire le travail. De plus, l'installation de la pêche dans le fleuve est prenante.

> « Il faut d'abord couper 7 200 petits arbres, bouleaux, « plaines », érables d'à peu près un pouce et demi de diamètre, auxquels on laisse la tête. On en aiguise la base. Lorsqu'arrive le printemps, plus précisément à la première grand'mer du mois d'avril, alors que l'eau descend le plus bas, on construit un mur de petits arbres à une vingtaine d'arpents de la rive.
>
> La marée montante cache ce mur et les marsouins le franchissent pour aller bombance sur le banc de sable où le petit capelan du printemps a frayé et laissé ses œufs dont ils raffolent. Lorsque la marée descend, le marsouin n'ose franchir le mur de petits arbres. Il tourne en rond dans le piège jusqu'à ce qu'il ne reste plus d'eau : c'est alors une proie facile pour le pêcheur. S'il reste assez d'eau pour que le marsouin puisse nager, les pêcheurs doivent alors le chasser au harpon en canot » (Lévesque 1997 : 49).

De son côté, l'anguille se pêchait en même temps que le marsouin. En 1870, plus de cent mille anguilles ont été capturées en une seule nuit à Rivière-Ouelle. L'anguille est considérée par le gouverneur Frontenac comme la manne de tous les habitants. L'anguille est un poisson osseux de forme très allongée, avec les nageoires réduites et à la peau visqueuse. Difficile à capturer à main nue, l'anguille se laisse attraper selon la méthode de la pêche à fascine.

La pêche à l'anguille commence en septembre et continue jusqu'en novembre, mais c'est au printemps que les pêcheurs préparent leurs pièges.

[3] On parle ici des deux pointes comme entités géographiques (écriture différente dans ce cas).

« Les pêcheurs utilisent une technique déjà connue des Amérindiens et en usage ici depuis plus de deux siècles : on dresse sur l'estran (la zone du rivage dégagée à marée basse) un piège pour capturer le poisson à la marée baissante. Des perches sont plantées perpendiculairement au rivage. On entrelace entre ces perches des branches d'épinette et d'aulnes (les fascines) de manière à former une haie infranchissable. Au baissant, le poisson aboutit dans le piège. L'anguille est capturée dans deux nasses en forme d'entonnoirs (l'ansillon et la bourrole) qui la conduisent dans un coffre que le pêcheur vide à marée basse. Les autres espèces (hareng, éperlan, esturgeon…) sont attrapées dans un parc dont la forme en crochet bloque toute fuite. Il ne reste plus au pêcheur qu'à ramasser les poissons captifs à l'aide d'une épuisette » (Lévesque 1997: 52).

Ce travail est méticuleux et requiert de la patience. À toutes les marées basses, les pêcheurs doivent venir vider les coffres à anguilles (à l'automne) et ramasser les autres espèces de poissons (durant le printemps et l'été). La pêche à fascine est encore utilisée aujourd'hui, mais en utilisant des matériaux plus modernes. L'une de ses pêches est celle située à proximité du quai de la Pointe-aux-Orignaux (figure 1).

Figure 1. Pêche à fascines à la Pointe-aux-Orignaux, Ruralys, 2013

2.2. La Pointe-aux-Orignaux

La région de Rivière-Ouelle nous paraît, vue à vol d'oiseau, comme une plaine étroite et longue parsemée d'îlots rocheux. Une partie de cette plaine pousse dans le fleuve Saint-Laurent; c'est la région du quai de Rivière-Ouelle : la Pointe-aux-Orignaux. La Pointe-aux-Orignaux tire son nom d'une tradition orale qui disait que jadis les orignaux, venant de la rive nord à la nage, auraient accosté sur le promontoire avancé dans le fleuve que constitue cette pointe (Lévesque 1997 : 110).

Depuis l'aménagement du quai de Rivière-Ouelle, la Pointe-aux-Orignaux est un lieu en devenir pour le tourisme.

2.2.1 Le quai de Rivière-Ouelle

Vers 1838, François Baby construit une première jetée à la Pointe-aux-Orignaux. Près de dix ans après, le quai est allongé et permet d'accueillir des navires plus gros et supportait deux bâtiments : le phare et la maison du gardien. Selon des photographies anciennes, ces deux bâtiments ont disparu entre 1937 et 1961 (figures 2 et 3).

Figure 2. Quai de la Rivière-Ouelle, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, Collection Joséphine-Alexandre Dufour, 192-.

Le quai de Rivière-Ouelle est, après Québec, le lieu le plus approché de la rive nord et accessible autant à la marée haute qu'à la marée basse.

À l'origine, le quai a une vocation commerciale : exportation de bois, de blé et d'autres denrées agricoles, puis un service de traversier s'installe à partir de 1880 (Lévesque 1997: 52). En 1875, un phare est installé et en 1903, la voie ferrée est prolongée jusqu'au quai afin de relier le quai à la station de Rivière-Ouelle. L'effet combiné du traversier et du chemin de fer va amener d'autres développements tels que le tourisme.

Figure 3. Quai de la Rivière-Ouelle, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.26 (1889).

Le développement économique apporté par l'aménagement de la voie ferrée est de courte durée. Le trafic ferroviaire cessa en 1920 et les rails sont enlevés en 1923. De plus, au cours de l'automne 1936, le quai de Rivière-Ouelle perd près des deux tiers de ses installations, dont la fameuse jetée, lors d'une tempête de grands vents. Le quai de Rivière-Ouelle a été restauré en 1994 dans le but de faire profiter les estivants et visiteurs à la promenade pédestre et à la pêche à l'éperlan.

2.2.2 La chapelle de la Pointe-aux-Orignaux

Une chapelle au quai a été construite en 1898 par les résidents du quai de Rivière-Ouelle (figure 4). C'est monsieur John Grégory, agent de département de la Marine et des Pêcheries à Québec et propriétaire de l'hôtel Laurentides qui avait pris l'initiative de construire la petite chapelle. De plus, il hébergeait le curé Michaud afin que celui-ci

célèbre une messe tout l'été. À son décès en 1912, John Grégory laisse la chapelle à ses héritiers. Depuis, plusieurs habitants en furent les propriétaires : Narcisse Lemieux en 1915, Antoine C. Taschereau, juge et frère du premier ministre, en 1920, puis le Mouvement de l'Action Catholique qui la déménagea sur un terrain, acheté en 1956, sur la grève (Hudon 1972 : 260-261). Cette chapelle existe toujours et se trouve sur le terrain du camp Canawish (chemin de la Cinquième-Grève Est) (figure 5).

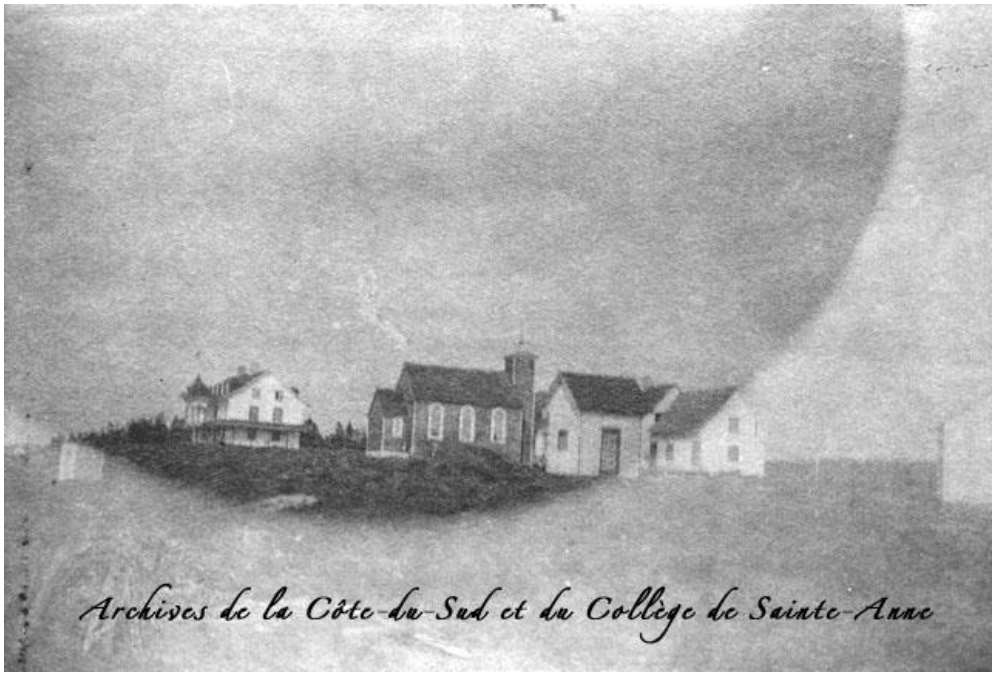

Figure 4. Première chapelle du quai, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.2 (1903)

Figure 5. Chapelle de 1898 située au camp Canawish (132, chemin de la Cinquième-Grève Est), Ruralys, 2013

Une deuxième chapelle de 27 par 54 pieds a été construite en 1947. Située à l'est de l'hôtel Laurentides, la chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption fut agrandie en 1953 par la construction d'une annexe servant de lieu d'hébergement pour le curé desservant. La chapelle estivale est rattachée à la paroisse Notre-Dame-de-Liesse (figure 6).

Figure 6. Deuxième chapelle du quai, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.6 (1948)

2.2.3 Le cadre bâti

En 1877, Arthur Buies écrit sur la Pointe-aux-Orignaux. Il mentionne que la Pointe-aux-Orignaux est un lieu désert, sauvage et pittoresque. « Il y a là trois cottages seulement, un hôtel qui n'a pas changé depuis quinze ans, et un hangar où l'on prépare l'anguille qui abonde dans les pêches avoisinantes. […] l'hôtel regorge de monde; sans se lasser, les mêmes familles y reviennent » (Hudon 1972 : 439).

L'arrivée du chemin de fer sur le quai en 1900 permet l'accroissement des estivants et des résidents permanents : le député Lapointe a sa résidence d'été au quai de Rivière-Ouelle, tandis que les familles Mercier s'établissent en permanence. Gilbert Mercier, l'ancêtre des Mercier à Rivière-Ouelle, débarque à la Pointe-aux-Orignaux en 1845 et s'installe dans l'Anse-des-Mercier, au pied de la Côte. Pêcheur et pilote de navire, sa famille fut nombreuse. À une certaine époque, sur les treize maisons de l'anse, douze étaient habitées par des Mercier. Aujourd'hui, la maison Mercier datant de 1845 existe toujours et un seul descendant Mercier est propriétaire d'une maison à l'Anse-des-Mercier.

À la fin du XVIIIe siècle, lorsque Rivière-Ouelle devient le chef-lieu de la politique libérale et voit l'émergence d'une nouvelle classe d'hommes d'affaires accompagnée de professionnels tels qu'avocats, notaires et médecins; il en est de même pour la Pointe-aux-Orignaux. Ces hommes puissants résident, dans leurs résidences secondaires, à la Pointe-aux-Orignaux, durant la saison estivale. « […] les Pères Jésuites de Québec se logent légèrement au nord-est de l'hôtel, dans une magnifique résidence qui existe encore; Ernest Lapointe, député, puis ministre, se construit un chalet sur une hauteur, près de l'entrée conduisant à l'ex-résidence de M. Louis Beaulieu. Également, le député Georges Bouchard se loge presque en face de l'hôtel, une résidence qui existe encore. M. le juge Antoine Taschereau, frère du premier ministre du même nom, pour sa part habitait la grande maison, voisine du côté sud-ouest de l'hôtel […] (Hudon : 445) »

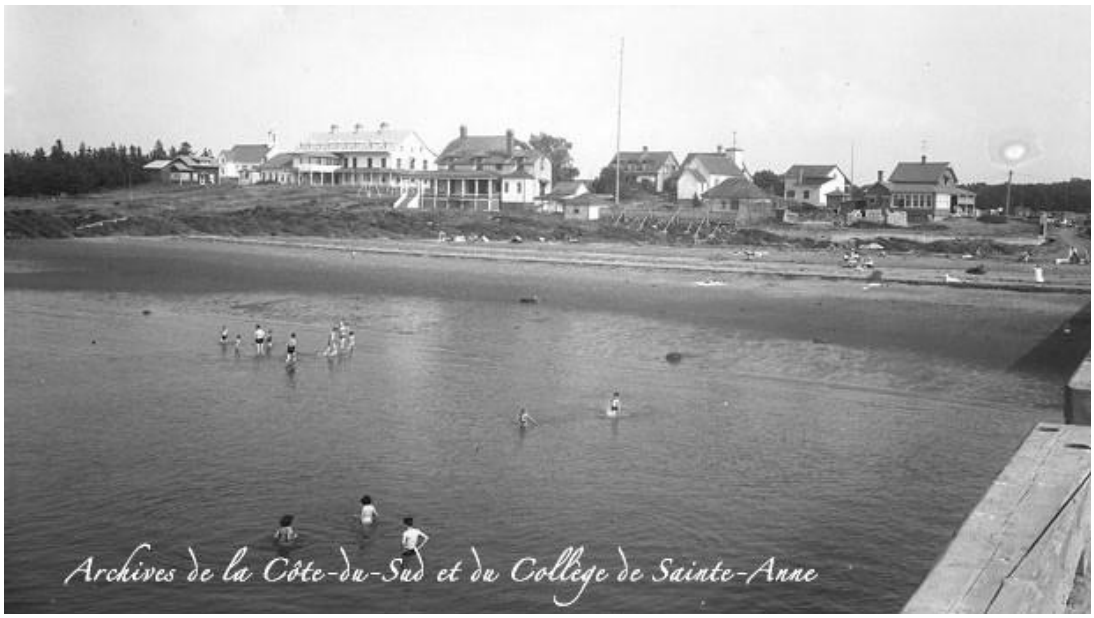

Figure 7. Maisons situées près du quai de Rivière-Ouelle, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F068.4.1.13.1c (195-)

Aussi, lentement, des chalets se construisent. L'un des premiers chalets fut construit en 1920 du côté sud-ouest de la route sur le petit cap au nord du chemin. Le chalet fut construit par l'abbé Gérard Hudon, ex-curé de Notre-Dame-du-Portage. Mais, c'est à partir de 1940 que l'essor touristique prit de l'ampleur au sud-ouest du quai. Les chalets Nadeau ont été construits par l'abbé Maurice Proulx tandis que d'autres étaient bâtis par des estivants provenant des municipalités avoisinantes (Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière). C'est vers 1960-1965 que toute la façade fluviale a été remplie de résidences d'été. Aussi, vers 1960, un nouvel hôtel s'ajoute au premier : la maison du curé Lemieux devient la *Villa Fleur des Bois* (Hudon 1972: 445) (figure 7).

3. L'inventaire architectural

3.1 Méthodologie

La méthodologie de l'inventaire repose sur trois étapes de travail qui nous ont permis de rassembler toutes les données nécessaires pour la constitution du rapport synthèse :

La rencontre de démarrage

La première étape a consisté à rencontrer les intervenants de la municipalité de Rivière-Ouelle afin de préciser le mandat et de vérifier qu'il répond aux attentes et aux besoins des mandataires.

La préparation des données et la synthèse documentaire

La deuxième étape a permis de rassembler la documentation pour dresser un portrait d'ensemble et une synthèse historique de la municipalité et du territoire visé. Des études historiques générales, des monographies paroissiales et des études de caractérisation du patrimoine bâti ont été analysées.

L'inventaire sur le terrain

Afin d'être le plus efficace possible dans le processus de caractérisation du cadre bâti, différentes étapes doivent être exécutées pour bien préparer l'inventaire sur le terrain.

Au commencement, nous avons analysé les listes de bâtiments provenant du rôle d'évaluation de la municipalité. Étant donné que tous les bâtiments étaient à inventorier, peu importe l'année de construction, une liste globale a été rédigée pour l'inventaire. Pour tous ces bâtiments, une lettre a été envoyée aux propriétaires pour les aviser qu'un relevé physique de leur bâtiment sera effectué en août 2013. Un formulaire de renoncement a été joint à chaque lettre et devait être remis dans le délai demandé. Quelques propriétaires ont refusé que leur propriété soit inventoriée. Ces informations ont été prises en considération lors de l'inventaire. Notre échantillon final, contenant 41 bâtiments, a été inventorié et photographié.

De façon parallèle, les bâtiments inventoriés ont fait l'objet d'un relevé photographique des bâtiments et, dans certains cas, de détails architecturaux d'intérêt. De cinq à dix photographies de chaque bâtiment ont été prises. Les photographies numériques ont ensuite été identifiées pour faciliter leur utilisation.

Devis photographique (toutes les vues n'ont pas nécessairement été prises)

1. Vue frontale de la façade principale
2. Vue d'angle 1 - angle façade principale et façade latérale droite
3. Vue frontale de la façade latérale droite
4. Vue d'angle 2 - angle façade latérale droite et façade arrière
5. Vue frontale de la façade arrière
6. Vue d'angle 3 - angle façade arrière et façade latérale gauche
7. Vue frontale de la façade latérale gauche
8. Vue d'angle 4 - angle façade latérale gauche et façade principale
9. Détail

Ensuite, les données rassemblées ont été transférées sur un fichier de type FileMaker puis analysées et traitées afin de constituer une banque de données finale composée de 41 fiches architecturales (Annexe).

3.2 La fiche d'inventaire

Le modèle de fiche a été conçu pour inventorier les bâtiments sélectionnés et pour servir d'outil de gestion. L'éventail des bâtiments est représentatif du territoire de la Pointe-aux-Orignaux. L'inventaire et ses recommandations serviront d'outil d'analyse pour orienter les interventions sur l'ensemble de ce territoire.

La fiche architecturale comprend trois sections distinctes. La section identification permet de retracer le numéro de matricule et la localisation du bâtiment. La date de construction du bâtiment est généralement celle portée au rôle d'évaluation. Il est possible d'ajouter les dates estimées, lorsque disponibles. Une première photographie de la façade principale permet de l'identifier rapidement.

La section architecture et matériaux décrit la forme typologique ainsi que le type architectural correspondant. Cette section comporte des indications sur le plan au sol, le nombre d'étages ainsi que les revêtements extérieurs des murs et de la toiture. Les types de saillies et d'ouvertures sont décrits par des indications sur leurs formes et leurs matériaux. Des annotations sur la présence des chambranles autour des ouvertures et d'autres éléments de décor sur le bâtiment donnent l'occasion, le cas échéant, de noter certains détails particuliers. L'option conformité architecturale est une valeur de contrôle et indique de manière générale si le bâtiment a conservé plusieurs éléments anciens conformes à son type architectural. Cette section permet d'ajouter des indications sur les aménagements paysagers, sur la présence de bâtiments secondaires et des informations historiques. Trois autres espaces donnent la possibilité d'ajouter des photographies de la propriété ou de ses bâtiments secondaires.

La section évaluation contient des informations sur l'état général du bâtiment et la valeur patrimoniale qui lui est accordée. L'état de conservation indique l'état physique du bâtiment alors que l'état d'authenticité note la présence des composantes d'origine. Ainsi, il arrive fréquemment qu'un bâtiment soit déclaré en très bon état de conservation, mais se voit accorder une mauvaise note pour son état d'authenticité. Les restaurations successives sur un édifice permettent sa conservation à long terme, mais si elles ne respectent pas les particularités d'un style architectural et de son époque, elles compromettent son authenticité.

La préservation des composantes traditionnelles et des éléments de décor d'un bâtiment demeurent la règle de base d'une bonne restauration, quelle que soit l'époque du bâtiment. Certaines composantes architecturales se verront attribuer une plus grande valeur en fonction de leur rareté ou de leur unicité. La valeur patrimoniale vient préciser cette dimension et indique l'importance des bâtiments dans le portrait général du patrimoine bâti du secteur étudié : la Pointe-aux-Orignaux.

La qualité du milieu environnant d'un bâtiment ancien trouve également son importance puisque l'environnement paysager peut se révéler adéquat ou détérioré avec le temps. Et finalement, le potentiel mémoriel et historique permet d'accorder une valeur particulière à un bâtiment qui aurait une valeur symbolique. Les précisions de la partie recommandations permettent de justifier les notes accordées pour chacun des bâtiments et de suggérer des améliorations.

4. L'analyse architecturale

4.1 L'architecture des bâtiments

L'analyse de l'inventaire architectural de la Pointe-aux-Orignaux permet de dégager des traits architecturaux dominants et des caractéristiques générales. Les informations plus particulières recueillies sur les matériaux de recouvrement, les types d'ouverture et les éléments de décor nous donnent ensuite des indications sur l'état d'authenticité de chacune des composantes architecturales ciblées. La section sur les aménagements paysagers et les bâtiments secondaires complète finalement le portrait architectural et donne une appréciation générale du milieu environnant.

L'analyse des caractéristiques de l'architecture des bâtiments anciens construits dans le secteur visé par l'inventaire révèle l'influence de divers courants architecturaux de la moitié du XIXe siècle à la moitié du XXe siècle (tableau 1). La volumétrie typique, la morphologie des toitures, la disposition et les types d'ouvertures ainsi que le décor permettent de rattacher les bâtiments construits à l'influence des styles en vogue. Seules quelques demeures démontrent un souci de reproduire un style en particulier, dont la Villa Fleur des Bois (figure 8) ou la maison des Jésuites (figure 9). Les autres bâtiments, de type vernaculaire, reproduisent le plus souvent quelques éléments d'un style, qui s'observent généralement par le choix de la forme de la toiture, du traitement de la façade et du décor.

Figure 8. Villa Fleur des Bois (103, route du Quai), *Ruralys, 2013*

Figure 9. Maison des Jésuites (107, chemin des Jésuites), *Ruralys, 2013*

L'évaluation patrimoniale a été faite pour 43 bâtiments. Deux bâtiments majestueux (101, route du Quai et le 103, route du Quai) par leur style et leur époque de construction ont été intégrés à la grille d'évaluation patrimoniale, malgré que les propriétaires aient refusé l'inventaire architectural de leurs propriétés. Compte tenu de leur grande valeur patrimoniale, ces bâtiments ont été évalués, mais non inventoriés. Il aurait été dommage que ces bâtiments ne soient pas comptabilisés dans la grille d'évaluation patrimoniale, car en plus de constituer des éléments majeurs du patrimoine bâti de la Pointe-aux-Orignaux, ils jouent également un rôle important au niveau paysager en favorisant la qualité paysagère du secteur. Les informations architecturales de ces deux bâtiments et les fiches d'inventaire des quarante et une autres maisons ont été comptabilisées et comparées entre elles afin de rédiger les différents portraits suivants.

4.2 Les styles d'architecture présents sur la Pointe-aux-Orignaux

Le portrait architectural de la Pointe-aux-Orignaux est composé principalement de sept modèles typiques qui se déclinent en plusieurs variantes. Les bâtiments choisis ont tous été associés à un type architectural suivant leurs caractéristiques. Pour la plupart d'entre eux, le choix était évident en raison de la forme typique de la toiture et les caractéristiques générales du bâtiment. Parmi les bâtiments inventoriés, la maison québécoise, la maison de type Second Empire et la maison vernaculaire industrielle prédominent. Chacun à leur époque respective, ils furent effectivement des modèles très populaires à l'échelle de la municipalité, tout comme ailleurs au Québec.

La maison québécoise, construite en pièces sur pièces ou en madriers est le modèle le plus courant au cours du XIXe siècle. Sa facilité de construction explique sa popularité et sa persistance en territoire de colonisation jusqu'au début du XXe siècle. L'introduction

des modèles Second-Empire à partir des années 1880 crée un engouement certain pour les toitures mansardées qui se répandent dans la plupart des localités, sans toutefois déclasser la maison québécoise à deux versants qui demeurera très présente, particulièrement en milieu de colonisation.

C'est davantage à partir du tournant du XXe siècle que le portrait évolue plus rapidement avec l'introduction des modèles vernaculaires américains. Il s'agit du modèle le plus populaire des dernières années qui se traduit en différents modèles selon la morphologie des toitures, le plan au sol ou la disposition des ouvertures. Les formes architecturales simples et les méthodes de construction à charpente claire obtiennent rapidement la faveur populaire. Au cours des premières décennies du XXe siècle, de nouveaux matériaux usinés font leur apparition, dont le bardeau d'amiante qui se substitue aux lambris en bois.

Tableau 1. La répartition des bâtiments de la Pointe-aux-Orignaux selon leur type architectural

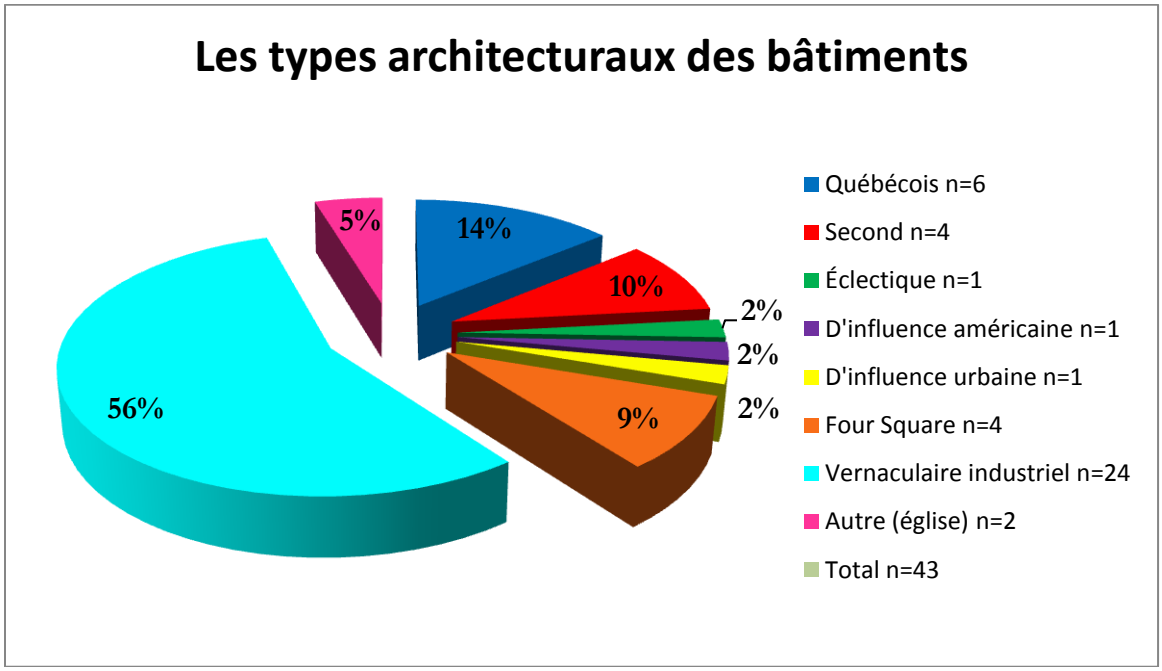

4.2.1 La maison québécoise (1830-1880)

Figure 10. 104, route du Quai, *Ruralys, 2013*

Caractéristiques générales :

- Plan au sol rectangulaire;
- Un étage et demi;
- Toit à deux versants recourbés;
- Galerie couverte ou non couverte;
- Revêtement des murs en bardeau de bois, planche verticale, planche à clin ou planche à feuillure;
- Fenêtres à battants à grands carreaux;
- Répartition symétrique des ouvertures;
- Décor simple ou néoclassique.

4.2.2 La maison Second-Empire (1880-1920)

Figure 11. 131, chemin de l'Anse-des-Mercier, Ruralys, 2013

Caractéristiques générales :

- Plan au sol carré ou rectangulaire;
- Un étage et demi;
- Toit à la Mansart à deux ou quatre versants;
- Galerie couverte ou non couverte;
- Revêtement des murs en bardeau de bois, planche verticale, planche à clin ou planche à feuillure;
- Fenêtres à battants à grands carreaux ou à battants avec partie fixe;
- Lucarnes à pignon droit ou cintré;
- Répartition symétrique des ouvertures;
- Décor simple ou néoclassique.

4.2.3 L'influence américaine (1900-1950)

Figure 12. 107, chemin des Jésuites, *Ruralys, 2013*

Caractéristiques générales :

- Volume habituellement imposant;
- Plan au sol rectangulaire;
- Toit de plusieurs formes sur un même bâtiment;
- Revêtement des murs en bardeau de bois, planche verticale, planche à clin, souvent combiné;
- Fenêtres nombreuses à guillotine ou à battants;
- Lucarne de différentes formes sur un même bâtiment;
- Formes diversifiées : avant-toit, lucarnes, balcon, véranda, galerie, etc.;
- Ornementation souvent limitée aux éléments de la charpente : chevrons apparents, chambranles, planches cornières.

4.2.4 La maison éclectique (1840-1870)

Figure 13. 103, route du Quai, *Ruralys, 2013*

Caractéristiques générales :

- Volume imposant;
- Plan irrégulier;
- Toit à géométrie pouvant s'avérer complexe;
- Revêtement des murs en déclin ou clin de bois ou en bardeau de bois;
- Ornementation à profusion;
- Galerie en façade et latérale;
- Fenêtres à guillotine ou à battants, à arc en plein cintre, cintrées, carrées, oculus;
- Présence d'une tour carrée et terrasse à faîtage.

4.2.5 La maison au toit plat ou d'influence urbaine (1875-1930)

Figure 14. 129, chemin de l'Anse-des-Mercier, *Ruralys, 2013*

Caractéristiques générales :

- Plan au sol rectangulaire ou carré;
- Deux étages pleins;
- Toit à faible pente;
- Galerie couverte ou non couverte;
- Revêtement des murs en bardeau de bois, planche à clin ou planche à feuillure, bardeau d'amiante;
- Fenêtres à battants à grands carreaux ou à battants avec partie fixe;
- Répartition symétrique des ouvertures;
- Corniche élaborée avec ou sans consoles.

4.2.6 La maison cubique ou Four Square (1900-1945)

Figure 15. 155, chemin de l'Anse-des-Mercier, *Ruralys, 2013*

Caractéristiques générales :

- Plan au sol carré;
- Deux étages pleins;
- Toit à quatre pentes faibles;
- Galerie couverte sur plusieurs façades;
- Revêtement des murs en bardeau de bois, planche à clin ou planche à feuillure, bardeau d'amiante, briques, tôle matricée;
- Fenêtres à battants à grands carreaux, à battants avec partie fixe, ou à guillotine;
- Lucarne centrale à croupe ou à pignon droit;
- Répartition symétrique des ouvertures;
- Décor simple ou d'influence néoclassique.

4.2.7 La maison vernaculaire industrielle (à deux versants, à croupe) (1880-1945)

Figure 16. 171, chemin de l'Anse-des-Mercier, *Ruralys, 2013*

Figure 17. 101, route du Quai, *Ruralys, 2013*

Figure 18. 165, chemin de l'Anse-des-Mercier, *Ruralys, 2013*

Caractéristiques générales :

- Plan au sol rectangulaire;
- Deux étages pleins;
- Toit à deux pentes;
- Galerie couverte en façade;
- Revêtement des murs en bardeau de bois, planche à clin ou planche à feuillure, bardeau d'amiante, briques, tôle matricée;
- Fenêtres à battants à grands carreaux, à battants avec partie fixe, ou à guillotine;
- Répartition symétrique des ouvertures;
- Décor simple ou d'influence néoclassique;
- Retours de corniche sur les pignons.

4.3 Les revêtements extérieurs

Les revêtements extérieurs de la toiture et des murs sont un bon indicateur de l'état d'authenticité des bâtiments anciens. Les revêtements traditionnels des toitures sont le bardeau de cèdre, ainsi que la tôle à la canadienne, la tôle à baguette et la tôle pincée (tableau 2). Dans les bâtiments inventoriés de la Pointe-aux-Originaux, on remarque que dans 93 % des toitures des maisons, le bardeau d'asphalte a remplacé les matériaux et les modèles traditionnels.

Tableau 2. Les revêtements des toitures

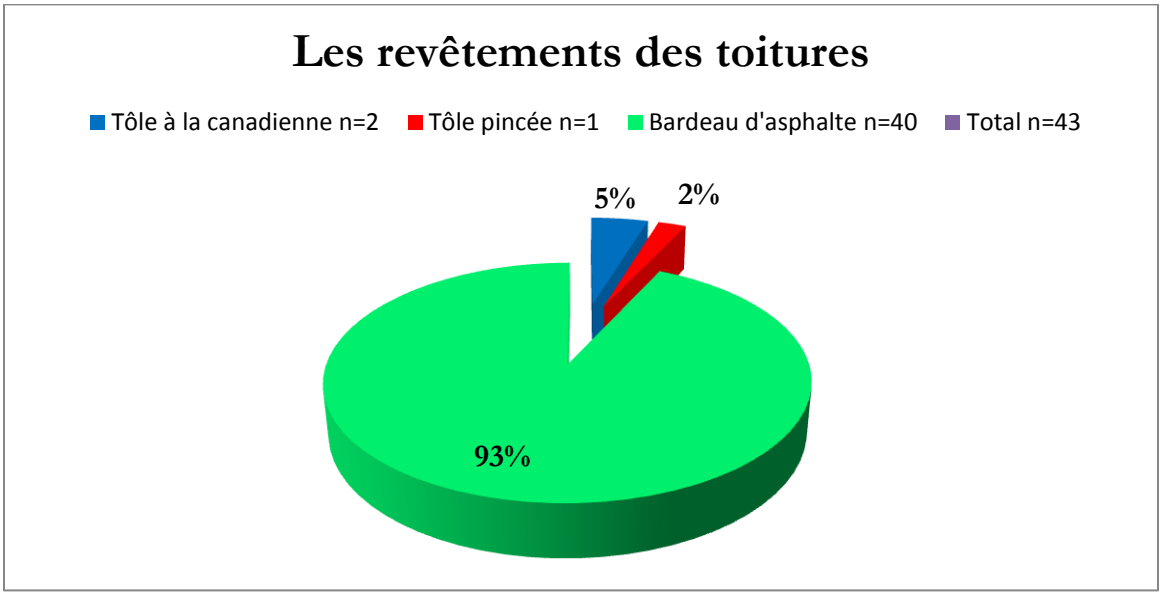

Concernant les revêtements des murs, on retrouve beaucoup plus de bâtiments qui présentent des revêtements traditionnels. Ces revêtements sont le bardeau de cèdre, les revêtements de bois posés à la verticale ou à l'horizontale, soit les planches à clin ou à feuillure et les bardeaux d'amiante-ciment (tableau 3). Néanmoins, une grande partie des revêtements traditionnels ont été remplacés par des revêtements modernes, soit sur près de 55 % des bâtiments anciens. Le clin de vinyle est présent dans la majorité des cas et devrait être remplacé par des matériaux traditionnels en bois ou des revêtements en composites modernes à base de fibres de bois, dont les caractéristiques se rapprochent davantage des matériaux d'origine.

On retrouve sur quelques bâtiments des revêtements plus modernes qui sont situés, principalement, sur la façade arrière ou sur des éléments architecturaux comme les lucarnes. Les revêtements de vinyle ne permettent pas toujours de conserver les éléments menuisés traditionnels comme les chambranles des fenêtres et des portes et les planches cornières.

Tableau 3. Les revêtements extérieurs des murs

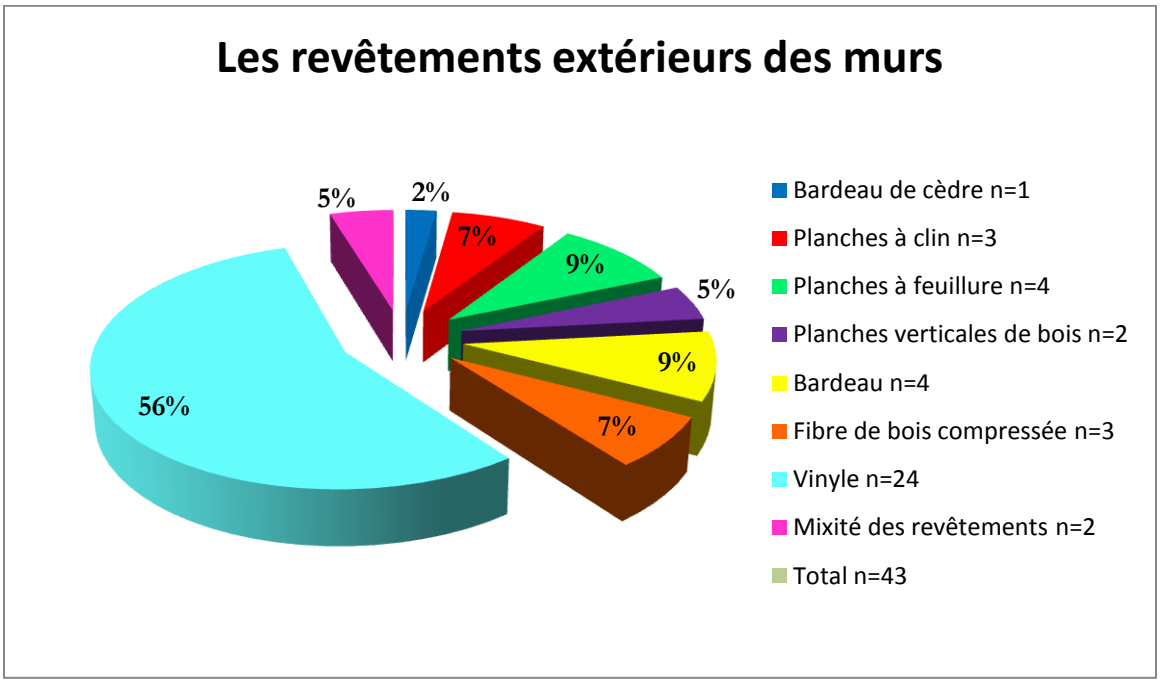

Dans l'ensemble, près de 44 % des bâtiments ont un revêtement mural conforme à leur style architectural et à l'époque de construction.

4.4 Les ouvertures

Les ouvertures et leur disposition sont des caractéristiques architecturales essentielles à la préservation de l'authenticité des bâtiments anciens. Les types d'ouvertures évoluent selon l'époque et le style du bâtiment. La caractéristique première qui distingue les fenêtres et les portes anciennes est le bois. Ensuite, les carreaux, au nombre de 12 à 20 par battants, puis de 6 à 4. Les modèles traditionnels les plus courants à partir du milieu du XIXe siècle sont la fenêtre à battants à grands carreaux et la fenêtre à guillotine. On note qu'un peu plus de la moitié des fenêtres, soit 51 %, ont été changées pour des modèles dont le système d'ouverture ne correspond pas aux modèles d'origine (tableau 4).

Tableau 4. Les types de fenêtres

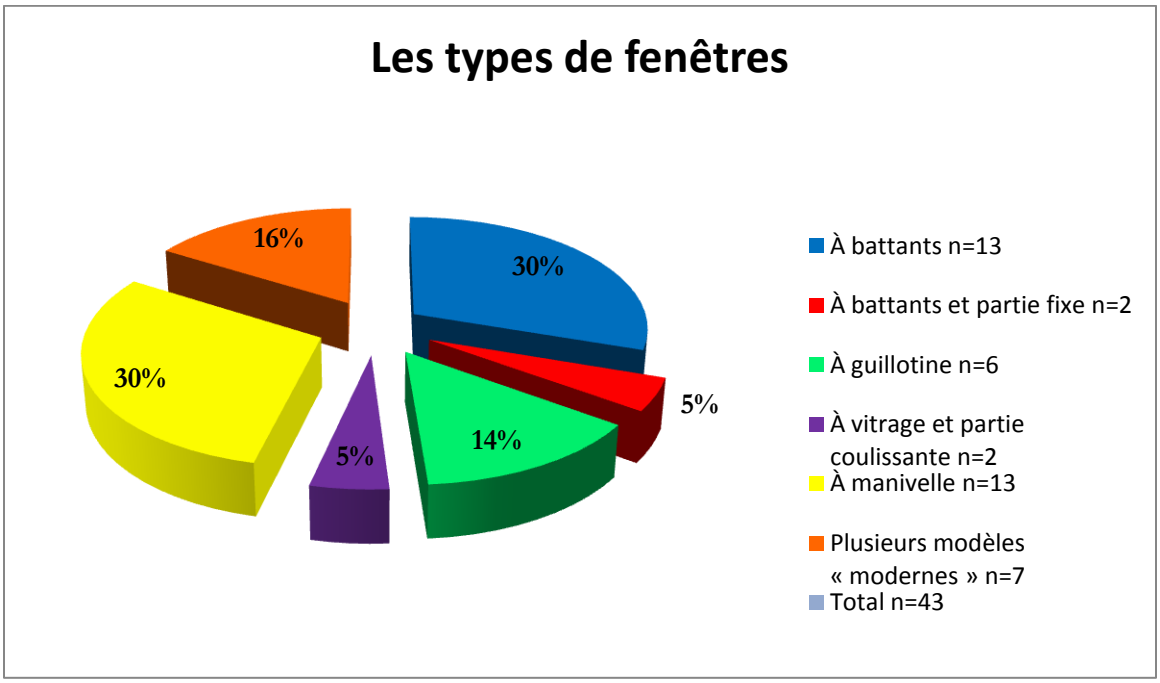

Par contre, malgré le fait que le système d'ouverture diffère dans plusieurs cas des modèles d'origine, plusieurs types de fenêtres peuvent reproduire les modèles traditionnels en ajoutant des carreaux, grands ou petits, selon le cas, afin de préserver l'allure générale du bâtiment.

Il est possible de remplacer les fenêtres originales d'un bâtiment. Pour ce faire, il faut les remplacer par des fenêtres identiques autant par leurs formes, leurs dimensions, leurs positions sur le bâtiment que par leurs subdivisions du vitrage. Il arrive souvent que les propriétaires remplacent leurs fenêtres d'origine par un modèle à manivelle présentant plusieurs carreaux (figure 19). Ce type de fenêtre ne respecte pas l'époque de construction du bâtiment.

Figure 19. Type de fenêtre à manivelle à plusieurs carreaux, *Ruralys, 2013*

Les ouvertures (portes et fenêtres) font partie intégrante des façades du bâtiment. Pour un souci d'ensemble, on emploie généralement un seul modèle de porte et un seul modèle de fenêtre sur un même bâtiment. Il est important de conserver la forme, les dimensions et les proportions entre le vitrage pour les fenêtres et entre le vitrage et les panneaux pour les portes.

Dans le cas des portes anciennes, elles sont faites en bois et sont composées le plus souvent de panneaux dont le nombre varie selon le style du bâtiment. Les vitrages à carreaux disposés de différentes façons sont aussi un trait caractéristique. Dans l'ensemble, près de 44 % des portes présentent un modèle d'origine ou ancien en bois qui respecte le style du bâtiment (tableau 5).

Tableau 5. Les types de portes

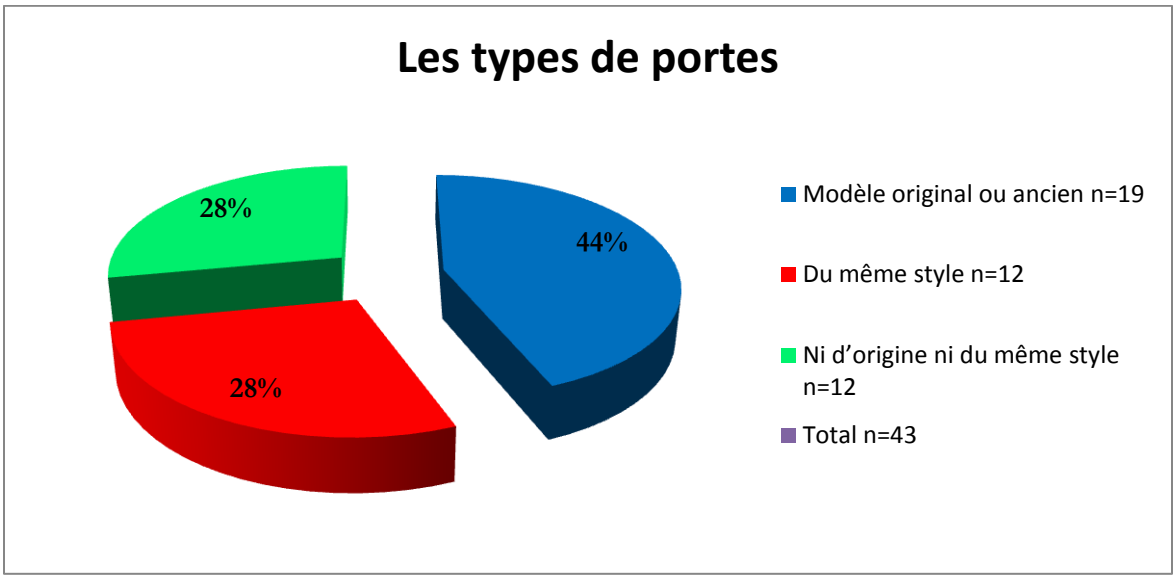

4.5 Les saillies et les éléments de décor

Les saillies et les éléments de décor sur les bâtiments anciens ont des caractéristiques esthétiques importantes. Les chambranles des fenêtres et des portes et les planches cornières sur les angles des bâtiments sont des éléments de décor qui ajoutent à l'équilibre esthétique du bâtiment. Le remplacement des revêtements d'origine occasionne souvent l'élimination de ces éléments menuisés. On remarque que pour les bâtiments anciens de la Pointe-aux-Orignaux, les éléments du décor sont majoritairement conservés : les chambranles autour des portes et des fenêtres dans une proportion de plus de 60 % ainsi que les planches cornières et les autres décors menuisés (tableau 6).

Tableau 6. Les types d'éléments du décor

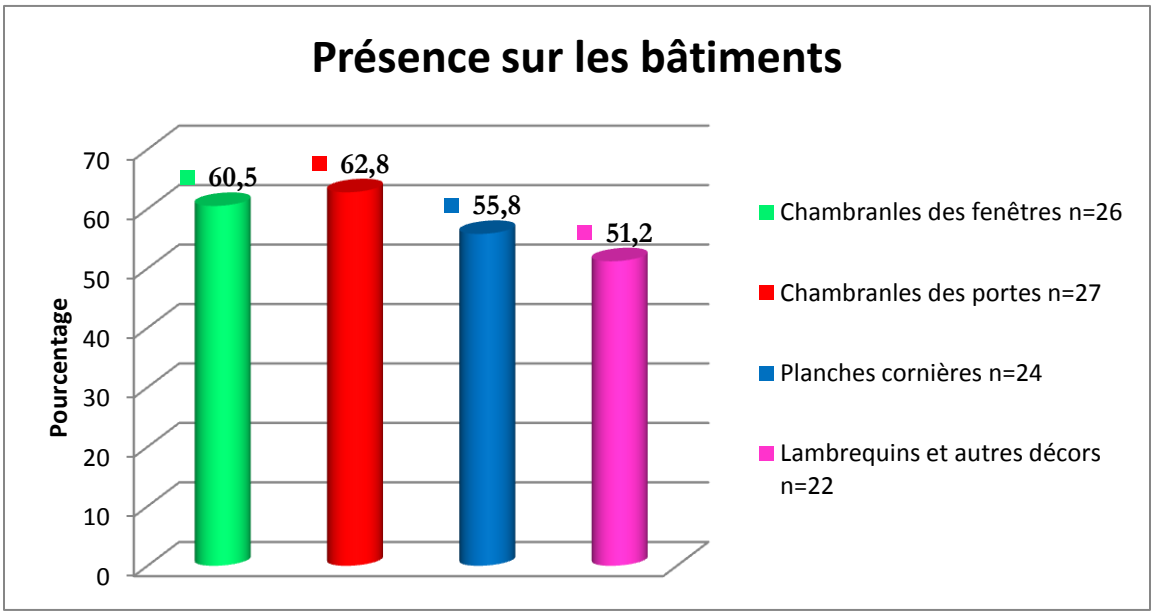

Les perrons, les porches et les galeries sont le prolongement de la demeure vers l'extérieur. On y retrouve le plus souvent des colonnes ou piliers pour soutenir la toiture de la galerie ainsi qu'un garde-corps simple ou élaboré. Dans plusieurs cas, les éléments de décor ont disparu ou ont été remplacés par un matériau moderne qui dénature les particularités des galeries.

Il faut viser une unité d'ensemble entre les différentes saillies d'un même bâtiment. Toutes les galeries doivent être construites avec le même matériau, posséder le même type de garde-corps et être peintes de la même couleur. Il faut éviter l'emploi de garde-corps modernes avec barreaux fixés sur le flanc de la main courante et éviter également les garde-corps en PVC ou aluminium qui ne respectent pas le style et l'époque des bâtiments anciens.

4.6 Les aménagements paysagers

La qualité des espaces, de l'environnement et des paysages qui entourent les bâtiments anciens dans la Pointe-aux-Originaux est remarquable. On retrouve des terrains aménagés où se côtoient les fleurs, les arbustes et les arbres matures. La présence de rosiers *rugosa* (églantiers) est particulièrement intéressante (figures 20 et 21). Partout où notre regard se pose, ces rosiers en font partie. Ces rosiers doivent être conservés.

Figure 20. Rosiers (églantiers) sur le chemin des Jésuites, *Ruralys, 2013*

Figure 21. Rosiers (églantiers) sur le chemin de l'Anse-des-Mercier, *Ruralys, 2013*

L'espace maritime de la Pointe-aux-Orignaux est aussi un élément important. Le fleuve est omniprésent (figure 22). La pointe qui s'insère dans le fleuve, le panorama de Charlevoix lorsque le ciel est clair, les installations de pêche à l'anguille qui bordent la pointe, l'anse entre la pointe et le chemin dont la batture est apparente quand la marée

est basse; tous ces éléments sont des caractéristiques uniques de la Pointe-aux-Orignaux (figure 23).

Figure 22. Le fleuve et les montagnes de Charlevoix vus du quai, *Ruralys, 2013*

Figure 23. Pêche à l'anguille à l'est de la Pointe-aux-Orignaux (vers le camp Canawish), *Ruralys, 2013*

5. Critères d'évaluation des bâtiments patrimoniaux

L'évaluation des bâtiments anciens de la zone analysée contient des observations générales sous forme de pointage afin de souligner les forces et les faiblesses des bâtiments. Les observations permettent de faire un constat ponctuel selon certains critères précis. La grille d'évaluation est établie selon différents pointages en lien avec l'intégrité et la conservation des éléments architecturaux des bâtiments. Il s'agit d'une analyse qualitative et quantitative des bâtiments.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

1. L'état de conservation d'un bâtiment nous informe de son état général et de son niveau d'entretien.
2. L'état d'authenticité réfère à la présence des éléments caractéristiques de l'architecture originale du bâtiment, soit les matériaux de revêtement des murs et de la toiture, les types d'ouverture, les galeries et saillies, les éléments de décor et le respect des dimensions et des volumes.
3. La valeur symbolique indique la valeur accordée au bâtiment selon son ancienneté, sa représentativité historique et la présence d'éléments patrimoniaux dans son entourage.

La valeur patrimoniale fait la synthèse des critères d'évaluation et établit un classement des bâtiments entre eux. Le tableau 7 présente les caractéristiques des critères.

Tableau 7. Les caractéristiques associées aux critères d'évaluation patrimoniale

Critères d'évaluation patrimoniale	Caractéristiques
État de conservation	-État général du bâtiment -Entretien
État d'authenticité	-Matériaux de revêtement des murs -Matériaux de revêtement de la toiture -Conservation des fenêtres d'origine -Conservation des portes d'origine -Analyse des galeries et saillies -Respect des détails architecturaux -Analyse des dimensions et des volumes
Valeur symbolique	-Ancienneté -Représentativité historique -Éléments patrimoniaux
Valeur patrimoniale	**-Comptabilisation des trois critères : état de conservation, état d'authenticité, valeur symbolique.**

Des barèmes patrimoniaux sont établis selon le pointage total. Les bâtiments peuvent se classer en cinq catégories : incontournable, exceptionnelle, supérieure, moyenne et faible. Ces catégories de valeur patrimoniale sont le résultat de la conservation des caractéristiques architecturales, historiques et environnementales selon l'époque et le style de construction des bâtiments présents à la Pointe-aux-Orignaux (tableau 8).

L'évaluation des bâtiments patrimoniaux de la zone analysée nous donne un portrait global des forces et des faiblesses de l'ensemble des bâtiments (figure 24). Le potentiel historique demeure cependant sous-évalué en raison du manque d'informations particulières telles que la date de construction pour la majorité des bâtiments. Cette information pourrait augmenter le pointage et ainsi changer la valeur patrimoniale de certains bâtiments.

Tableau 8. Les valeurs patrimoniales des bâtiments

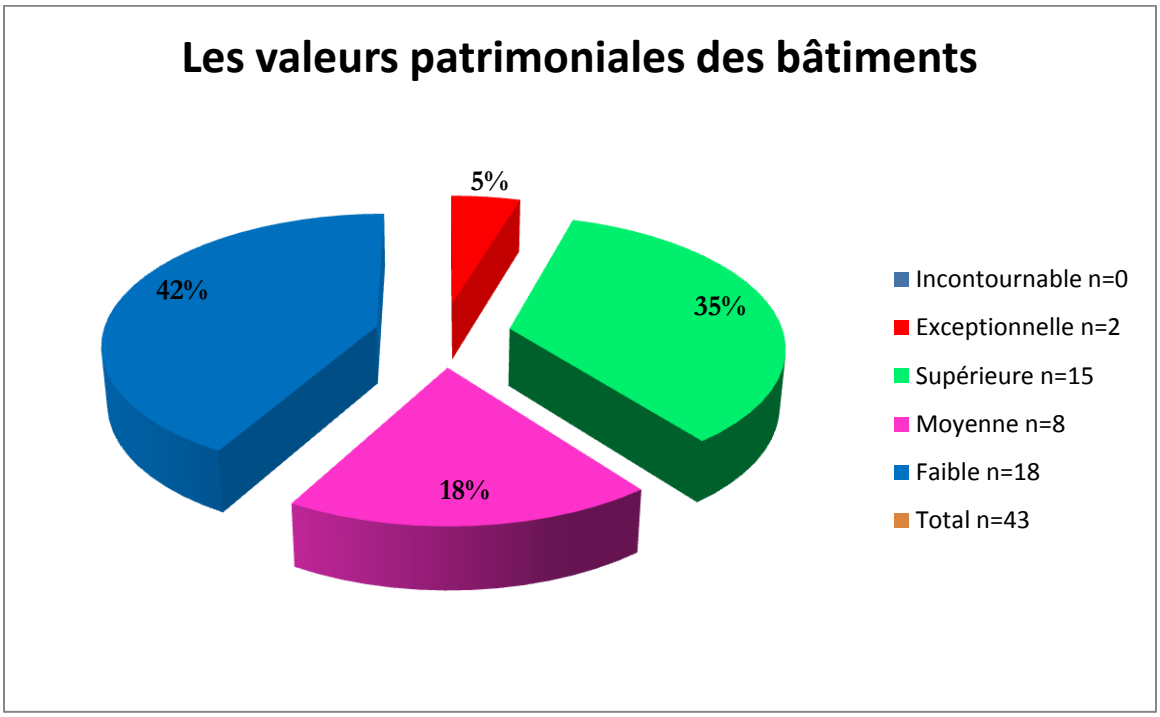

Selon ces données, on remarque que près de 40 % des bâtiments anciens se situent dans une échelle de supérieure à exceptionnelle. C'est un taux relativement élevé pour le secteur de la Pointe-aux-Orignaux.

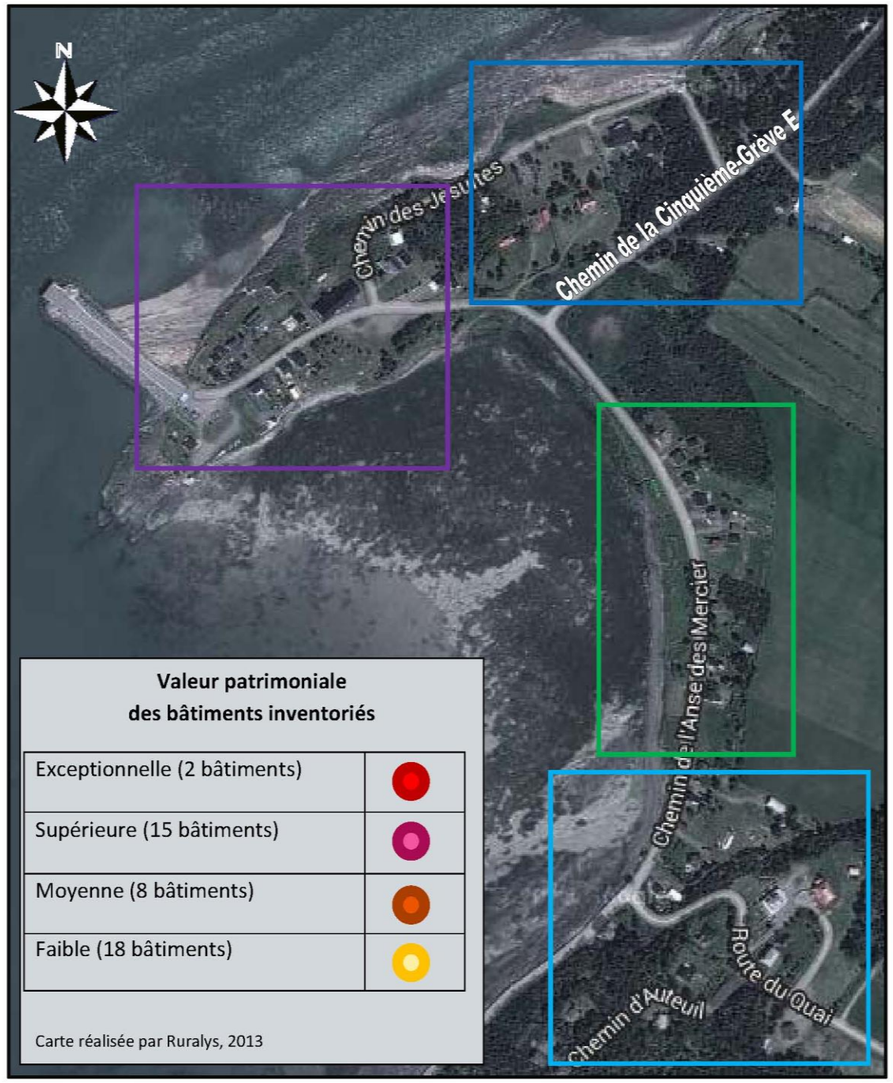

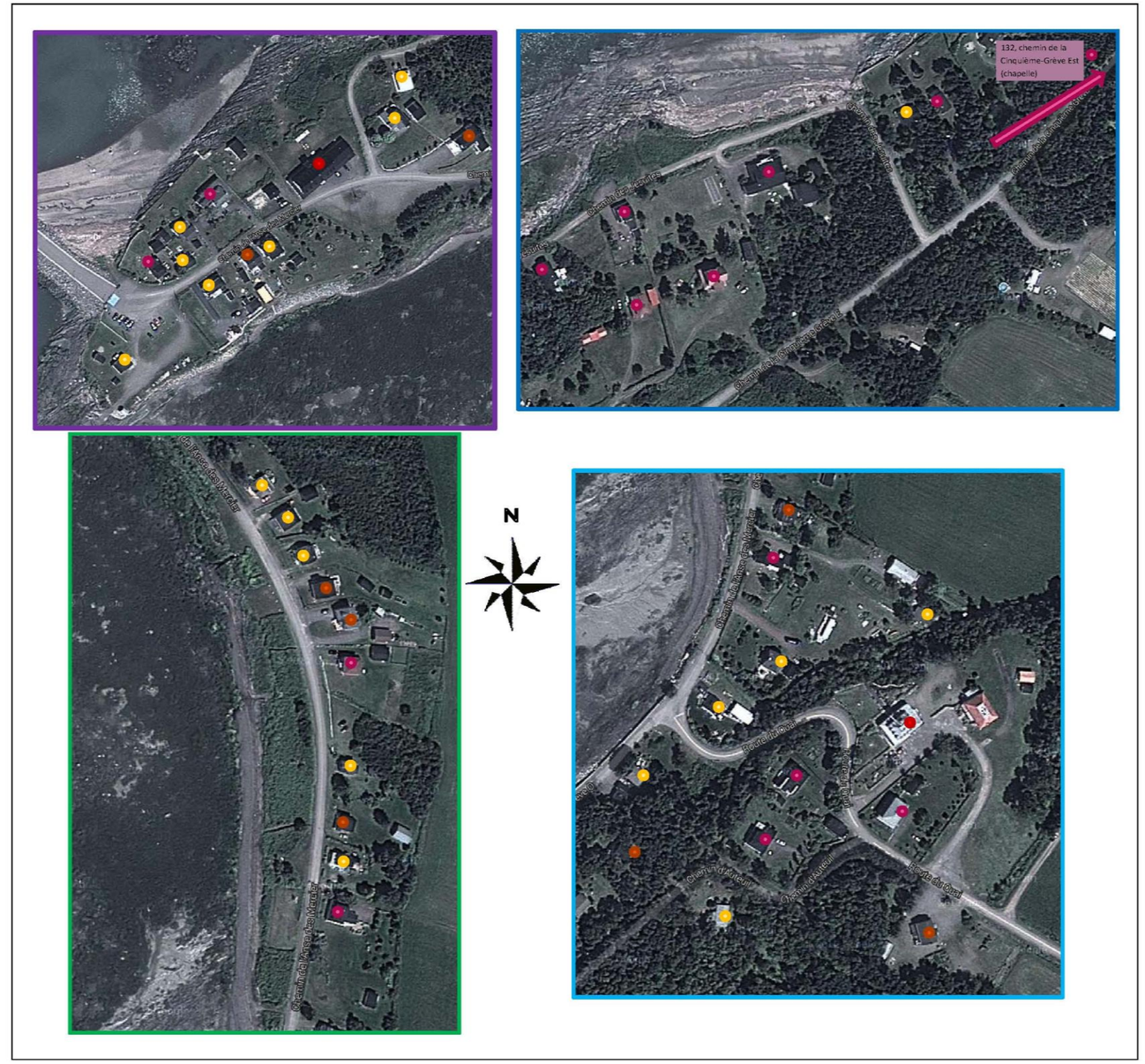

Figure 24. Carte de la valeur patrimoniale des bâtiments inventoriés

6. CARACTÉRISATION DE L'AIRE PATRIMONIALE DE LA POINTE-AUX-ORIGNAUX

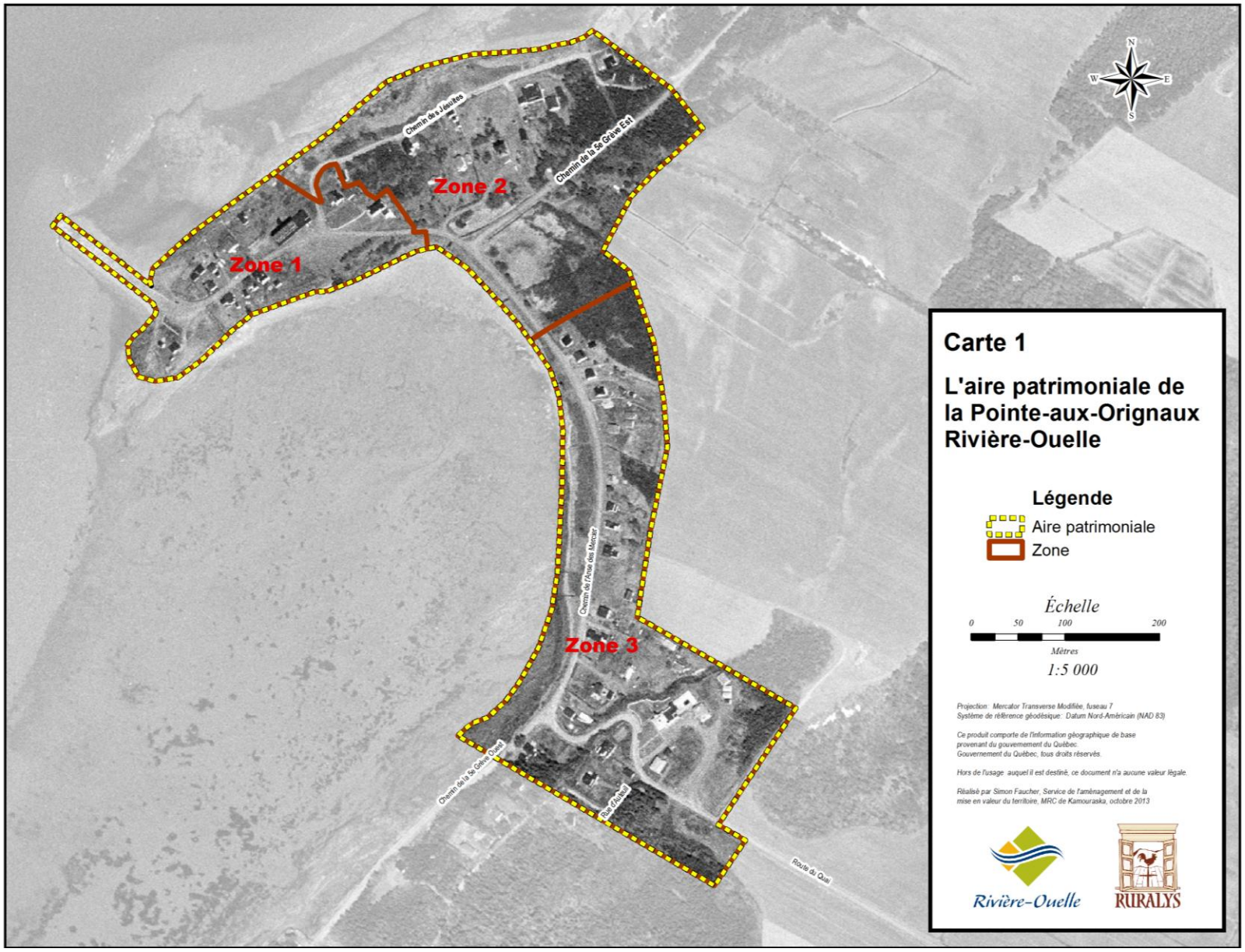

Figure 25. Carte de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux et délimitation des zones patrimoniales

6.1 La zone patrimoniale #1 de la Pointe-aux-Orignaux

Figure 26. Carte de la zone patrimoniale #1 de la Pointe-aux-Orignaux

Caractéristiques du cadre bâti de la zone patrimoniale #1

Le secteur du Quai de Rivière-Ouelle est le plus ancien de l'aire patrimoniale (figure 26). Précédemment, il a été mentionné qu'en 1877, on retrouvait un hôtel et trois cottages. Quelques années plus tard, plusieurs hommes politiques et d'affaires venaient s'établir à la Pointe-aux-Orignaux dès le début de la saison estivale. Sur une photographie datant autour des années 1900, on remarque la présence de quelques maisons à proximité du quai (figure 27). Ces maisons présentent un style d'architecture plus ancien, ce qui démontre l'âge des bâtiments.

Figure 27. Village du Quai de Rivière-Ouelle (circa 1900), BANQ. 19--. Village du quai de Rivière Ouelle. Québec : J.B. Plourde. Cote : http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2097798

Ce secteur pourrait être considéré comme le noyau « villageois » de la Pointe-aux-Orignaux. La chapelle construite en 1898 était située au centre de la zone #1. La nouvelle chapelle construite en 1947 se déplace sur un promontoire à l'est de l'hôtel Laurentides et s'installe à proximité de nouvelles constructions.

Le cadre bâti et aménagé de ce secteur nous indique deux réalités. La première constatation concerne l'ancienneté des bâtiments. Les bâtiments les plus anciens se situent près de la rue, ils n'ont peu ou pas de marge de recul. À la différence, les bâtiments plus récents présentent une marge de recul plus importante (figure 28).

Figure 28. Implantation différente d'un bâtiment plus récent, chemin de l'Anse-des-Mercier, *Ruralys, 2013*

Les bâtiments présentent des caractéristiques architecturales semblables. Ils sont d'une hauteur de 1½ étage et présentent un plan rectangulaire au sol.

L'aménagement du terrain est un facteur important dans ce secteur. On remarque que la majorité des terrains sont clôturés par des murets de béton. Ces murets sont agrémentés de rosiers *rugosa* (églantiers). Il y a, également, une présence de pelouse, de fleurs et d'arbustes.

6.2 La zone patrimoniale #2 de la Pointe-aux-Orignaux

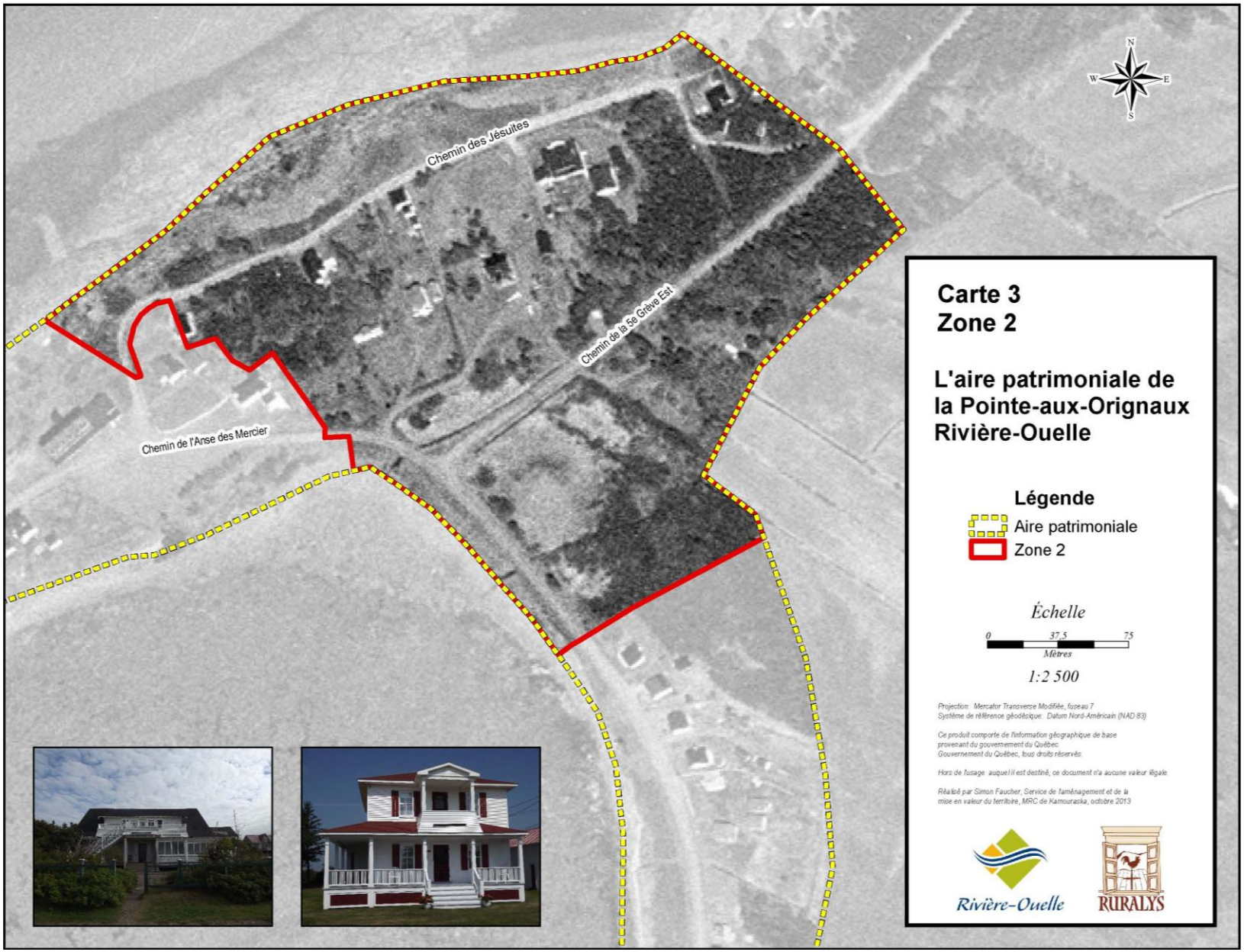

Figure 29. Carte de la zone patrimoniale #2 de la Pointe-aux-Orignaux

Caractéristiques du cadre bâti de la zone patrimoniale #2

Ce secteur comprend le chemin des Jésuites et le chemin de la Cinquième-Grève Est (figure 29). Il est à noter qu'il s'agit d'un secteur particulier dont la caractéristique principale est l'accès au fleuve pour la majorité des bâtiments. Plusieurs bâtiments ont un accès double à la voie routière par la profondeur du terrain.

Le secteur est résidentiel alors que le style architectural dominant est vernaculaire industriel. Quelques immeubles présentent un style architectural unique, tels que la maison des Jésuites, ce qui contribue à enrichir le paysage architectural du secteur. La route étroite du chemin des Jésuites confère au lieu une ambiance intime et villageoise.

Le chemin de la Cinquième-Grève Est mène jusqu'à la plage de la Pointe-du-Nord (plage de la Cinquième Grève Est), à l'est de la Pointe-aux-Orignaux (Lévesque, 1997 : 116). On retrouve au début du chemin, deux bâtiments de type vernaculaire industriel, l'un de style Four Square par volumétrie carrée à deux étages, l'autre du style vernaculaire avec plan en T dont la façade avant fait face au chemin des Jésuites (figure 30). Les deux bâtiments présentent une marge de recul importante, sont encadrés d'une clôture en bois et treillis métallique et possèdent des bâtiments secondaires de fortes valeurs patrimoniales sur le terrain. La qualité des aménagements paysagers de ces propriétés contribue à façonner le caractère prestigieux de ce milieu.

Figure 30. L'abbé Édouard Martin devant les deux propriétés du chemin de la Cinquième-Grève Est, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.17 (1922-1941)

6.3 La zone patrimoniale #3 de la Pointe-aux-Orignaux

Figure 31. Carte de la zone patrimoniale #3 de la Pointe-aux-Orignaux

Caractéristiques du cadre bâti de la zone patrimoniale #3

Ce secteur de la Pointe-aux-Orignaux est le plus récent. Il s'agit d'un secteur à deux niveaux. La route du Quai est l'artère principale qui mène le visiteur ou le résidant vers la Pointe-aux-Orignaux (figure 31). De forme en S, la route est très étroite par endroits. Les bâtiments situés sur le promontoire de la route du Quai ont une percée visuelle plus affinée; ils ne voient pas seulement le quai de Rivière-Ouelle, mais aussi les montagnes de Charlevoix lorsque le ciel est clair.

L'un des points de repère du début de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux est, sans contredit, la *Villa Fleur des Bois* (figure 32). Menacée de démolition, le curé Lemieux l'a fait déménager par bateau de Lévis à Rivière-Ouelle. Minutieusement numérotées, les pièces ont été chargées sur des goélettes à l'automne 1921 pour être transportées au Quai de Rivière-Ouelle. Dès le printemps 1922, l'ancien Hôtel Victoria est reconstruit et renommé, alors, la *Villa Fleur des Bois*.

Figure 32. La Villa Fleur des Bois (1933), Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.33 (1933)

Auparavant, on retrouvait, près de la maison, des serres et un atelier pour produire des croix de tempérance. Ce site offre un aménagement d'ensemble avec la résidence principale, un bâtiment secondaire de volume important et des petits chalets sur le terrain. Le terrain est bordé d'une clôture en maçonnerie de brique ainsi qu'une barrière en fer forgé. De l'entrée de la route du Quai, on retrouve une longue entrée asphaltée pour nous permettre l'accès à la propriété et à ses dépendances (figure 33).

Figure 33. Cour intérieure de la Villa Fleur des Bois, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F068.4.1.30.14 (1987); *Ruralys (2013)*

Les bâtiments situés sur le promontoire ont un panorama unique sur le fleuve, le quai, les bâtiments situés au bout de la pointe ainsi que les propriétés situées plus bas sur le chemin de l'Anse-des-Mercier. Auparavant, ce chemin portait le nom de route du Quai. Le changement d'odonyme s'est fait en mémoire des Mercier qui ont habité ce tronçon de rue depuis plusieurs générations.

Dans ce secteur, en plus de la route du Quai, nous retrouvons le début du chemin de l'Anse-des-Mercier. Portant bien son nom, ce chemin abrite une anse qu'on retrouve entre la plage du chemin de l'Anse-des-Mercier et la Pointe-aux-Orignaux.

La façade fluviale du chemin de l'Anse-des-Mercier s'est construite massivement, à partir des années 1940. Il s'agit, majoritairement, de chalets occupés durant la saison estivale. Mais, dès 1927, on retrouvait déjà quelques bâtiments. À quelques exceptions près, les maisons sont de type vernaculaire industriel. Il s'agit de formes architecturales simples avec des matériaux usinés et des fenêtres avec des baies plus grandes. À partir de ces années, le modèle industriel était plus accessible. La majorité des bâtiments dans ce tronçon de rue ont perdu leurs caractéristiques architecturales d'origine. Une grande partie des

revêtements traditionnels ont été remplacés par des revêtements modernes. Le clin de vinyle est présent dans la majorité des cas.

Néanmoins, les propriétés ont conservé des éléments paysagers tels que les rosiers *rugosa* (églantiers) des arbustes, des arbres matures et les clôtures en bois. On retrouve différents styles de clôtures : piques verticales, perches, entrecroisées, jeu de bois et planches horizontales (figure 34).

Figure 34. Clôtures diverses, chemin de l'Anse-des-Mercier, *Ruralys, 2013*

Dans ce tronçon de voie, on retrouve également une croix de chemin. Il s'agit d'une croix aux instruments de la Passion (échelle, lance, couronne d'épines). Elle est située sur le chemin de l'Anse-des-Mercier et entourée à sa base par des pierres rondes et un rosier *rugosa* (églantier). Cette croix de chemin a fait l'objet d'une restauration dans le cadre du programme d'aide à la restauration et à la mise en valeur des petits patrimoines du Kamouraska (figure 35).

Figure 35. Croix de chemin, chemin de l'Anse-des-Mercier, *Ruralys, 2013*

De même que les autres secteurs de la Pointe-aux-Orignaux, les bâtiments sur ce tronçon de rue sont implantés sur des terrains d'une grandeur sensiblement identique définissant ainsi une trame très serrée bien que les bâtiments restent isolés les uns des autres. Ces façades rapprochées sont caractéristiques des rues d'implantation ancienne d'où se dégage une impression d'authenticité et d'originalité à préserver (figures 36 et 37).

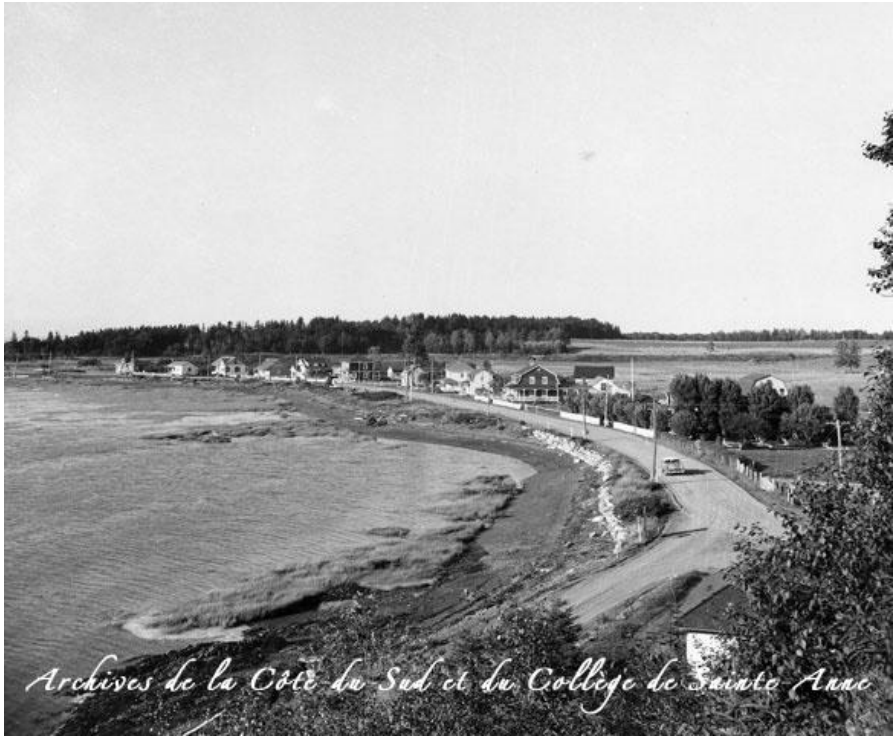

Figure 36. Implantation architecturale du chemin de l'Anse-des-Mercier (circa 1950), Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.27 (195-)

Figure 37. Implantation architecturale du chemin de l'Anse-des-Mercier (2013), *Ruralys, 2013*

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Comme nous l'avons constaté suite à l'analyse des données de l'inventaire architectural de la Pointe-aux-Orignaux, la perte et le remplacement des éléments architecturaux d'origine, surtout au niveau des revêtements, des ouvertures et des éléments de décor, nuisent le plus souvent à l'état d'authenticité et d'intégrité des bâtiments. Un autre élément à prendre en considération dans l'analyse des bâtiments est leur cadre d'aménagement. Les bâtiments s'insèrent dans un territoire et celui de la Pointe-aux-Originaux est particulier. Il a été mentionné, précédemment, que les bâtiments anciens de la Pointe-aux-Orignaux font partie d'un ensemble comprenant des paysages majestueux tels le fleuve et le panorama de Charlevoix, des éléments paysagers comme les rosiers et les petits patrimoines comme la croix de chemin, un caveau à légumes, des remises, hangars, etc.

Des caractéristiques du cadre bâti ont été déterminées selon différents secteurs. Cette division en secteurs est importante, car elle se fait par l'ancienneté des bâtiments. Les bâtiments ne se sont pas tous construits en même temps et les types de propriétaires n'ont pas été les mêmes non plus. La majorité des bâtiments sis près du quai ont été habités par les gens aisés tels que des députés. Dans ces cas, les bâtiments ne présentent pas une architecture simple. Comparativement, de l'autre côté de l'anse, on retrouve des constructions plus récentes et qui présentent une architecture industrielle plus commune.

Il y a tout de même un point en commun pour tous les secteurs de la Pointe-aux-Orignaux. Il est important de conserver les caractéristiques générales du cadre bâti et aménagé. La grande majorité des bâtiments sur la Pointe-aux-Orignaux sont implantés sur des terrains d'une grandeur sensiblement identique, définissant ainsi une trame très serrée bien que les bâtiments restent isolés les uns des autres. Ces façades rapprochées sont caractéristiques des rues d'implantation ancienne d'où se dégage une impression d'authenticité et d'originalité à préserver.

Recommandations générales

Voici quelques recommandations générales pour intervenir de manière efficace et mieux protéger le patrimoine bâti de la Pointe-aux-Orignaux. Ainsi, il conviendrait :

1. Que la municipalité se dote d'une politique municipale de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural.
2. De mettre en place des moyens de sensibilisation afin de faire mieux connaître les caractéristiques des bâtiments patrimoniaux de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Originaux.
3. Afin de sensibiliser la population, la municipalité devrait intégrer les données de l'inventaire à la base de données PIMIQ. Le PIMIQ est la base de données qui alimente le Répertoire du patrimoine culturel québécois du ministère de la Culture et des Communications du Québec. L'utilisation du PIMIQ permet d'améliorer les pratiques

d'inventaires en standardisant la cueillette de données et la manière de les consigner et de les diffuser. L'interface de PIMIQ, le Répertoire du patrimoine culturel québécois, augmentent la visibilité et le rayonnement des biens patrimoniaux à l'échelle nationale.

4. De mettre en place des moyens d'intervention et des conseils pour mieux orienter les rénovations et la restauration des bâtiments patrimoniaux et des petits patrimoines.
5. De mettre en valeur le patrimoine bâti du milieu et son histoire locale, par le biais de panneaux d'interprétation ou d'un circuit du patrimoine local.

Recommandations spécifiques

Selon les résultats de l'inventaire et de la caractérisation du cadre bâti de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, il est essentiel de préserver à long terme le patrimoine de la Pointe-aux-Originaux. Pour ce faire, il faut songer à :

1. Améliorer l'encadrement réglementaire concernant l'implantation et l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage bâti de la Pointe-aux-Orignaux.
2. Rehausser la qualité des interventions bâties sur le territoire de la Pointe-aux-Orignaux.
3. Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et les éléments caractéristiques du paysage construit et naturel de la Pointe-aux-Orignaux.

La mise en place d'un **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** pour l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux est recommandée.

Le PIIA permettrait à la municipalité d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des paysages et des particularités de la Pointe-aux-Orignaux.

Un PIIA peut être utile pour différents aspects d'intervention sur le bâti et les paysages, voici quelques exemples d'éléments qui peuvent être intégrés dans ce plan (MAMROT, 2010, en ligne). Rappelons que ce plan s'inscrit dans une démarche de concertation :

- « la conception architecturale (les murs extérieurs, les revêtements, les toitures, la fenestration, les éléments en saillie et les ornements, les devantures, les façades commerciales, les auvents, l'emplacement et la visibilité des équipements de service, la hauteur, la volumétrie, les enseignes, les couleurs, les panneaux d'affichage extérieur du menu, etc.);
- l'intégration architecturale des nouveaux bâtiments aux bâtiments voisins, à la trame urbaine, aux espaces publics ou au milieu naturel;
- l'aménagement paysager (l'aménagement des cours, les cafés-terrasses, les clôtures et murs d'enceinte, les bâtiments accessoires);
- la prise en compte des perspectives visuelles remarquables; l'atténuation des conséquences visuelles négatives (entreposage, déchets, appareils mécaniques, stationnement);

- la circulation des véhicules, l'accès aux espaces de stationnement; le rapport sécuritaire et harmonieux entre les circulations des piétons et celle des véhicules;
- l'aménagement du site (l'implantation des bâtiments, le traitement des sols et l'écoulement des eaux, le lotissement); la protection des caractéristiques naturelles sur le site et de la végétation urbaine (consultez la fiche sur la plantation et l'abattage d'arbres);
- l'affichage et l'éclairage ».

Proposition de normes d'implantation et d'intégration architecturale pour la Pointe-aux-Originaux

Les normes d'implantation et d'intégration architecturale proposées couvrent les cinq principaux aspects suivants : 1) L'implantation du bâtiment sur le terrain; 2) L'arrangement des volumes du bâtiment; 3) Le traitement architectural; 4) L'aménagement extérieur; 5) Les bâtiments secondaires.

1. **L'implantation du bâtiment sur le terrain**
   - Conserver et mettre en valeur le relief naturel du site et son couvert végétal.
   - Préserver les vues panoramiques et les percées visuelles sur le fleuve.
   - Respecter l'orientation et l'alignement des bâtiments traditionnels existants.

Figure 38. Exemple de construction qui nuit à la percée visuelle de la Pointe-aux-Orignaux, *Ruralys, 2013*

2. **L'arrangement des volumes du bâtiment**
   - Respecter et établir une continuité avec les caractéristiques volumétriques des bâtiments traditionnels.
   - Adopter des volumes de forme simple (rectangulaire) et de dimensions s'apparentant aux volumes traditionnels.
   - Respecter les hauteurs des bâtiments existants (en grande majorité, d'une hauteur de 1½ étage).
   - Reprendre ou s'inspirer des éléments typiques du bâti traditionnel (lucarnes, cheminées, débords de toiture, galeries, etc.).

Figure 39. Exemple qui démontre le respect de la hauteur des bâtiments de la Pointe-aux-Originaux, *Ruralys, 2013*

3. Le traitement architectural des bâtiments

- Établir des liens formels et proportionnels avec les caractéristiques architecturales dominantes des bâtiments traditionnels.
- Reprendre la distribution, les proportions et les dimensions et le mode de subdivision des ouvertures du bâti traditionnel.
- Adopter des matériaux de revêtement compatibles avec les matériaux de revêtement, les textures et les couleurs traditionnelles (interdire le clin de vinyle).
- Utiliser une ornementation appropriée pour mettre en relief les composantes du bâtiment (chambranles, planches cornières, corniches).
- Adopter des galeries, porches, vérandas de type traditionnel pour renforcer les relations ou liaisons avec les bâtiments avoisinants.

Figure 40. Exemple d'intervention réussie : avant et après la rénovation de fenêtres du 165, chemin de l'Anse-des-Mercier, *Ruralys, 2013*

4. L'aménagement extérieur

- Mettre en valeur les abords du bâtiment et les limites de la propriété et assurer l'intégration des bâtiments au paysage naturel environnant.
- Adopter un aménagement paysager de type naturel aux abords de la résidence et favoriser la conservation des rosiers *rugosa* (églantiers) et l'implantation de plantes indigènes.
- Utiliser des matériaux naturels pour les murs ou murets de soutènement, les voies d'accès et pour les clôtures.

Figure 41. Exemple réussi de l'aménagement extérieur du 102, chemin de la Cinquième-Grève Est, *Ruralys, 2013*

5. Les bâtiments secondaires

- Adopter un modèle de bâtiment secondaire compatible avec le bâtiment principal et s'inspirant des caractéristiques des bâtiments secondaires traditionnels.
- Favoriser l'implantation d'un bâtiment secondaire dont les dimensions maximales correspondent au 2/3 de celles de la résidence.
- Adopter un traitement architectural (matériaux de revêtement, ouvertures) compatible avec celui de la résidence pour les garages, les hangars, les remises-ateliers ou les cabanons.
- S'inspirer et reprendre les caractéristiques architecturales des dépendances agricoles et bâtiments secondaires traditionnels.

Figure 42. Remise du 104, route du Quai, *Ruralys, 2013*

BIBLIOGRAPHIE

s.a., s.d. *Rivière-Ouelle vous accueille : revue du 300e de Rivière-Ouelle.* La Pocatière : Imprimerie Fortin ltée.

Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.26 (1889)

Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.2 (1903)

Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.17 (1922-1941)

Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.33 (1933)

Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.6 (1948)

Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F068.4.1.13.1c (195-)

Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.27 (195-)

Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F068.4.1.30.14 (1987)

BANQ (19—) *Village du quai de Rivière Ouelle*. Québec : J.B. Plourde. Cote : http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2097798

Gagnon, Roger. s.d. *Mémoire en faveur de la conservation et rénovation A3-B1-T1*. Comité pour la restauration et l'exploitation du quai de Rivière-Ouelle.

Hudon, Paul-Henri (1972) *Rivière-Ouelle 1672-1972 : Rivière-Ouelle de la Bouteillerie, 3 siècles de vie*. S.l. : Comité du Tricentenaire.-

Lelièvre, Siméon (1859) *Cadastre abrégé de la Seigneurie de la Bouteillerie, la Rivière Ouelle*. Canada.

Lévesque, Ulric (dir.). 1997. *325 ans… Une grande famille! Rivière-Ouelle vous accueille 1672-1997*. Rivière-Ouelle : Corporation du 325e anniversaire de Rivière-Ouelle.

Martin et coll. (1990) *«* Partie 3 : le patrimoine de Rivière-Ouelle *». Inventaire du patrimoine régional, mesures conservatoires et programme de sensibilisation*. S.l. : Martin, Léonidoff, Provencher, Lepage et associés.

MAMROT (2010) « Règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ». En ligne : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-sur-les-plans-dimplantation-et-dintegration-architecturale/ Gouvernement du Québec.

Patenaude, Pierre et Michel Sirois (1991) *Rivière-Ouelle : guide touristique à colorier.* Rivière-Ouelle : Comité des Loisirs de Rivière-Ouelle inc.

Patrimoine Expert S.E.N.C. (2005) *Étude de potentiel archéologique : route 132 et infrastructures municipales de la municipalité de Rivière-Ouelle, projet MTQ : 20-3374-8909*. S.l. : ministère des Transports du Québec.

Ruralys, *À la découverte des petits patrimoines du Kamouraska*. En ligne : http://ruralys.org/pp-web/pp-12juin-loader.html. Page consultée le 15 novembre 2013.

ANNEXE :

Fiches architecturales

Route du Quai :	Fiches 1, 2
Chemin de la Cinquième-Grève :	Fiches 6, 34, 35, 36
Chemin des Jésuites :	Fiches 37, 38, 39, 40, 41
Chemin d'Auteuil :	Fiches 3, 4, 5
Chemin de l'Anse-des-Mercier :	Fiches 42, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33

Rivière-Ouelle

Culture et Communications Québec

3. CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DES PAYSAGES DE L'AIRE PATRIMONIALE DE LA POINTE-AUX-ORIGNAUX, RIVIÈRE-OUELLE

RURALYS

Janvier 2014

TABLE DES MATIÈRES

Section : Paysages

Paysages

TABLE DES MATIÈRES 3

LISTE DES FIGURES 5

LISTE DES CARTES 5

LISTE DES TABLEAUX 7

1. Introduction 9
2. Méthodologie 11
3. État des connaissances 15
4. Portrait du territoire 17
   - 4.1 Assises rocheuses et formation du territoire 18
   - 4.2 Évolution de l'occupation du territoire 19
5. Caractérisation et évaluation des paysages 21
   - 5.1 La caractérisation des paysages de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux 21
   - 5.2 L'évaluation de la qualité paysagère 27
6. Conclusion et recommandations 55

Bibliographie 59

LISTE DES FIGURES

Section : Paysages

Paysages

Figure 1. Limite nette entre les entités paysagères « pointe aux Orignaux » et « anse des Mercier ». Cette limite est représentée par le talus (talus descendant sur la photo, devant et à droite). La vue montrée est prise à partir du chemin de l'Anse-des-Mercier dans l'entité « pointe aux Orignaux » : elle est filtrée, car le boisé du talus empêche la vue complètement ouverte sur l'entité voisine. La vue aurait aussi pu être filtrée par des bâtiments plus ou moins espacés. 13

Figure 2. Le littoral sur cette photo constitue une limite ouverte de l'entité paysagère 13

Figure 3. Le territoire au sud-est de l'aire patrimoniale n'est pas visible; l'escarpement en arrière-plan de la photo isole visuellement le secteur. 17

Figure 4. L'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. Source : GoogleMaps, 2013 18

LISTE DES CARTES

Section : Paysages

Paysages

CARTE A. Entités et qualité paysagères de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, 2013 23

CARTE B. Ouvertures visuelles et composantes principales du paysage de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, 2013 25

LISTE DES TABLEAUX

Section : Paysages

Paysages

Tableau 1. Termes utilisés dans les cartes A et B. 12

Tableau 2. Données d'évaluation des paysages par tronçons routiers, aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, 2013. 27

Tableau 3. Recommandations et orientations spécifiques par entités paysagères. 56

1. Introduction

L'étude de caractérisation et d'évaluation des paysages de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux a été réalisée dans une perspective de mise en valeur de ce secteur de la municipalité de Rivière-Ouelle reconnue pour son patrimoine. Cet outil de connaissance et de gestion des paysages vise aussi la sensibilisation des résidents à la question paysagère. Cette dernière, de plus en plus présente dans notre société, est un sujet d'actualité au Bas-Saint-Laurent, en particulier sur le littoral hautement convoité du fleuve Saint-Laurent.

Le paysage est le territoire perçu par l'humain. En tant que territoire perçu et ayant une signification, il influence la qualité de vie des individus et des communautés. Par ailleurs, l'être humain crée continuellement le paysage par ses multiples activités. Le paysage s'avère donc changeant, modelé par les acteurs, leurs interventions, leurs perceptions et les processus biophysiques. Il constitue un facteur pour choisir une destination touristique.

Le paysage est une composante de plus en plus importante de la qualité de vie des individus et des communautés. En tant que territoire perçu ayant une signification, il offre un miroir à ses habitants qui y voient les traces historiques de leur passé commun, tout comme les potentiels pour leur avenir. Le paysage est un vecteur de l'identité locale et régionale, un élément de l'appartenance sociale et territoriale et un facteur d'attractivité des territoires. Les résidents comme les touristes choisissent leur milieu de vie et leur destination entre autres en fonction de la qualité des paysages. Cette dernière a donc des retombées sur l'économie et la culture d'une communauté, voire d'une région, tout comme sur ses perspectives de développement. C'est en partie pourquoi le paysage devient une préoccupation importante dans l'aménagement et la gestion intégrée des territoires. La diversité du littoral, la présence forte de l'estuaire du Saint-Laurent, les milieux humides, les boisés, la topographie, les hameaux et leur patrimoine bâti et la villégiature contribuent à la richesse d'un paysage tel celui de la Pointe-aux-Orignaux, sur le littoral de Rivière-Ouelle.

L'étude est présentée sous la forme d'un rapport écrit comprenant une série de fiches de caractérisation, une par entité paysagère. Le rapport illustré de photographies et de cartes présente la méthodologie, l'état des connaissances sur les paysages, le portrait de la zone d'étude et de la présentation des 5 fiches de caractérisation. Une discussion issue de l'analyse est accompagnée d'une série de recommandations et d'orientations spécifiques. Le rapport est illustré de cartes (A et B) insérées dans le rapport. La carte A, contenant les numéros civiques des propriétés, présente les cinq entités paysagères identifiées de même que l'évaluation de la qualité des paysages. La carte B présente le relevé des types de vues et percées visuelles, les points de repères paysagers et les éléments structurants et remarquables. Une banque de photographies classées par tronçons de routes permet une consultation facile des lieux visités.

2. Méthodologie

La méthodologie utilisée pour la caractérisation et l'évaluation de la qualité des paysages de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux est celle développée depuis 2004 chez Ruralys[4]. Elle est bonifiée au fur et à mesure de l'acquisition des connaissances, mais surtout de son application dans différents contextes d'intervention[5]. Elle permet également d'avoir une démarche rigoureuse et la plus « objective » possible. Cette méthodologie a été développée à travers plusieurs projets et les travaux de Ruralys ont toujours été réalisés dans une démarche intégrée et dans une perspective de développement durable. La toile de fond de nos travaux est celle de la géographie historique et du patrimoine. L'usager du territoire est au cœur de la démarche. Cette dernière se déroule en effet à l'échelle selon laquelle les résidents et les touriste fréquentent l'aire patrimoniale et y vivent. Afin de permettre à la municipalité de Rivière-Ouelle d'avoir un outil de connaissance et de gestion des paysages de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, nous avons travaillé le territoire de manière fine, à petite échelle.

Au cœur de la méthode se retrouve le travail de terrain, c'est-à-dire un inventaire des paysages et de leurs composantes naturelles et humaines sur le territoire à l'étude. L'observation sur le terrain se fait à une échelle « micro », donc à l'échelle humaine, dans l'optique de l'usager. La récolte de données et l'analyse se complètent autant sur le terrain que par la suite, au bureau. L'observation, la récolte de données, la prise de photographies et la cartographie constituent les outils de cette méthode qui, une fois employés permettent une meilleure connaissance des paysages de la Pointe-aux-Orignaux. Cette étude complète et met à jour celles réalisée en 2004 et en 2008 pour la MRC de Kamouraska et pour la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (Ruralys, 2004 et 2008) et couvrant l'ensemble de la MRC de Kamouraska.

L'inventaire sur le terrain s'est déroulé sur deux jours en août et septembre 2013. Les paysages visibles le long du réseau routier de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux ont été évalués et caractérisés. Il s'agit de la route du Quai, du chemin de

---

4. *Étude de caractérisation et d'évaluation des paysages du Kamouraska* (Ruralys, 2004). Ce territoire a servi de territoire pilote pour développer une approche méthodologique d'analyse tenant compte des valeurs esthétique, sociale et culturelle, interprétative, économique et environnementale des paysages.
5. Réalisation de deux études paysagères pour une partie des territoires des MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata (Ruralys 2006a, 2006b); étude des paysages de la Pointe de Rivière-du-Loup, un secteur périurbain de la ville de Rivière-du-Loup (Ruralys 2006c); caractérisation des paysages de l'île d'Orléans et réalisation d'un parcours d'interprétation (Ruralys 2006d); caractérisation et évaluation des paysages des huit MRC du Bas-Saint-Laurent et production d'un outil sur les simulations visuelles pour les municipalités (Ruralys, 2008); étude des paysages des MRC La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est pour la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est (Ruralys, 2010); caractérisation et évaluation des paysages de Notre-Dame-du-Portage; caractérisation et évaluation des paysages de la région de la Chaudière-Appalaches (Ruralys, 2013).

l'Anse-des-Mercier, du chemin des Jésuites et du chemin de la Cinquième-Grève Est. Les objectifs de l'inventaire terrain étaient les suivants :

- → Caractériser les paysages en identifiant les composantes, les atouts et les contraintes des paysages pour chaque entité paysagère;
- → Évaluer la qualité des paysages le long des routes sélectionnées pour l'obtention d'un indice de qualité paysagère;
- → Identifier des zones sensibles et des enjeux paysagers;
- → Constituer une banque de photographies accompagnée d'un catalogue.

Sur le terrain, les observations ont été notées sur des fiches d'inventaire de la qualité paysagère et mises en rapport avec les cartes de terrain à l'échelle du 1 : 5000e. Les photographies prises sur le terrain et regroupées selon chaque tronçon routier étudié devraient permettre de saisir les caractéristiques des paysages évalués et de représenter la diversité des paysages du secteur à l'étude. Le territoire a également été découpé en entités paysagères (aussi appelées unités de paysages), lesquelles ont été caractérisées.

Chaque couche d'information récoltée et analysée, soit les entités paysagères, l'évaluation de la qualité des paysages, l'inventaire des types de vues et les éléments paysagers principaux, sont illustrées sur deux cartes présentées en format 11 x 17 pouces. Le tableau 1 présente le contenu de chaque carte et explique les termes employés. Des photos suivent à titre d'exemple (figures 1 et 2).

Tableau 1. Termes utilisés dans les cartes A et B.

Nom de la carte	Terme utilisé	Explication
Carte A Entités et qualité paysagères de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, 2013	Limite nette	Limite d'une entité paysagère établie en général par le relief. Ce type de limite entre deux entités ne permet pas à l'usager du territoire de voir d'une entité à l'autre (figure 1).
	Limite ouverte	La limite ouverte entre deux entités est en général déterminée selon les usages du territoire. Il s'agit de limites plus ou moins bien définies (d'où l'usage du trait pointillé), souvent dans des secteurs où le passage d'une entité à l'autre est graduel (figure 2).
Carte B Ouvertures visuelles et composantes principales du paysage de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, 2013	Vue ouverte	Aucun obstacle visuel n'altère la vue de l'usager de la route sur le paysage proche ou éloigné, ce qui lui permet une vue éloignée et complètement ouverte.
	Vue filtrée	Un certain nombre d'obstacles visuels empêchent l'observateur d'avoir une vue totalement ouverte. Ces obstacles peuvent être : haie d'arbuste ou brise vent, bâtiments plus ou moins espacés, (figure 1).
	Vue fermée	La vue le long de la route est encadrée par la végétation ou le bâti qui empêchent toute ouverture.

Figure 1. Limite nette entre les entités paysagères « pointe aux Orignaux » et « anse des Mercier ». Cette limite est représentée par le talus (talus descendant sur la photo, devant et à droite). La vue montrée est prise à partir du chemin de l'Anse-des-Mercier dans l'entité « pointe aux Orignaux » : elle est filtrée, car le boisé du talus empêche la vue complètement ouverte sur l'entité voisine. La vue aurait aussi pu être filtrée par des bâtiments plus ou moins espacés.

Figure 2. Le littoral sur cette photo constitue une limite ouverte de l'entité paysagère

À la suite de l'état des connaissances sur les paysages de la Pointe-aux-Orignaux (chapitre 3) et du portrait du territoire (chapitre 4), la caractérisation des paysages et l'évaluation de leur qualité suit au chapitre 5. La caractérisation de chaque entité paysagère est présentée sous forme de fiches illustrées.

Afin de faciliter la compréhension de ce qu'est la caractérisation et l'évaluation des paysages, de même qu'une entité paysagère, leur explication est présentée dans les encadrés ci-dessous, accompagnée d'une définition du paysage.

Le **PAYSAGE** désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humain et de leurs interrelations (Conseil de l'Europe, 2000).

Caractérisation des paysages

La caractérisation des paysages est un exercice de synthèse entre les données physiques (ensembles structuraux, relief, hydrographie, climat, végétation) et l'occupation humaine du territoire (formes d'occupations, activités et usages). Elle conduit à un découpage territorial à différentes échelles qui permet de mieux saisir les différents paysages d'un territoire, local ou régional.

Entité ou unité paysagère

Une entité ou unité paysagère est une aire où s'observe un paysage singulier et identifiable et qui est définie par une certaine fermeture spatiale assurée, par exemple, par les formes du terrain ou le couvert forestier. Elle se distingue par l'homogénéité relative de ses éléments paysagers, naturels et humains (bâti, végétation, relief, points de vue, sens, usages, etc.). Les entités ou unités paysagères forment le cœur de l'expérience visuelle.

Évaluation de la qualité des paysages

L'évaluation qualitative s'inscrit dans une perspective multidimensionnelle reflétant autant que possible les multiples points de vue et échelles pouvant exister. Les valeurs et critères utilisés pour évaluer la qualité des paysages considèrent non seulement les composantes et les fonctions présentes sur le territoire, mais également les tendances évolutives. Cette méthode envisage les faits territoriaux afin de souligner les caractéristiques distinctes de chaque paysage. Au bout du compte, un paysage n'est pas meilleur ou moins bon qu'un autre, ni exceptionnel ou médiocre. Une plus grande qualité paysagère témoigne de valeurs paysagères mieux exprimées. L'évaluation se déroule à l'échelle humaine, celle de l'usager du territoire, par les voies de découverte. Les résultats de l'évaluation sont obtenus à l'aide d'une grille d'évaluation comportant 11 critères qui rejoignent 5 valeurs paysagères (esthétisme, sociale et culturelle, interprétative, environnementale, économique). Un indice est obtenu par la classification en 3 catégories des résultats de l'évaluation. Ainsi, les paysages de catégorie 1 sont exceptionnels, ceux de catégorie 2 de forte qualité et ceux de catégorie 3 de qualité moyenne. Cette classification comporte généralement 4 catégories de qualité paysagère. Toutefois, étant donné le petit nombre de tronçons de routes le long desquels les paysages ont été évalués dans l'aire patrimoniale de Pointe-aux-Orignaux (10 tronçons) et la forte qualité de ses paysages en général, la qualité paysagère a été classée en trois catégories de qualité.

3. État des connaissances

La municipalité de Rivière-Ouelle connaît la valeur paysagère de la Pointe-aux-Orignaux et sa popularité auprès des villégiateurs et des touristes. La présence du quai et l'avènement d'un chemin de fer ont favorisé le développement touristique au XXe siècle. L'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux a été désignée par la MRC de Kamouraska et elle fait partie des territoires d'intérêt historique de la MRC. Dans son schéma d'aménagement (1987), la Pointe-aux-Orignaux fait partie des territoires d'intérêt esthétique et écologique, puisque « autrefois un lieu de transbordement important, l'intérêt du site réside aujourd'hui dans le caractère marin du bâti et des éléments naturels. Une impression d'isolement s'y dégage causée par l'avancée de la pointe sur le fleuve ».

Dans son premier projet de schéma d'aménagement révisé (MRC de Kamouraska, 2000), la Pointe-aux-Orignaux est désignée aire patrimoniale et aire de villégiature. Des orientations quant à leur aménagement sont proposées ainsi que différentes interventions en aménagement du territoire et en culture.

L'ensemble de la MRC de Kamouraska a fait l'objet d'une caractérisation et d'une évaluation des paysages en 2004 ainsi qu'en 2008. Cette étude complète a fourni le cadre de base de la caractérisation et de l'évaluation des paysages à l'échelle de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux puisqu'elle identifiait les familles et les entités paysagères à l'échelle de la MRC.

Au niveau de la municipalité, le plan d'urbanisme, datant de 1990, identifie plusieurs problématiques d'occupation du territoire. Il mentionne également le potentiel récréotouristique et de loisir offert entre autres par le paysage local. On y parle par exemple des « possibilités récréatives […] particulièrement nombreuses dans la municipalité de Rivière-Ouelle. Le milieu naturel est déjà en soi un attrait touristique important. La présence […] du fleuve, le panorama qu'offre les montagnes de Charlevoix et le paysage agricole en sont les principaux éléments ». Des cartes anciennes de l'aire patrimoniale ont aussi été consultées au bureau municipal. Dans le règlement de zonage de la municipalité (2006), la zone VA (équivalente à l'entité paysagère « pointe aux Orignaux ») est une zone d'intérêt esthétique où « il faudra s'assurer du maintien du milieu bâti, du respect de l'intégrité de l'architecture d'origine […] » (article 5.6, alinéa 5.6.1). Aucun plan d'implantation et d'intégration architectural n'est en vigueur à la municipalité de Rivière-Ouelle, mais le règlement d'urbanisme et les règlements de zonage, de construction et de lotissement datant de 1996 permettent un certain contrôle de l'aménagement et du développement dans l'aire patrimoniale.

4. Portrait du territoire

L'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux fait partie de la municipalité de Rivière-Ouelle, dans la MRC de Kamouraska (région administrative du Bas-Saint-Laurent). La municipalité de Rivière-Ouelle est localisée sur le littoral du Saint-Laurent au nord-ouest de la MRC, dans la portion de territoire la plus avancée dans le fleuve. Elle occupe une superficie de 147 km^2. Irrégulière, la limite sud-est de la municipalité voisine l'autoroute 20. Rivière-Ouelle est traversée par le cours méandré d'une rivière majeure, la rivière Ouelle. Les municipalités adjacentes sont celles de Saint-Denis-De La Bouteillerie et Saint-Philippe-de-Néri à l'est, de Saint-Pacôme au sud-est et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et La Pocatière au sud. Les principales voies d'accès sont l'autoroute Jean-Lesage ou Transcanadienne (autoroute 20) et la route 132.

L'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux est située sur une avancée de terre formée par une succession de crans rocheux parallèles au fleuve (figure 1). Elle occupe la pointe aux Orignaux et le secteur de l'anse des Mercier, deux éléments du relief formant les assises de l'aire patrimoniale. Complètement à l'écart du village de Rivière-Ouelle de même que des grands circuits routiers (A-20 et R-132), l'aire patrimoniale est résolument une entité maritime puisqu'elle est séparée de la zone agricole et de la plaine de Rivière-Ouelle par un escarpement. L'écart d'altitude entre les deux secteurs est suffisamment important pour ne pas apercevoir, à partir de l'aire patrimoniale, le secteur au sud-est (figure 3). Ce territoire est ainsi particulièrement intéressant pour une micro-analyse des paysages.

Figure 3. Le territoire au sud-est de l'aire patrimoniale n'est pas visible; l'escarpement en arrière-plan de la photo isole visuellement le secteur.

Figure 4. L'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. Source : GoogleMaps, 2013

4.1 Assises rocheuses et formation du territoire

Le paysage de Rivière-Ouelle est dominé par deux structures, soit la plaine agricole et tourbeuse dans la moitié sud-est et une succession de crans rocheux longilignes et parallèles au fleuve dans la moitié nord-ouest. Ces barres rocheuses font partie du relief des Appalaches et sont fréquentes le long du littoral kamouraskois. C'est toutefois à Rivière-Ouelle qu'elles sont les plus marquées, formant ainsi une succession d'anses le long du littoral.

Ces assises rocheuses font partie des Appalaches, une vaste province géologique et une vieille chaîne de montagnes qui s'étend sur l'ensemble de la façade orientale de l'Amérique du Nord. Les formations rocheuses appalachiennes sont formées de roches sédimentaires qui ont été fortement plissées et faillées pendant l'ère géologique du Paléozoïque, il y a environ 450 millions d'années. Ces formations rocheuses ont subi de longues périodes d'érosion par différents agents d'érosion, dont les glaciers continentaux. La période récente post-glaciaire (13 000 ans à aujourd'hui) débuta par une submersion d'eau de mer du territoire (formation de la mer de Goldthwait[6]) lors du retrait progressif du glacier – qui avait écrasé la croûte terrestre. Ces eaux marines couvraient la zone littorale jusqu'au niveau de l'altitude actuelle d'environ 165 m. Pendant un millier d'années, d'épais dépôts d'argile viennent tapisser les basses terres submergées en eau profonde. Au cours du processus de retrait de cette mer, des terrasses littorales étagées se sont formées. Depuis 9000 ans avant aujourd'hui, le niveau de l'estuaire a fluctué autour de celui actuel, de façon à tailler les basses terrasses du littoral qui occupent le fond des anses du littoral tel l'anse des Mercier, un élément majeur du paysage de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. De superficies restreintes par rapport à l'ensemble du territoire, elles sont importantes des points de vue écologique et paysager.

L'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux fait partie d'une plaine littorale bordant l'estuaire du Saint-Laurent, laquelle est traversée de crêtes (crans) rocheuses d'orientation sud-ouest-nord-est. Une terrasse littorale est séparée de la plaine par un escarpement plus ou moins prononcé. Des anses en crochet parsèment tout le littoral rivelois, formées entre les crêtes rocheuses.

4.2 Évolution de l'occupation du territoire[7]

Aux éléments linéaires du relief de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux se superpose la trame d'occupation du territoire qui évolue depuis l'occupation par les autochtones. Ces derniers auraient occupé les rives du Saint-Laurent de manière saisonnière il y a environ 7 000 ans (voir chronologie de l'occupation préhistorique du territoire dans l'étude de potentiel archéologique), et ce, jusqu'au Régime français au XVIIe siècle. Ils y pratiquaient la chasse et la pêche.

Le territoire de la Pointe-aux-Orignaux fait partie de la seigneurie de La Bouteillerie concédée en 1672. Les premiers censitaires s'installent le long de la rivière Ouelle. La paroisse de Rivière-Ouelle est fondée dès 1685. Le territoire est alors divisé en lots étroits perpendiculaires à l'estuaire et reliés entre eux par des rangs parallèles à ce dernier et parallèles aussi aux structures longilignes du relief rivelois. Cet élément issu

6. La mer de Goldthwait a occupé l'estuaire du Saint-Laurent à l'est de Québec en même temps que sa voisine à l'ouest, la mer de Champlain, recouvrait une partie du sud du Québec, entre Ottawa et Québec.
7. Cette partie est tirée du site Web de la municipalité de Rivière-Ouelle et de Ruralys (2004).

de la planification coloniale du territoire et de sa mise en valeur à l'époque de la Nouvelle-France permet encore aujourd'hui de bien comprendre l'organisation du territoire et son paysage historique. Dans la seigneurie, la mise en valeur du territoire passe par l'agriculture, précédée du défrichement. Ces activités sont complétées par la pêche le long du littoral.

C'est vers 1840 que le quai est construit, puis allongé 10 ans plus tard, permettant à la Pointe-aux-Orignaux de devenir après Québec le lieu le plus rapproché de la rive nord de l'estuaire. Servant à exporter des marchandises locales, on lui ajoute un service de traversier en 1880 et un accès par voie ferrée en 1903. Déjà, cette portion du littoral rivelois était utilisée par les pêcheurs d'anguilles et les chasseurs de marsouins qui profitaient d'un milieu favorable à l'installation de fascines près des pointes, et ce, dès le Régime français. L'hôtel le Laurentides, édifié au milieu du XIXe siècle, et la présence d'un lieu de culte témoignent du développement touristique favorisé par la présence du quai. L'hôtel a été l'un des seuls bâtiments de la Pointe-aux-Orignaux, avec quelques cottages, pendant plusieurs dizaines d'années avant que d'autres chalets résidences secondaires soient construites au début du XXe siècle par l'élite politique et les pêcheurs prospères (anguille et marsouins). Arthur Buies qualifie le lieu comme étant désert, sauvage et pittoresque (Hudon, 1972 : 439). Malgré la fin du trafic ferroviaire en 1920 et les bris au quai causés par une tempête en 1936, la villégiature poursuit son développement sur le littoral de la Pointe-aux-Orignaux et de part et d'autre.

Jusqu'à aujourd'hui, l'occupation du territoire est demeurée relativement stable dans l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. La fonction de villégiature domine, mais des résidents choisissent de plus en plus de transformer leur résidence secondaire en résidence principale permanente. Des bâtiments ont été peu à peu ajoutés, jusqu'à la densité d'aujourd'hui. L'agriculture est toujours présente par ailleurs en marge de l'aire patrimoniale, en particulier au nord-est, derrière l'anse des Mercier.

5. Caractérisation et évaluation des paysages

Le territoire de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux a été découpé en 5 entités paysagères et la qualité paysagère a été évaluée le long de 10 tronçons routiers. Les entités paysagères sont les suivantes :

- route du Quai
- anse des Mercier
- boisé de la Cinquième-Grève Est
- chemin des Jésuites
- pointe aux Orignaux

Les résultats sont présentés sous forme de fiches de caractérisation résumant de manière claire et concise les caractéristiques des entités paysagères ainsi que leur évaluation. Ces fiches contiennent également des photographies, des extraits de cartes où des photographies anciennes. Elles sont complétées par certains constats et observations sur l'occupation humaine du territoire, ainsi que par des recommandations et orientations spécifiques quant à l'aménagement du territoire, le développement touristique ou la mise en valeur. Les cartes A et B viennent appuyer l'analyse et résument les résultats graphiquement.

5.1 La caractérisation des paysages de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux

La caractérisation des paysages de l'aire patrimoniale de Pointe-aux-Orignaux permet de mieux comprendre leur structure, leurs caractéristiques, leurs attraits et leurs incohérences.

L'identification des cinq entités paysagères a été faite en fonction des caractéristiques physiques du lieu, de l'occupation du territoire, et des limites des bassins visuels de l'aire, correspondant soit au limites de cette dernière ou à un élément du relief qui limite l'observateur à une portion du territoire. Les entités sont identifiées sur la carte A. Ainsi, la portion de l'aire patrimoniale située au sud-est, en haut de l'escarpement, est délimitée par ce dernier et se limite à la portion « haute-ville » de la zone d'étude. La bande de terrain longeant l'anse des Mercier constitue l'entité paysagère du même nom. Elle comprend aussi les quelques lots situés immédiatement au nord et nord-ouest de la jonction du chemin de la Cinquième-Grève Est avec le chemin de l'Anse-des-Mercier. De la chapelle jusqu'au quai nous sommes sur la pointe aux Orignaux (l'entité géographique) et cette dernière constitue une entité paysagère. Son élévation se démarque par rapport au reste du territoire de l'aire patrimoniale situé au bas de l'escarpement de la route du quai et permet d'avoir une vue d'ensemble sur une partie de l'aire patrimoniale. Puisque le secteur du chemin des Jésuites n'est pas visible des chemins qui le ceinturent (chemin de l'Anse-des-Mercier, chemin de la Cinquième-Grève

Est) et, inversement, que le bassin visuel à partir du chemin des Jésuites est limité du côté sud et sud-est, il constitue à lui seul une entité paysagère délimité à l'est par la limite de l'aire patrimoniale et à l'ouest par l'escarpement de la terrasse littorale, au bas du manoir de la Pointe-aux-Orignaux. La cinquième entité est constituée du secteur boisé du chemin de la Cinquième-Grève Est, à l'est de l'aire patrimoniale.

La caractérisation du paysage a fait ressortir des éléments caractéristiques du paysage local. Ils sont représentés sur la carte B. Illustrés par des zones vertes, les éléments structurants du paysage permettent d'identifier les différentes entités du paysage. En majorité reliés au relief local, ce sont ces éléments qui ont dirigé l'établissement humain. Les crans rocheux (E) ne sont pas colonisés, mais les gens se sont installés en contrebas. L'escarpement rocheux (D) constitue une séparation nette entre l'anse et ce qu'on pourrait appeler la « haute-ville ». Cet escarpement est bien visible à partir de la pointe et le long du chemin de l'Anse-des-Mercier; les maisons patrimoniales installées sur le rebord de cet escarpement soulignent aussi sa présence. L'anse des Mercier (C), qui constitue aussi un élément remarquable du paysage local, offre une rive assez protégée ayant favorisé l'établissement humain après la construction du chemin. La pointe aux Orignaux (A), délimite le nord-ouest de l'aire patrimoniale. Ce cran rocheux de faible altitude et son patrimoine bâti bien visible constituent la signature paysagère de l'aire patrimoniale. Quant au boisé à l'est (B), il constitue sa limite est et empêche toute visibilité sur le territoire plus à l'est.

Des points de repères paysagers, contribuant aux particularités paysagères de la zone d'étude, ont été identifiés. Ils sont visibles à partir de toutes les routes, sauf sur le chemin des Jésuites. Ce sont : le mont des Éboulement, le manoir de la Pointe-aux-Orignaux (ancien hôtel Le Laurentides), la chapelle Notre-Dame-de-L'Assomption et la villa Fleur des bois. Ces éléments contribuent également à la qualité du paysage de l'aire patrimoniale.

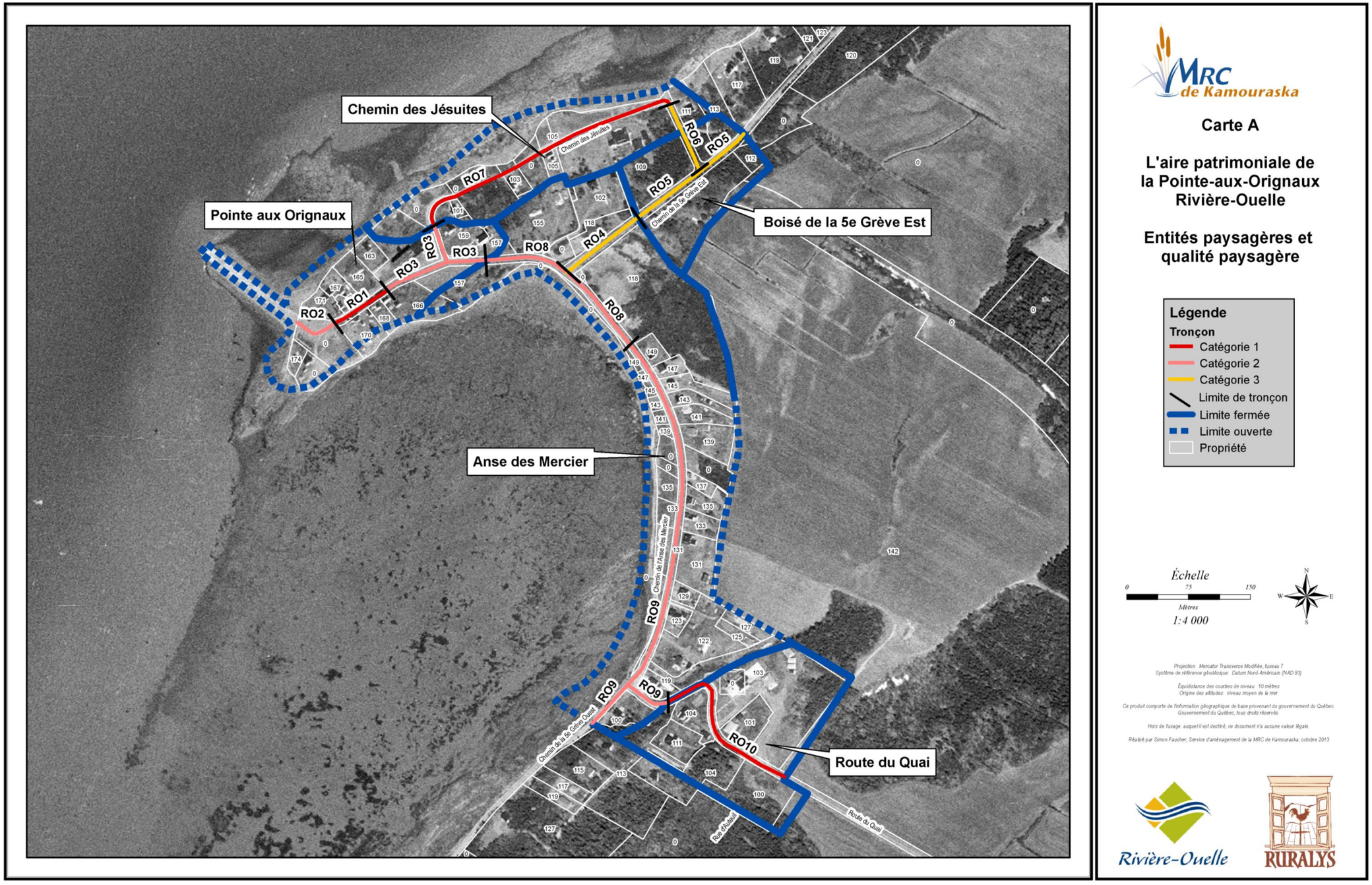

CARTE A. Entités et qualité paysagères de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, 2013

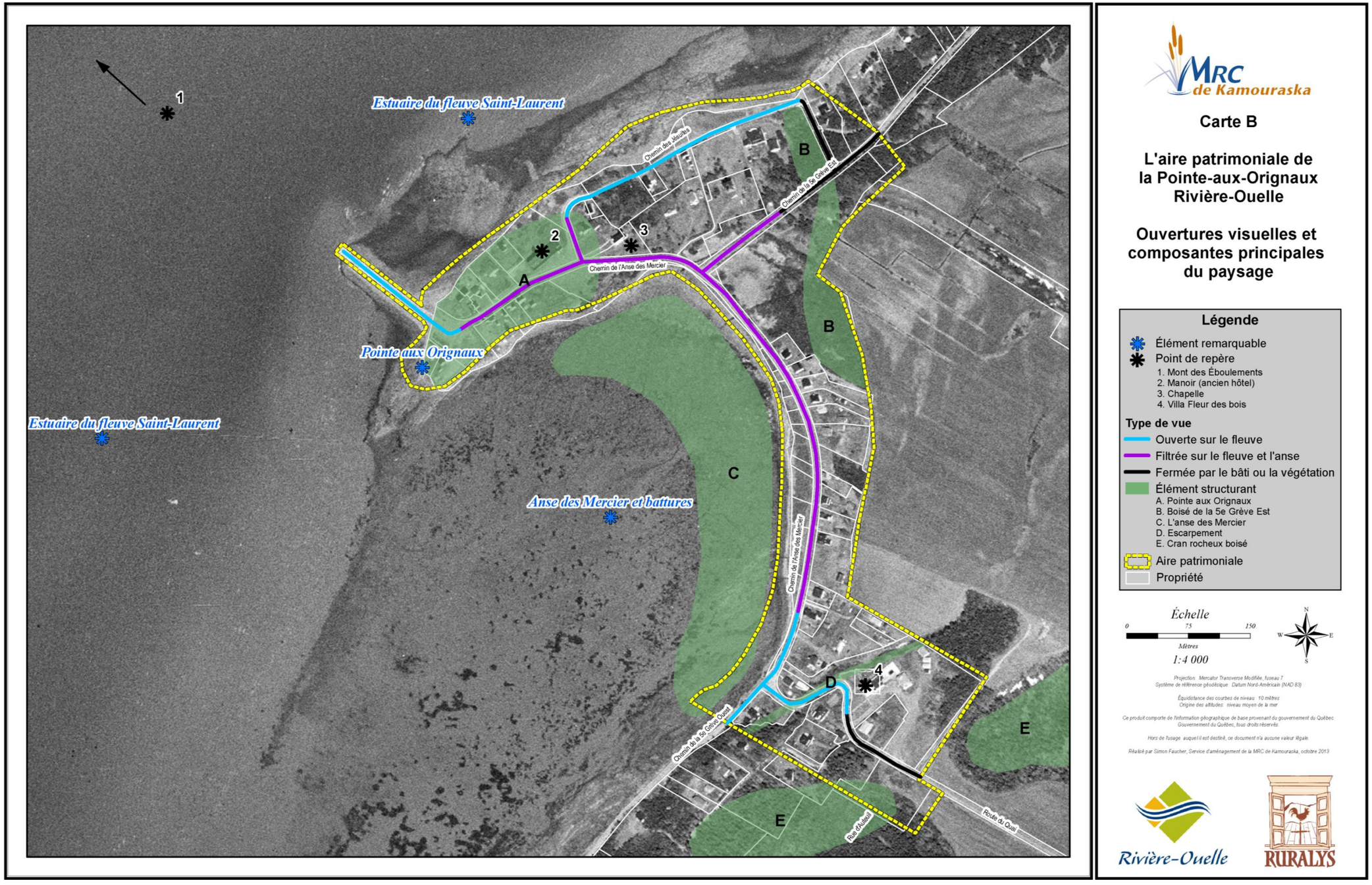

CARTE B. Ouvertures visuelles et composantes principales du paysage de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, 2013

5.2 L'évaluation de la qualité paysagère

L'état actuel du paysage de la Pointe-aux-Orignaux démontre, à travers l'évaluation de sa qualité, une bonne stabilité. Comme le montre le tableau 5.1, l'écart d'évaluation va de 27 à 36, en excluant les cotes de 21 obtenues pour les tronçons RO5 et RO6. L'évaluation, selon la méthode développée par Ruralys, permet d'obtenir des cotes entre 11 et 36; plus le chiffre est élevé, plus la qualité paysagère est forte.

Tableau 2. Données d'évaluation des paysages par tronçons routiers, aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, 2013.

Tronçon	Nom de la route	Entité paysagère	Évaluation globale	Indice (catégorie)
RO1	chemin de l'Anse-des-Mercier	pointe aux Orignaux	34	1
RO2	chemin de l'Anse-des-Mercier (rond-point du quai)	pointe aux Orignaux	32	2
RO3	chemin de l'Anse-des-Mercier (secteur chapelle)	Pointe aux Orignaux	29	2
RO4	chemin de la Cinquième-Grève Est	anse des Mercier	27	3
RO5	chemin de la Cinquième-Grève Est	boisé de la Cinquième-Grève Est	21	3
RO6	chemin des Jésuites (chemin collecteur)	chemin des Jésuites/boisé de la Cinquième-Grève Est	21	3
RO7	chemin des Jésuites (littoral)	chemin des Jésuites	36	1
RO8	chemin de l'Anse-des-Mercier	anse des Mercier	29	2
RO9	chemin de l'Anse-des-Mercier	anse des Mercier	32	2
RO10	route du Quai	route du Quai	33	1

L'étude des paysages le long de chacun des 10 tronçons routiers a permis d'identifier les éléments influençant positivement ou négativement la qualité des paysages à l'échelle du tronçon de route. L'indice de qualité paysagère de 1 à 3 (1 : qualité exceptionnelle; 2 : qualité forte; 3 : qualité moyenne) permet d'identifier les secteurs à protéger (catégorie 1), ainsi que les secteurs où une attention particulière devrait être apportée pour éviter une diminution de la qualité ou encore pour réaliser des actions qui pourraient contribuer à la faire augmenter.

La distribution des catégories de qualité a été réalisée en établissant trois groupes de données auxquelles les catégories de qualité ont été attribuées. Ainsi, la catégorie de qualité 3 (qualité moyenne) couvre l'intervalle [21-27] et 3 tronçons de route. La catégorie de qualité 2 (qualité forte) couvre l'intervalle [29-32] et 4 tronçons. Quant à la catégorie 1 (qualité exceptionnelle), elle couvre l'intervalle [33-36] et 3 tronçons.

L’analyse de la qualité paysagère des tronçons de routes est présentée plus en détails dans les fiches de caractérisation des entités paysagères, au point suivant. Des éléments d’intérêt se dégagent tout de même de cette évaluation des paysages de l’aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. Le long de l’ensemble des routes bordant directement l’estuaire du Saint-Laurent, la qualité paysagère est forte à exceptionnelle. La forte présence du fleuve, le lien visible et ressenti entre le fleuve et les résidents, la qualité du patrimoine bâti, l’étendue des panoramas et l’ambiance maritime sont les éléments principaux qui offrent une forte qualité des paysages. Quelques éléments ponctuels défavorables à la qualité paysagère sont notés, mais insuffisants pour diminuer l’évaluation globale. Notons par exemple le nombre important de cabanons et petits garages sur le flanc sud-est de l’entité « pointe aux Orignaux », les trous dans la haie d’églantiers (rosiers sauvages) le long du chemin de l’Anse-des-Mercier, le terrain vague non aménagé face à la chapelle et au manoir de la Pointe-aux-Orignaux. En résumé, puisque les composantes paysagères sont dominées par des éléments de grande valeur et de fort intérêt, la qualité paysagère est nécessairement forte ou exceptionnelle pour la majorité des tronçons.

Route du Quai

Route : Route du Quai (sud de l'aire patrimoniale)
Référence aux cartes A (entités paysagères et évaluation de la qualité)
et B (Ouvertures visuelles et composantes principales du paysage)
Qualité paysagère : tronçon RO10
Photos : dossier RO10

En images

Bungalow du # 100 et entrée d'un terrain non aménagé à l'entrée sud-est de l'aire patrimoniale (DSCN5220, DSCN5219).

La présence de clôtures et d'un muret de brique est un élément du patrimoine bâti augmentant la qualité du paysage, de même que la présence de la végétation (DSCN5243).

À l'arrivée dans la courbe descendante de la route, le boisé non entretenu de l'escarpement a presqu'entièrement obstrué la vue sur la pointe aux Orignaux. On remarque également la portion effondrée du muret de pierres (DSCN5247).

Un aménagement de la côte de la route du Quai serait souhaitable afin d'en améliorer l'esthétisme, par exemple en élaguant la base de l'escarpement et en faisant des plantations d'arbustes à fleurs indigènes (DSCN5240).

Caractéristiques géophysiques

- Croupe rocheuse boisé du relief appalachien sur une plateforme de schiste.
- Un escarpement prononcé plus ou moins végétalisé (selon la pente) sépare cette entité de celle du chemin de l'Anse-des-Mercier.
- L'entité est ceinturée de boisé.

Caractéristiques visuelles

Tracé routier : linéaire au sud; pente abrupte courbée en S descendante vers le nord-ouest
Type d'occupation du sol : de villégiature et résidentielle; habitat groupé en hameau
Forme d'occupation du sol : continue; l'escarpement est trop abrupt pour être construit
Type de vue : vue fermée par le bâti; vue filtrée sur le fleuve seulement au nord-ouest du tronçon.

Attraits / Incohérences et contrastes

Points remarquables : qualité du patrimoine bâti du XIXe et début XXe siècles; route étroite; percées visuelles sur le fleuve au nord et à l'ouest à l'approche de la courbe de la route, direction nord-ouest.

Repères visuels : chapelle Notre-Dame-de-L'Assomption; manoir de Pointe-aux-Orignaux; tourelle de la villa Fleur des bois.

Faiblesses ou cicatrices paysagères : le bungalow au # 100, mais puisqu'il est situé un peu à l'écart des bâtiments patrimoniaux de l'aire patrimoniale, son impact est faible / Face à l'entrée du bungalow du #100, il y a un terrain vague non aménagé / L'état du muret de brique de la villa Fleur des bois / l'enfrichement de l'escarpement.

Infrastructure majeure : aucune

Évaluation de la qualité paysagère – NDP01

La qualité paysagère le long du tronçon RO10 est jugée exceptionnelle. La qualité du bâti est fortement liée à ce résultat : outre le bungalow récent situé en retrait à l'entrée sud-est de l'aire patrimoniale et qui ne présente pas d'intérêt, le reste des bâtiments (résidentiels, de villégiature ou petits patrimoines) sont dans un état de conservation notable. Cet état permet une bonne lisibilité du paysage et de son évolution, ce qui influence à la hausse plusieurs des critères d'évaluation.

Expérience paysagère vécue très positive : bâti bien entretenu, arbres matures, terrains aménagés, présence du fleuve ressentie. Bémols : état du muret de pierre de la villa Fleur des bois; enfrichement de l'escarpement, à l'entrée de la courbe descendant vers l'anse. Le bungalow et le terrain vague en face réduisent la qualité paysagère de l'entrée de l'aire patrimoniale.

Constats et observations sur l'occupation humaine du territoire

- Si un affichage indiquant l'entrée de l'aire patrimoniale devrait être effectué, il devrait être localisé après le bungalow, ce qui diminuerait son impact visuel, même si ce dernier est faible.
- En arrivant dans la courbe de la route du Quai, pour descendre, le boisé de l'escarpement bouche la vue sur la pointe aux Orignaux. Le repère paysager de la chapelle est effacé.
- La clôture de brique de la villa Fleur des bois est en mauvais état à l'entrée de la côte, et le rebord du terrain et de la route ne sont pas entretenus.

Recommandations et orientations spécifiques

- Aménager l'entrée de l'aire patrimoniale en fonction du concept de mise en valeur proposé par Ruralys (Ruralys 2013) à la MRC de Kamouraska (signature paysagère, mobilier, couleurs, affichage)
- Éviter l'ajout de bâtiments dans cette entité paysagère.
- Élaguer (sans dépasser la limite de coupe autorisée) le boisé de l'escarpement afin d'ouvrir la vue sur la pointe aux Orignaux.
- Sensibiliser les propriétaires de la villa Fleur des bois à la restauration nécessaire d'une partie de la clôture de brique qui ceinture leur propriété, à l'entrée de la côte. Ce projet pourrait être réalisé en partenariat avec la municipalité ou le comité d'embellissement.
- Préserver les clôtures de part et d'autre de la route : elles font partie du patrimoine bâti.
- Mise en valeur possible : patrimoine bâti; panneau d'accueil de l'aire patrimoniale.

Extrait de carte (facultatif)

Dans l'entité paysagère Route du Quai, le rectangle jaune localise le boisé d'escarpement qu'il conviendrait d'élaguer pour ouvrir la vue sur la pointe aux Orignaux.

Source : Google Maps, 2013

Photographie ancienne

La villa Fleur des bois, à l'époque où sa toiture était rouge. On voit sur la photo le boisé d'escarpement, dans la courbe de la route, moins fourni qu'aujourd'hui. À cette époque, la vue sur le fleuve et sur la pointe à cet endroit était ouverte.

Source : Archives de la Côte-du-Sud, F100.728.9.37.4_1972

Anse des Mercier

Routes : Chemin de l'Anse-des-Mercier / Route du Quai (portion nord-ouest)
Référence aux cartes A (entités paysagères et évaluation de la qualité)
et B (Ouvertures visuelles et composantes principales du paysage)
Qualité paysagère : tronçon RO4/RO8/RO9
Photos : dossiers RO4, RO8 et RO9

En images

Trou effectué par un résident dans la haie d'églantiers (rosiers sauvages) dans un but de contemplation du paysage. Bien que cette haie bloque la vue à moins d'être sur un point surélevé, elle constitue une barrière protectrice contre l'érosion (DSCN5171).

Cette portion de terrain, rattachée à celui du côté opposé de la rue (# 118) devrait faire l'objet d'un aménagement sommaire afin d'éviter l'impression de « non entretenu » (DSCN5147).

Le long de l'anse des Mercier, la haie d'églantiers assure une forte présence végétale. Du côté construit, les résidences ont en majorité été rénovées avec des matériaux modernes. Les clôtures basses sont un signe distinctif de l'aire patrimoniale (DSCN5174).

Puisque les clôtures basses sont un signe distinctif de l'aire patrimoniale, il convient de proscrire toute plantation de haies sur la devanture des résidences et chalets (DSCN5173).

La seule croix de chemin de l'aire patrimoniale est entretenue par son propriétaire. La haie d'églantiers a été préservée (DSCN5180).

Le chemin de l'Anse-des-Mercier offre, à la jonction de la route du Quai, une vue imprenable sur l'anse et la pointe, ainsi que sur l'occupation humaine du lieu (DSCN5229).

Caractéristiques géophysiques

- Littoral d'une anse ouverte vers le sud-ouest.
- Sable et graviers littoraux accumulés entre les bandes rocheuses longilignes parallèles au fleuve.
- Lot humide de part et d'autre du chemin de la Cinquième-Grève Est.
- Les terres agricoles derrière la rangée d'habitation constituent l'ancien fond d'anse où se sont accumulés les sédiments marins fertiles.

Caractéristiques visuelles

Tracé routier : courbe suivant la rive de l'anse, plat
Type d'occupation du sol : résidentielle et de villégiature
Forme d'occupation du sol : continue; en général une seule rangée d'habitation sauf immédiatement à l'est de la route du Quai ou l'on retrouve une seconde rangée de chalets.
Type de vue : vue filtrée sur le fleuve (carte B)

Attraits / Incohérences et contrastes

Points remarquables : Proximité de la batture, de l'anse et de l'estuaire; ouverture du paysage au-delà de l'anse; forte présence du Saint-Laurent et du lien entre l'usager du territoire et l'estuaire.

Repères visuels : chapelle Notre-Dame-de-L'Assomption; manoir de Pointe-aux-Orignaux; tourelle de la villa Fleur des bois.

Faiblesses ou cicatrices paysagères : les trous dans la haie d'églantiers aménagés pour ouvrir la vue sur le fleuve (ex. #149). Ces trous dans la végétation, bien qu'ils offrent une vue sur l'anse, constituent une rupture du paysage de proximité (le long de la route) et dans le couvert végétal. De plus, la rive vive devient sensible à l'érosion. Perte de patrimoine bâti par la rénovation avec des matériaux modernes et non adaptés (#143 à #149)

Infrastructure majeure : aucune

Évaluation de la qualité paysagère – RO4/RO8/RO9

La qualité paysagère de ce secteur est forte (catégorie 2) sauf pour le tronçon (RO4) du chemin de la Cinquième-Grève Est, catégorie 3). Bien que les composantes paysagères y soient exprimées de manière claire, des éléments viennent affecter certains critères d'évaluation : ouvertures sur le fleuve gênées par les haies, perte de patrimoine par la rénovation de chalets et maisons avec des matériaux modernes non conformes, haie en façade. Le déplacement de chalet ou de résidences ou leur rehaussement sont aussi des facteurs affectant à la baisse la qualité paysagère, puisque ces actions diminuent (quoique légèrement) la lisibilité du paysage. D'autre part, la présence de l'agriculture derrière la rangée d'habitations est perceptible de manière intermittente, là où elle n'est pas dissimulée derrière des bosquets d'arbres. Sur le tronçon RO4, la présence d'un terrain humide non aménagé du côté nord-ouest de la route en diminue la qualité.

Expérience paysagère vécue positive : la proximité du fleuve donne une impression de grandeur au paysage parcouru; caractère agricole littoral très présent.

Constats et observations sur l'occupation humaine du territoire

- Le caractère de villégiature doit être conservé. L'ajout de nouvelles résidences ou chalets contribuerait à effacer petit à petit ce caractère qui contribue grandement à la forte qualité paysagère. Il faut donc maintenir l'espace existant entre les propriétés et proscrire l'ajout d'une rangée de chalets derrière l'existante.
- L'usager de la route, tout comme les résidents, veut une vue sur l'anse. On doit retrouver de l'information sur la haie d'églantiers et son importance écologique et environnementale. Ses racines profondes constituent en effet une barrière contre l'érosion.
- Les trous aménagés dans la haie d'églantiers sont, à l'échelle de la haie, l'équivalent d'une coupe à blanc dans un escarpement par exemple. Ils sont éthiquement dérangeants puisqu'ils sont des exemples d'appropriation du paysage à des fins privées.

Recommandations générales et orientations spécifiques

- Advenant un aménagement du terrain humide du numéro 118 pour l'approvisionnement en eau des pompiers, veiller à ce qu'il soit parfaitement intégrer à l'environnement local.
- Maintenir les marges de recul des constructions par rapport à la route.
- Assurer un contrôle strict des volumes des résidences principales et secondaires dont les propriétaires voudraient entreprendre des travaux.
- Réglementer et contrôler l'usage de mats et de drapeau. Ils peuvent affecter la qualité du paysage d'une aire patrimoniale.
- Interdire tout enlèvement d'églantiers entre la route et l'anse.

Mise en valeur possible :

- Interprétation du milieu naturel de l'anse : végétation, faune, érosion,etc.
- Patrimoine bâti

Photographie ancienne

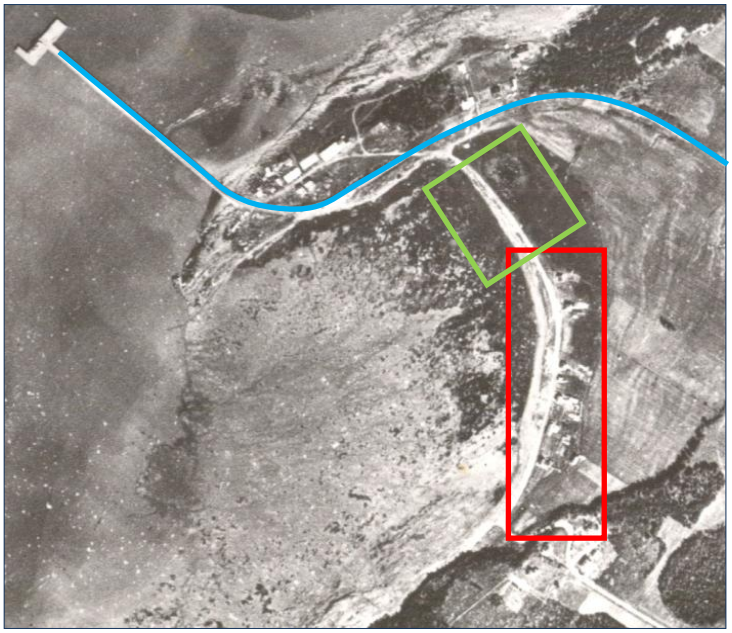

Photo aérienne de 1927 présentant le bâti de faible densité de l'aire patrimoniale. À cette époque sept bâtiments ont colonisé l'anse (en rouge). La couleur du sol (en vert) laisse présager les inondations fréquentes du lieu par la marée, avant la construction de la route. Cette dernière constitue un rempart contre es débordement de la marée. À remarquer également la présence du chemin de fer (en bleu). Source : Photomosaïque 82-1 (Compagnie Franco-Canadienne, 1927)

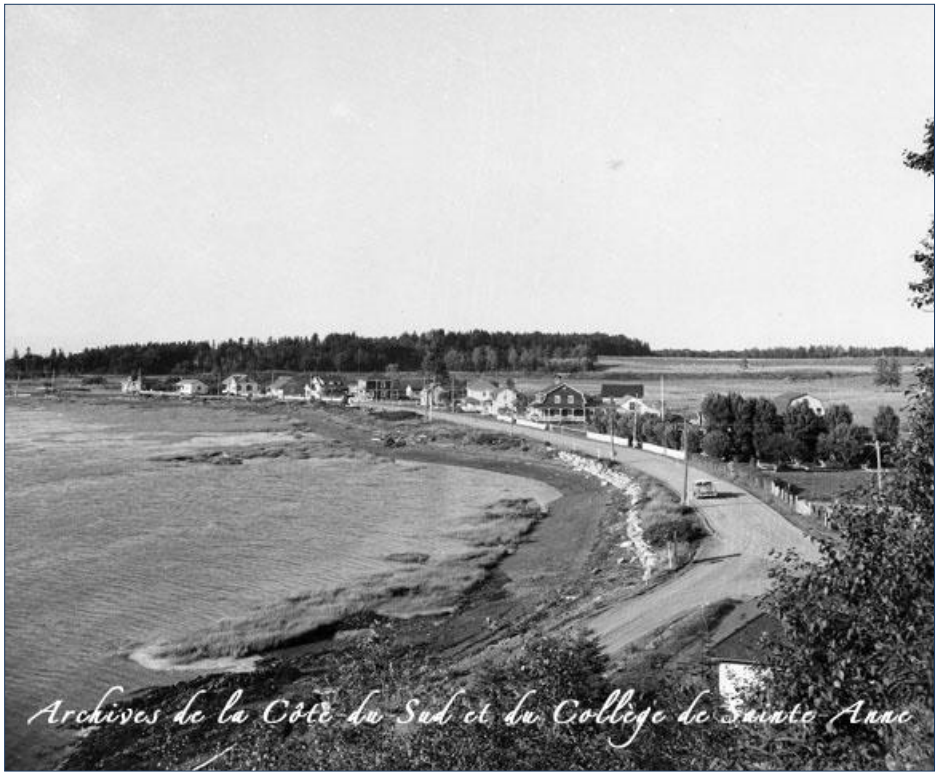

Cette photo des années 50 montre la forte présence de l'agriculture derrière la rangée d'habitations. Aujourd'hui, des bosquets d'arbres et la densité élevée d'habitations dans certains secteurs ferme les percées vers ces terres.

Source : Archives de la Côte-du-Sud, F100.728.9.27 (195-)

Boisé de la 5e Grève Est

Routes : Chemin de la Cinquième-Grève Est (partie est) / chemin des Jésuites (partie sud-est)

Référence aux cartes A (entités paysagères et évaluation de la qualité)
et B (Ouvertures visuelles et composantes principales du paysage)
Qualité paysagère : tronçons RO5/RO6
Photos : dossiers RO5, RO6

En images

Le boisé est dense sur le chemin de la Cinquième-Grève Est (DSCN5155).

Vue en coulisse sur l'anse des Mercier et l'estuaire (DSCN5156).

Cette portion du chemin des Jésuites ne correspond pas à son tracé d'origine et est une route servant à relier le chemin de la Cinquième-Grève Est au littoral. Un aménagement des bordures de route serait souhaitable par l'entretien de la végétation (taille et plantation) (DSCN5157).

Caractéristiques géophysiques

- Boisé mixte de régénération et plantation de pins.
- Combinaison de sols formés de sables et graviers littoraux ou d'origine marine.
- Talus de faible altitude rejoignant le cran rocheux séparant la route du littoral.

Caractéristiques visuelles

Tracé routier : rectiligne; montée à pente faible sur le chemin des Jésuites, direction nord-ouest
Type d'occupation du sol : résidentielle et de villégiature
Forme d'occupation du sol : discontinue; on ne discerne pas de patron d'occupation clair
Type de vue : fermée par le boisé dense. Vue éloignée sur l'anse des Mercier

Attraits / Incohérences et contrastes

Points remarquables : aucun.

Repères visuels : aucun

Faiblesses ou cicatrices paysagères : la présence d'une roulotte (véhicule récréatif installé en permanence) est considérée comme une faiblesse en regard des autres types d'habitations de l'aire patrimoniale. On se questionne aussi sur la présence d'une petite antenne de télécommunication sur le bord de la route. La plantation de pins le long du chemin des Jésuites (partie sud-est).

Infrastructure majeure : aucune en hauteur.

Évaluation de la qualité paysagère – RO5/RO6

Les deux tronçons de cette entité paysagère présentent la qualité paysagère la plus faiblement évaluée à l'intérieur de l'aire patrimoniale. Il s'agit d'une portion de la zone d'étude située en retrait, sans accès direct au littoral comme les quatre autres entités paysagères. Les habitations y sont peu nombreuses et passent de deux étages à roulotte (VR). Seul le boisé dense et fourni forme une unité dans le paysage. C'est par ailleurs dans ce secteur que passait le chemin de fer (voir carte à la fin de cette fiche) qui se rendait au quai de la pointe. Ses traces ne sont plus visibles.

Expérience paysagère vécue : de peu d'intérêt étant donné la forte couverture boisée et le peu de bâti. Seule la vue sur l'anse et l'estuaire vers le sud-ouest (RO5) peut être mentionné.

Constats et observations sur l'occupation humaine du territoire

Cette entité paysagère est formée de deux courts tronçons. La portion du chemin des Jésuites relie le chemin de la Cinquième-Grève Est au littoral. Quant au tronçon RO5, il est peu habité, ce qui rend son parcours sans intérêt. Il relie l'anse des Mercier au chemin de la Cinquième-Grève Est dans le secteur du camp Canawish.

Recommandations et orientations spécifiques

- Si des habitations devaient être construites dans ce secteur, veiller à les intégrer à l'environnement boisé et interdire toute coupe forestière abusive.
- Aménager les bordures du chemin des Jésuites (partie sud-est), en particulier le long de la plantation de pins.
- Signaliser le partage de la route piétons/voitures.

Photo aérienne ancienne

Position approximative du chemin actuel sur la photo aérienne de 1927.

Source : Photomosaïque 82-1, Compagnie Franco-Canadienne

Chemin des Jésuites

Route : Chemin des Jésuites
Référence aux cartes A (entités paysagères et évaluation de la qualité)
et B (Ouvertures visuelles et composantes principales du paysage)
Qualité paysagère : tronçon RO7
Photos : dossier RO7

En images

Ce coin de rue bordant la plage et ses résidus de marée ainsi qu'une propriété à la rive protégé par un muret de béton pourrait être le lieu d'un aménagement visant à contrer l'érosion, comme un peu plus à l'ouest sur le même chemin (DSCN5158).

La rive colonisée par les rosiers sauvages (églantiers) est une caractéristique paysagère de l'aire patrimoniale de Pointe-aux-Orignaux. Sa préservation constitue un rempart contre l'érosion (DSCN5164).

L'étroitesse du chemin des Jésuites, la forte présence de végétation, la qualité du patrimoine bâti et le lien fort et ressenti entre le littoral et l'estuaire sont les éléments principaux de l'exceptionnelle qualité des paysages de de tronçon (DSCN5163).

Caractéristiques géophysiques

- Plate-forme littorale rocheuse et recouverte par endroits de sable et graviers.
- Talus de faible pente menant au cran rocheux immédiatement au sud-est du chemin.
- Localement, le roc de la plate-forme est à nu, dénudé par l'érosion marine.
- Présence exceptionnelle d'une dense végétation littorale, composée en majorité d'églantiers.

Caractéristiques visuelles

Tracé routier : Linéaire avec douces sinuosités; plat sauf aux extrémités où le chemin grimpe sur le cran rocheux.
Type d'occupation du sol : de villégiature
Forme d'occupation du sol : discontinue
Type de vue : Paysage ouvert de manière exceptionnelle sur l'estuaire et la rive nord.

Attraits / Incohérences et contrastes

Points remarquables : proximité de l'estuaire; accès à la plage; impression d'être en retrait de la civilisation ou sur une île; végétation littorale; patrimoine bâti.

Repères visuels : Quai de la pointe, manoir, mont des Éboulements.

Faiblesses ou cicatrices paysagères : le terrain situé dans la courbe du chemin des Jésuites, à l'ouest de l'entité, côté intérieur (#159). Un entretien de base est requis pour assurer le maintien de la qualité paysagère sur l'ensemble du tronçon.

Infrastructure majeure : Aucune

Évaluation de la qualité paysagère – RO6/RO7

La qualité du paysage de cette entité est exceptionnelle (excluant la petite portion du chemin situé complètement à l'est de l'entité et jouant le rôle de chemin collecteur avec le chemin de la Cinquième-Grève Est, portion jugée de qualité moyenne). Les composantes du paysage naturel (estuaire, berge végétalisée, végétation environnante) et du paysage humanisé (patrimoine bâti de forte qualité ou intégration réussie de bâtiments, faible densité de l'occupation) sont exprimées de manière forte, claire, lisibles, et permettent d'apprécier cette qualité paysagère rare sur le littoral du Saint-Laurent. La faible densité de l'occupation est un point majeur permettant au visiteur et au résident de profiter de cette qualité paysagère puisqu'elle permet de mieux lire l'évolution du paysage de l'entité.

Expérience paysagère vécue : exceptionnelle. Impression d'être sur une île ou en retrait de la civilisation. La proximité du fleuve et le lien ressenti entre ce dernier et l'usager du territoire sont également exceptionnels.

Constats et observations sur l'occupation humaine du territoire

- Grande qualité des bâtiments de villégiature patrimoniaux restaurés.
- Les églantiers font en sorte de protéger le littoral et de créer une harmonie dans la végétation.
- Si une nouvelle construction devait être permise après le lotissement du #159, contrôler les volumes et le style architectural.
- Lors de notre passage, un terrain vide clôturé avec table de piquenique semblait être utilisé par un véhicule récréatif. Profitant d'un droit acquis d'utilisation, il ne peut être retiré. Il s'agit du seul élément visuel négatif de cette entité.

Recommandations et orientations spécifiques

- Protéger la végétation entre la route et la plage. Elle est un rempart contre l'érosion. Puisque les propriétés vont de part et d'autre du chemin, interdire l'enlèvement de tout arbre ou églantier.
- Interpréter le paysage maritime offert par cette entité : panneau, activité de découverte, etc.
- Le terrain non construit situé dans la courbe du chemin (#159) devrait être aménagé minimalement (tonte des herbes). S'il devait être loti, contrôler la taille et le style architectural du bâtiment à construire.
- Il pourrait être souhaitable de promouvoir la circulation à pied sur ce chemin (sauf pour les résidents saisonniers).
- La conservation intégrale de ce paysage est à souhaiter.

Photo aérienne ancienne

Les deux propriétés bordant le chemin des Jésuites étaient présentes sur la photo aérienne de 1927.

Pointe aux Orignaux

Routes : Chemin de l'Anse-des-Mercier / chemin des Jésuite (partie sud-est)

Référence aux cartes A (entités paysagères et évaluation de la qualité)
et B (Ouvertures visuelles et composantes principales du paysage)
Qualité paysagère : tronçons RO1/RO2/RO3
Photos : dossiers RO1, RO2, RO3

En images

La qualité paysagère à l'entrée de l'entité paysagère pourrait être améliorée grandement par l'aménagement du terrain vague face à la chapelle en stationnement (DSCN5109).

La qualité paysagère du secteur de la chapelle pourrait être améliorée avec l'enlèvement de l'asphalte devant le bâtiment et par un aménagement végétal (DSCN5134).

La restauration du manoir de Pointe-aux-Orignaux est exemplaire. Avec la chapelle, il est un repère paysager de l'ensemble de l'aire patrimoniale, de même un élément phare du paysage. Un aménagement paysager à l'avant du manoir serait souhaitable (DSCN5125).

Sur le chemin de l'Anse-des-Mercier, en direction du quai, les aménagements paysagers augmentent la qualité paysagère. L'observateur y ressent une impression de propreté (DSCN5223).

À partir du rond-point au bout de la route, le manoir est un point de repère important. La résidence du # 170 a été rehaussée sans respecter le style environnant pour l'étage supplémentaire et les fenêtres. L'impact est important sur la qualité paysagère de ce secteur (DSCN5221).

Le nombre élevé de cabanons et petits garages derrière les résidences du tronçons RO1 obstrue les percées visuelles sur l'anse des Mercier. Ils gênent aussi la vue sur la chapelle à partir du rond-point ouest (DSCN5116).

Le rond-point cul-de-sac est un lieu prisé par la population et par les touristes de passage. Il pourrait faire l'objet d'un projet d'aménagement respectant le caractère naturel du site afin d'améliorer l'accueil et la qualité du paysage (DSCN5111).

Le rond-point cul-de-sac est un lieu prisé par la population et par les touriste de passage. Il pourrait faire l'objet d'un projet d'aménagement majeur afin d'améliorer l'accueil et la qualité du paysage (DSCN5106).

Affleurement rocheux (plateforme littorale) bien visible au bout de la pointe aux Orignaux.

Caractéristiques géophysiques

- Pointe rocheuse composée de roc ou de sable et graviers littoraux.
- Plateforme littorale vive bien visible sur le littoral nord-ouest de la pointe ainsi qu'à la pointe elle-même.
- Plage de sable en contrebas du quai, côté nord.

Caractéristiques visuelles

Tracé routier : Linéaire et légèrement bombé au centre.
Type d'occupation du sol : résidentielle et de villégiature
Forme d'occupation du sol : continue avec plus ou moins d'espace entre les propriétés
Type de vue : la vue est en général filtrée sur l'estuaire et l'anse. Au bout de la route, la vue est panoramique et très ouverte.

Attraits / Incohérences et contrastes

Points remarquables : pointe rocheuse avancée dans l'estuaire. Donne l'impression d'être sur une île. Forte présence de l'estuaire et des montagnes de Charlevoix, en particulier le massif du mont des Éboulements (voir carte B). Présence du quai et accès unique à l'estuaire pour les résidents et les visiteurs. La qualité du bâti est aussi un point d'intérêt. Présence de pêches à fascines traditionnelles (anguille) à la pointe sud et d'objets de pêche.

Repères visuels : flèche du clocher de la chapelle, manoir de Pointe-aux-Orignaux, villa Fleur des bois sur la route du Quai. À une échelle plus large : le mont des Éboulements sur la rive nord de l'estuaire.

Faiblesses ou cicatrices paysagères : la multiplication de cabanons ou petits garages bloquant des percées visuelles; un petit terrain non aménagé à l'ouest du manoir; l'aménagement déficient au rond-point du Quai.

Infrastructure majeure : le manoir de Pointe-aux-Orignaux, bâtiment identitaire de la pointe.

Évaluation de la qualité paysagère – RO1/RO2/RO3

La qualité paysagère de l'entité Pointe aux Orignaux est forte ou exceptionnelle dans le cas du tronçon entre le manoir et l'entrée du rond-point du quai. Ce secteur de l'aire patrimoniale présente des caractéristiques paysagères exprimées clairement, facile à observer et à comprendre. Il est ainsi aisé de lire l'évolution du paysage. Les deux autres tronçons présentent une qualité forte. Cette dernière est légèrement plus faible à cause de la présence d'éléments ponctuels venant diminuer certains critères d'évaluation : les deux zones non aménagées (rond-point et terrain face à la chapelle), les nombreux cabanons et petits garages du côté sud-est obstruant des percées visuelles. Vu l'état du patrimoine bâti de l'entité paysagère, le paysage a évolué à un rythme lent, permettant au visiteur et aux résidents d'apprécier la persistance jusqu'à aujourd'hui de ce patrimoine. La présence saisonnière de pêches à anguille offre un potentiel de mise en valeur intéressant et augmente du même coup la qualité paysagère puisqu'elles permettent de mieux comprendre l'occupation historique du territoire.

Expérience paysagère vécue : exceptionnelle par la qualité du patrimoine bâti et le fort lien avec le fleuve qui est ressenti dans l'entité. L'accès au fleuve, physiquement par la plage et visuellement à plus de 250° ajoute à cette qualité de l'expérience vécue.

Constats et observations sur l'occupation humaine du territoire

- Il est exceptionnel pour un visiteur ou un résident d'avoir un accès au Saint-Laurent comme l'offre le site du quai de Pointe-aux-Orignaux.
- Le terrain vague face à la chapelle et le rond-point du cul-de-sac (ouest), de même que l'absence d'aménagement paysager sur la façade du manoir et de la chapelle, détonnent par rapport à la qualité des aménagements paysagers du reste de l'entité.

Recommandations et orientations spécifiques

- Proscrire l'ajout de cabanons ou de petits garages aux limites des lots afin d'éviter l'obstruction de percées visuelles sur l'anse, le manoir, la chapelle ou l'estuaire.
- Le caractère de villégiature et la disposition généralement « aérée » des bâtiments doivent être conservés. Un nouveau lotissement doit être proscrit afin de préserver le caractère de villégiature du lieu, la lisibilité du paysage et les ouvertures visuelles.
- Aménager le rond-point cul-de-sac : végétalisation basse, aménagement de l'aire de stationnement, construction d'un petit bâtiment intégré à l'architecture locale et offrant une toilette publique permanente, aménager une aire de repos.
- Interdire la plantation de haies à haute croissance verticale afin de conserver les percées visuelles au fleuve.
- Aménager le terrain de l'église : enlever l'asphalte et végétaliser le site.
- Permettre un seul type d'affichage, soit celui sur un mur d'un bâtiment, à l'exemple du manoir.
- Interdire l'utilisation de graminées à haute croissance verticale qui pourrait obstruer les ouvertures visuelles sur l'anse et l'estuaire.
- Privilégier les clôtures de perches, les clôtures basses à petits barreaux, et interdire les clôtures trop massives ou pleines.
- Mise en valeur possible :
    - Multiples possibilités de circuits, de panneaux d'interprétation, dans le secteur du rond-point du quai. Plusieurs sujets possibles en lien avec la vie maritime, le patrimoine bâti, les structures du paysage, pêches à l'anguille, etc.
    - Valoriser et expliquer les pêches à anguilles avec des panneaux, des outils de pêche, etc.
    - Activités publiques de découverte.

Photo ancienne

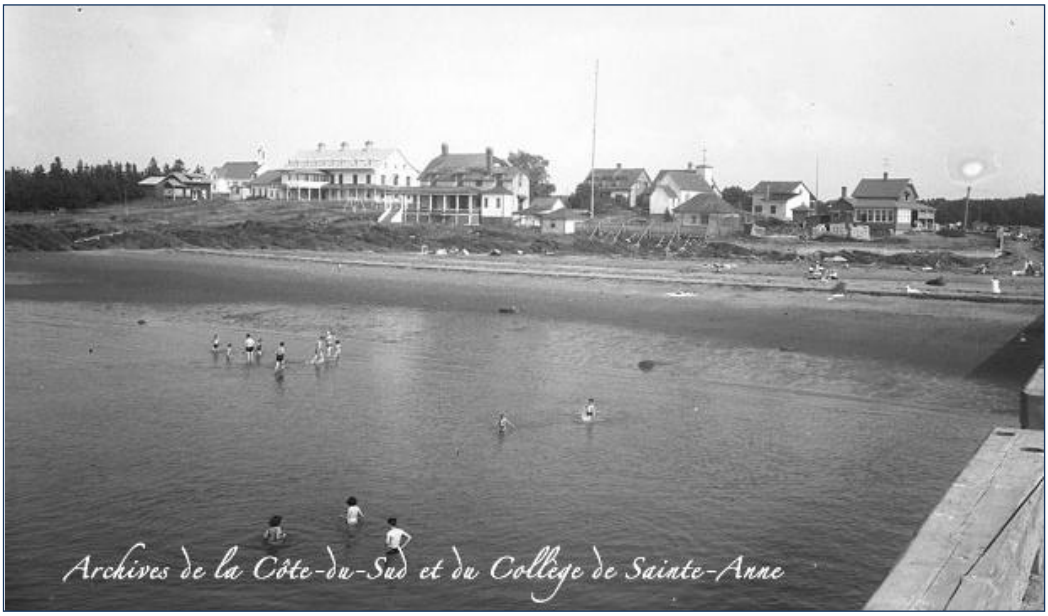

Cette photo ancienne non datée montre l'emplacement de la première chapelle (construite en 1898) de Pointe-aux-Orignaux alors que la nouvelle chapelle (1947) est déjà construite. Les bâtiments sur la photo sont encore présents aujourd'hui mais ont été modifiés au fil des ans. Les photos suivantes pointent des exemples de changements. Photo : Archives de la Côte-du-Sud, *circa* 195-.

Évolution du bâti de Pointe-aux-Orignaux, 2003 à 2013

Carré bleu : un nouveau chalet a été ajouté dans la seconde moitié du XXe siècle. À remarquer sa localisation à l'écart de la trame d'occupation d'origine. C'est ce genre d'implantation qui contribue à diminuer la lisibilité d'un paysage.
Carré rouge : site de l'ancienne chapelle.
Photo : Ruralys, 2003

La même vue en 2013. L'ancien hôtel a été restauré et peint en jaune et le dernier chalet à droite est devenu rouge.
Photo : Ruralys, 2013

Quelques changements dans le bâti qui modifient le paysage local

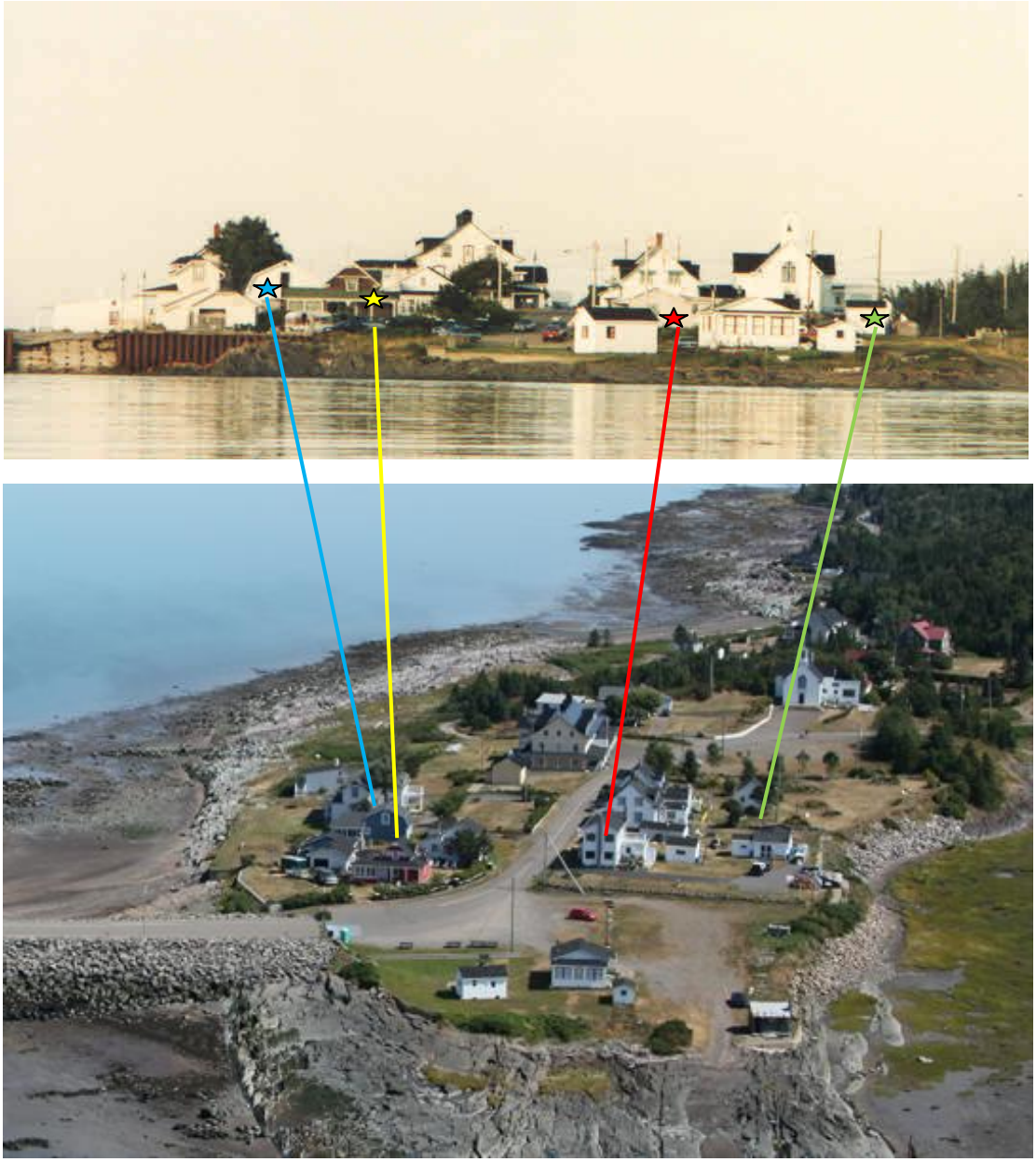

Légende :
Photo du haut : date inconnue
Photo du bas : environ 2011

- ★ Résidence d'été restaurée (# 167), peinte en bleu
- ★ Bâtiment de type chalet faisant partie des premières constructions de la pointe (# 171).
- ★ Résidence secondaire à laquelle un étage non intégré à l'ensemble a été ajouté.
- ★ La multiplication des cabanons et garage contribue à réduire le nombre d'ouvertures visuelles sur l'anse, sur les repères paysagers et sur l'estuaire.

6. Conclusion et recommandations

Cette étude a présenté à l'échelle de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux et de ses entités paysagères les caractéristiques de ses paysages. Il s'agissait d'une nouvelle échelle de caractérisation qui fait suite à l'étude des paysages de l'ensemble de la MRC de Kamouraska. Cette fois l'échelle est locale, c'est-à-dire qu'elle couvre le territoire restreint de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. Il s'agissait d'une micro-analyse du milieu.

Les paysages humanisés du littoral kamouraskois sont reconnus depuis longtemps pour leur richesse. Le secteur de la Pointe-aux-Orignaux en fait partie. Désignée aire patrimoniale, et comprenant aussi le haut de la route du quai, l'anse et le secteur des Jésuites, elle fait l'objet d'un intérêt particulier de la part de la municipalité de Rivière-Ouelle qui désire mettre en valeur et protéger ce secteur historique principalement reconnu pour son quai et le développement de la villégiature.

Les éléments structurant le paysage, les points de repères paysagers, les percées visuelles et les éléments remarquables ont donc été inventoriés sur une carte illustrant également les trois types d'ouverture visuelle possibles le long des routes de la zone d'étude (types de vues). Elles peuvent être ouvertes, filtrées ou fermées. L'attention pourra par exemple être portée rapidement sur les vues ouvertes afin de les préserver. Il s'agit d'un outil facile à consulter. Des actions précises peuvent être entreprises pour la préservation et la mise en valeur de ces paysages patrimoniaux. Elles sont présentées sous la forme de recommandations générales et spécifiques.

Les recommandations générales émises à la MRC de Kamouraska (Ruralys, 2008) sont encore valables, selon leur nature, à l'échelle de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. Elles concernaient alors les questions d'affichages et d'enseignes, la restauration de sites d'extraction de sable ou de graviers, l'entreposage à ciel ouvert, l'aménagement des entrées de villages, la mise en valeur des paysages insulaires et maritimes et la revalorisation du bâti dans le paysage rural. Nous recommandons également à la municipalité de consulter et de s'approprier l'ouvrage *Paysages du Québec : Manuel de bonnes pratiques* (Paysages Estriens, 2010).

L'étude des paysages à l'échelle de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux a identifié des entités paysagères qui font l'objet de recommandations et orientations spécifiques (voir les fiches de caractérisation). Ces recommandations, à une échelle locale, ont pour objet de permettre à la municipalité de mieux protéger les paysages de la zone d'étude. Elles sont présentées par entité paysagère dans le tableau 2 :

Tableau 3. Recommandations et orientations spécifiques par entités paysagères.

Recommandations et orientations spécifiques par entité paysagère
ROUTE DU QUAI - Aménager l'entrée de l'aire patrimoniale en fonction du concept de mise en valeur proposé par Ruralys (Ruralys 2013) à la MRC de Kamouraska (signature paysagère, mobilier, couleurs, affichage). - Éviter l'ajout de bâtiments dans cette entité paysagère. - Élaguer (sans dépasser la limite de coupe autorisée) le boisé de l'escarpement afin d'ouvrir la vue sur la pointe aux Orignaux. - Sensibiliser les propriétaires de la villa Fleur des bois à la restauration nécessaire d'une partie de la clôture de brique qui ceinture leur propriété, à l'entrée de la côte. Ce projet pourrait être réalisé en partenariat avec la municipalité ou le comité d'embellissement. - Préserver les clôtures de part et d'autre de la route : elles font partie du patrimoine bâti. - Mise en valeur possible : patrimoine bâti; panneau d'accueil de l'aire patrimoniale.
ANSE DES MERCIER - Advenant un aménagement du terrain humide du numéro 118 pour l'approvisionnement en eau des pompiers, veillez à ce qu'il soit parfaitement intégré à l'environnement local. - Maintenir les marges de recul des constructions par rapport à la route. - Assurer un contrôle strict des volumes et de l'intégration architecturale des résidences principales et secondaires dont les propriétaires voudraient entreprendre des travaux. - Réglementer et contrôler l'usage de mâts et de drapeau. Ils peuvent affecter la qualité du paysage d'une aire patrimoniale. - Interdire tout enlèvement d'églantiers entre la route et l'anse. - Mise en valeur possible : · Interprétation du milieu naturel de l'anse : végétation, faune, érosion, etc. · Interprétation et mise en valeur du patrimoine bâti
BOISÉ DE LA 5^{E} GRÈVE EST - Si des habitations devaient être construites dans ce secteur, veiller à les intégrer à l'environnement boisé et proscrire toute coupe forestière abusive. - Aménager les bordures du chemin des Jésuites (partie sud-est), en particulier le long de la plantation de pins. - Signaliser le partage de la route piétons/voitures.
CHEMIN DES JÉSUITES - Protéger la végétation entre la route et la plage. Elle est un rempart contre l'érosion. Puisque les propriétés vont de part et d'autre du chemin, interdire l'enlèvement de tout arbre ou églantier. - Interpréter le paysage maritime offert par cette entité : panneau, activité de découverte, etc.

CHEMIN DES JÉSUITES (suite)

- Le terrain non construit situé dans la courbe du chemin (#159) devrait être aménagé minimalement (tonte des herbes). S'il devait être loti, contrôlé la taille et le style architectural du bâtiment à construire.
- Il pourrait être souhaitable de promouvoir la circulation à pied sur ce chemin (sauf pour les résidents saisonniers).
- La conservation intégrale de ce paysage est à souhaiter.
- Mise en valeur possible :
    - Interprétation du paysage humanisé maritime
    - Interprétation de la végétation et de son rôle face à l'érosion littorale

POINTE AUX ORIGNAUX

- Proscrire l'ajout de cabanons ou de petits garages aux limites des lots afin d'éviter l'obstruction de percées visuelles sur l'anse, le manoir, la chapelle ou l'estuaire.
- Le caractère de villégiature et la disposition généralement « aérée » des bâtiments doivent être conservés. Un nouveau lotissement doit être proscrit afin de préserver le caractère de villégiature du lieu, la lisibilité du paysage et les ouvertures visuelles.
- Aménager le rond-point cul-de-sac : végétalisation basse, aménagement de l'aire de stationnement, construction d'un petit bâtiment intégré à l'architecture locale et offrant une toilette publique permanente, aménager une aire de repos.
- Aménager le terrain de l'église : enlever l'asphalte et végétaliser le site.
- Interdire la plantation de haies à haute croissance verticale afin de conserver les percées visuelles au fleuve.
- Permettre un seul type d'affichage, soit celui sur un mur d'un bâtiment, à l'exemple du manoir.
- Interdire l'utilisation de graminées à haute croissance verticale qui pourrait obstruer les ouvertures visuelles sur l'anse et l'estuaire.
- Privilégier les clôtures de perches, les clôtures basses à petits barreaux, et interdire les clôtures trop massives ou pleines.
- Mise en valeur possible :
    - Multiples possibilités de circuit de panneaux d'interprétation dans le secteur du rond-point du quai. Plusieurs sujets possibles en lien avec la vie maritime, le patrimoine bâti, les structure du paysage, etc.
    - Mise en valeur de la pêche à l'anguille.
    - Activités publiques de découverte.

De manière générale, nous recommandons à la municipalité de Rivière-Ouelle que dans tout projet de développement ou d'aménagement, que ce soit à l'échelle d'un terrain, d'une résidence, d'un cabanon, d'une rue, etc., soit discret et en harmonie avec le caractère naturel et de haute qualité de l'aire patrimoniale. L'aire patrimoniale présente un équilibre du point de vue des paysages. Toutefois, un seul aménagement ou infrastructure pourrait venir dénaturer ce lieu et faire diminuer sa qualité paysagère.

La municipalité de Rivière-Ouelle a maintenant en main un outil de connaissance et de gestion des paysages à l'échelle de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. Cet outil lui permettra de mettre en œuvre des actions concrètes de mise en valeur et de protection des paysages, mais aussi du patrimoine en général. Le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) intégrant une dimension paysagère, doit être un outil à élaborer rapidement afin de mieux contrôler les changements à survenir sur ce territoire. D'autre part, la démarche de désignation de paysage culturel patrimonial élaborée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec pourrait être envisagée par la municipalité. Cette désignation vise la conservation et la mise en valeur de caractéristiques paysagères remarquables. Avant d'accéder à ce statut, la municipalité doit avoir caractérisé son paysage et réalisé une démarche collective participative. Avec une étude patrimoniale en main, un processus de consultations publiques peut être amorcé en vue d'une demande collective de désignation. Un plan de conservation et différents outils permettront au milieu de contrôler le développement et l'aménagement afin qu'ils aient lieu en harmonie avec le paysage culturel patrimonial. Des effets positifs de cette désignation peuvent toucher directement la mise en valeur, le maintien de la qualité de vie et le développement du tourisme.

Ainsi l'étude des paysages de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux confirme la haute valeur patrimoniale de ce milieu. Cet outil de connaissance et de gestion des paysages permet une étape de plus vers une concertation sur les orientations de développement, d'aménagement, de préservation et de mise en valeur de la Pointe-aux-Orignaux.

BIBLIOGRAPHIE

COMPAGNIE AÉRIENNE FRANCO-CANADIENNE (1928-1930) *Mosaïque aérienne de la Gaspésie*. Feuillet 82-1. Québec, 1928-1930.

Conseil de l'Europe (2000) *Convention européenne du paysage.* Article 1.

HUDON, Paul-Henri (1972) *Rivière-Ouelle 1672-1972 : Rivière-Ouelle de la Bouteillerie, 3 siècles de vie*. S.l. : Comité du Tricentenaire.

MRC DE KAMOURASKA (1987) *Schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska*. Saint-Pascal : MRC de Kamouraska.

MRC DE KAMOURASKA (2000) *Premier projet de schéma d'aménagement révisé*. Saint-Pascal : MRC de Kamouraska.

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE (n/d) *Notre histoire.* Municipalité de Rivière-Ouelle. En ligne : http://riviereouelle.ca/media/documents/pdf/notre_histoire.pdf

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE (1996) *Réglementation d'urbanisme : Le règlement de zonage*. Municipalité de Rivière-Ouelle. En ligne : http://riviereouelle.ca/media/documents/reglements/ZONAGE%20partie%20II.pdf. Page consultée le 17 octobre 2013.

PAYSAGES ESTRIENS (2010) *Paysages du Québec : manuel de bonnes pratiques.* Sherbrooke : Paysages estriens, Conférence régionale des élus de l'Estrie.

RURALYS (2004) *Les paysages du Kamouraska : connaissance, évaluation et valorisation.* MCCQ, Tourisme Québec, CRÉ Bas-Saint-Laurent. MRC du Kamouraska, Tourisme BSL. La Pocatière, 144 p.

RURALYS (2006a) *Les paysages de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup : caractérisation et évaluation.* MRC de Rivière-du-Loup/Tourisme Québec. La Pocatière, 83 p.

RURALYS (2006b) *Les paysages de la municipalité régionale de comté de Témiscouata : caractérisation et évaluation.* MRC de Témiscouata/Tourisme Québec. La Pocatière, 79 p.

RURALYS (2006c) *La caractérisation et l'évaluation des paysages de la Pointe de Rivière-du-Loup : la qualité paysagère en péril*. Ville de rivière-du-Loup. La Pocatière, 137 p.

RURALYS (2006d) *Parcours d'interprétation des paysages de l'Île d'Orléans*. Centre local de développement de l'Île d'Orléans/Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale. La Pocatière, 91 p.

RURALYS (2008) *Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissances et de gestion du territoire. La MRC de Rivière-du-Loup*. La Pocatière : Rapport remis à la CRÉBSL. 118 p.

RURALYS (2010) *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la concertation et la mise en valeur des paysages.* 2 volumes. Table de concertation sur les paysages Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est. La Pocatière, 208 p.

RURALYS (2013) *Les paysages de la Chaudière-Appalaches : vers la connaissance et la mise en valeur.* Rapport en 3 volumes remis à la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires. La Pocatière.

RURALYS (2013) *Aménagement de sites d'accueil du public dans la MRC de Kamouraska. Guide pratique.* MRC de Kamouraska. La Pocatière, 43 p.

Rivière-Ouelle

Culture et Communications Québec

4. ÉTUDE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE DE L'AIRE PATRIMONIALE DE LA POINTE-AUX-ORIGNAUX, RIVIÈRE OUELLE

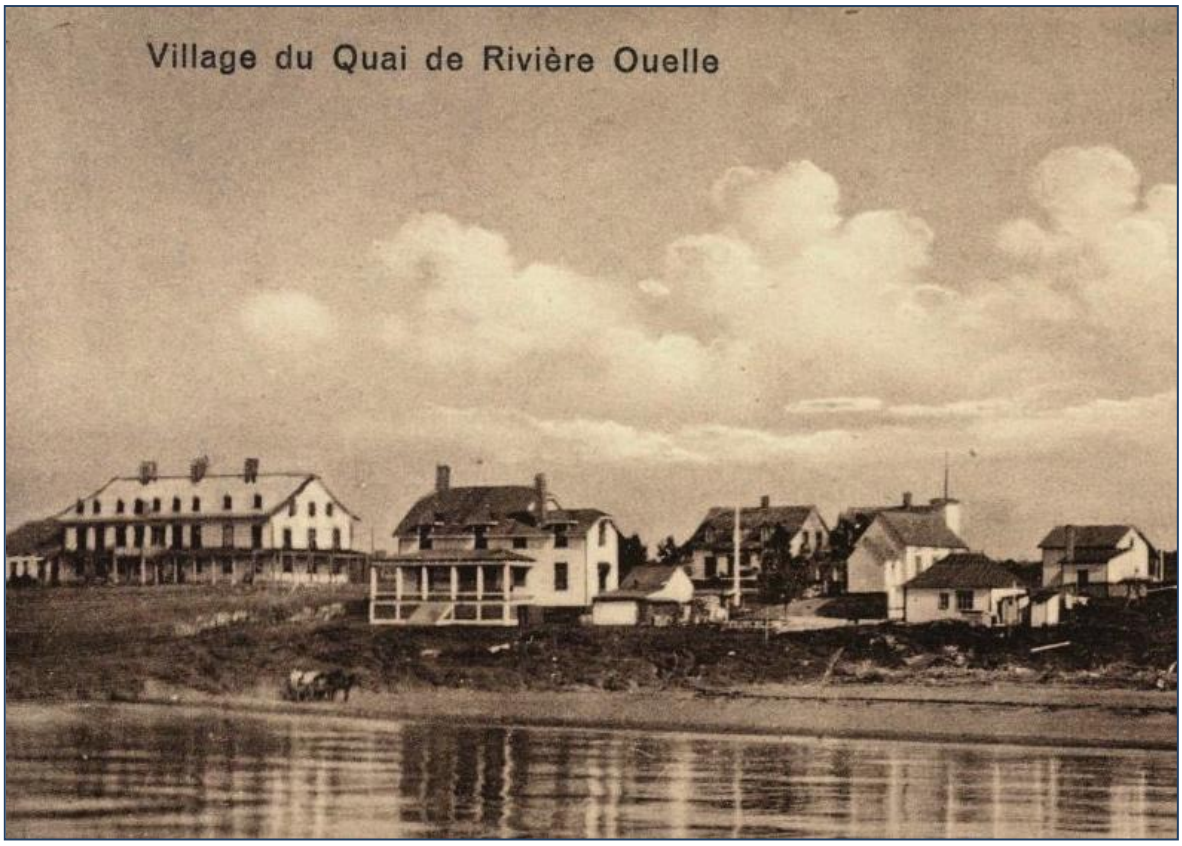

RURALYS

Janvier 2014

TABLE DES MATIÈRES

Section : Archéologie

Archéologie

TABLE DES MATIÈRES 3

LISTE DES FIGURES 5

LISTE DES TABLEAUX 7

1. INTRODUCTION 9
2. MÉTHODOLOGIE 13
   - 2.1 L'occupation amérindienne préhistorique 13
     - 2.1.1 Acquisition des connaissances 14
     - 2.1.2 Analyse des données 14
   - 2.2 L'occupation amérindienne historique 16
   - 2.3 L'occupation eurocanadienne 17
     - 2.3.1 Acquisition des connaissances 17
     - 2.3.2 Analyse des données 17
3. LA DESCRIPTION DU SECTEUR À L'ÉTUDE 19
   - 3.1 Le paysage actuel 19
     - 3.1.1 Géologie et sources de matières premières 19
     - 3.1.2 Les dépôts de surface 23
     - 3.1.3 L'hydrographie 23
     - 3.1.4 La végétation 28
   - 3.2 La déglaciation et l'évolution des conditions environnementales 28
4. LA CHRONOLOGIE DE L'OCCUPATION HUMAINE 35
   - 4.1 La période préhistorique 35
     - 4.1.1 Le Paléoindien (11 500 à 8 000 ans AA, avant aujourd'hui) 35
     - 4.1.2 L'Archaïque (10 000 ans AA à 3 000 ans AA) 37
     - 4.1.3 Le Sylvicole (3 000 ans AA à environ 1534 ans AD) 39

4.2 La période historique 42
4.2.1 L'exploration 1534-1608 42
4.2.2 La Nouvelle-France 1608-1760 42
4.2.3 Le Régime anglais (1761-1867) 46
4.2.4 La Confédération canadienne (1867-) 52
5. Les zones de potentiel archéologique 57
5.1 État des connaissances en archéologie 57
5.2 La cartographie et l'identification des zones de potentiel archéologique 59
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 63
BIBLIOGRAPHIE 65

LISTE DES FIGURES

Section : Archéologie

Archéologie

Figure 1. Localisation générale du secteur à l'étude (en rouge) à l'intérieur de la zone d'étude (cercle noir, diamètre 5 km) (MRN, Laurentie [1 : 500 000] extrait) 10

Figure 2. Localisation du secteur à l'étude (en noir) à l'intérieur de la zone d'étude (cercle noir, diamètre 5 km) (GeoGratis, 21M08 [1 : 50 000] extrait) 11

Figure 3. Localisation de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, Rivière-Ouelle (MRC de Kamouraska) 12

Figure 4. Géologie du secteur à l'étude (Hubert 1973) (cercle noir = localisation approximative du secteur à l'étude) 21

Figure 4 a. Kamouraska, légende (extrait) (Hubert 1973)..... 22

Figure 5. Dépôts meubles de la zone d'étude (MRNFQ, 21M08, 1 : 50 000, extrait) (cercle noir = zone d'étude, polyligne bleue = secteur à l'étude)..... 24

Figure 5 a. Dépôts meubles de la zone à l'étude, légende 25

Figure 6. Pédologie du secteur à l'étude (Tardif et Ouellet 1978, extrait) (le rectangle noir localise le secteur à l'étude) 26

Figure 6 a. Pédologie du secteur à l'étude, légende (Tardif et Ouellet 1978, extrait) 27

Figure 7. Étapes de la déglaciation et de la colonisation végétale (Dyke et coll. 2004, extrait) (le cercle rouge correspond à la zone d'étude) (1/2) 30

Figure 7 a. Étapes de la déglaciation et de la colonisation végétale (Dyke et coll. 2004, extrait) (le cercle rouge correspond à la zone d'étude) (2/2) 31

Figure 8. Courbe d'émersion des terres pour la région de Rivière-du-Loup (Dionne 2002) 32

Figure 9. Évolution de la configuration du littoral de la région de Rivière-Ouelle (ligne rouge = 10 m [environ 8 000 ans AA], ligne verte = 20 m [environ 8 500 ans AA], polyligne noire = secteur à l'étude) 33

Figure 10. Pêche aux marsouins dans le Saint-Laurent (Peyre 1728) (le cercle noir localise le secteur à l'étude) 44

Figure 11. État des concessions à Rivière-Ouelle vers 1725 (Hudon 1972) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude) 45

Figure 12. Map of the St. Lawrence (extrait) (Murray 1761) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude) 46

Figure 13. Plan de la seigneurie de la rivière Ouelle (Wyss et Courchesne 1827) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)..... 48

Figure 14. Plan figuratif de la concession de la Petite Anse (Wyss 1834) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude) 49

Figure 15. Plan and Profile of proposed Landing-Pier at Point aux Orignaux (Rubridge 1846) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude) 51

Figure 16. Plan showing the approach from the main road to the proposed pier at the north western extremity of Pointe aux Orignaux (Baillarge 1852) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude) 52

Figure 17. Laurentine House, Pointe aux Orignaux, Riviere Ouelle (BANQ 1898) 53

Figure 18. Village du quai de Rivière Ouelle (BANQ 19--) 54

Figure 19. Plan officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Liesse de la Rivière-Ouelle (Pelletier 1918) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)..... 54

Figure 20. Photomosaïque 82-1 (Compagnie Franco-Canadienne 1927) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude) 55

Figure 21. Localisation et taille des engins de pêche à Rivière-Ouelle en 1968 (extrait) (Dupont 1972) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)..... 56

Figure 22. Localisation des travaux archéologiques effectués (lignes rouges) (ligne rouge mince = Dumais 1976; ligne bleue = Patrimoine experts 2006) (MCC 2013a et b)..... 58

Figure 23. Localisation des zones de potentiel d'occupation amérindienne 60

Figure 24. Zones de potentiel archéologique, occupation eurocanadienne 62

LISTE DES TABLEAUX

Section : Archéologie

Archéologie

Tableau 1. Critères d'évaluation du potentiel archéologique amérindien (tableau modifié de Gauvin et Duguay 1981) 15

Tableau 2. Description des zones de potentiel d'occupation amérindienne 59

Tableau 3. Description des zones de potentiel d'occupation eurocanadienne..... 61

1. INTRODUCTION

L'évaluation du potentiel archéologique de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux (figures 1 à 3) consiste a passé en revue et analysé un ensemble de données environnementales et historiques. L'objectif d'une telle étude est de cartographier les zones les plus susceptibles de receler des vestiges d'une occupation humaine, amérindienne ou eurocanadienne. La cartographie ainsi produite représente un outil de recherche, de mise en valeur et de gestion du patrimoine archéologique.

Cette étude s'ouvre sur la méthode utilisée pour analyser et cartographier le potentiel archéologique. S'ensuit une description des principales composantes de l'environnement, incluant une présentation de la mise en place de ces caractéristiques depuis la dernière glaciation. Le point suivant s'attarde à présenter quelques traits des groupes culturels qui ont occupé ou qui sont susceptibles d'avoir fréquenté ces lieux. Le chapitre final sert à préciser les limites des zones de potentiel et à en déterminer la valeur. La conclusion passe en revue les éléments principaux de cette étude et soumet des recommandations afin d'assurer la pérennité du patrimoine archéologique de ce lieu.

Figure 1. Localisation générale du secteur à l'étude (en rouge) à l'intérieur de la zone d'étude (cercle noir, diamètre 5 km) (MRN, Laurentie [1 : 500 000] extrait)

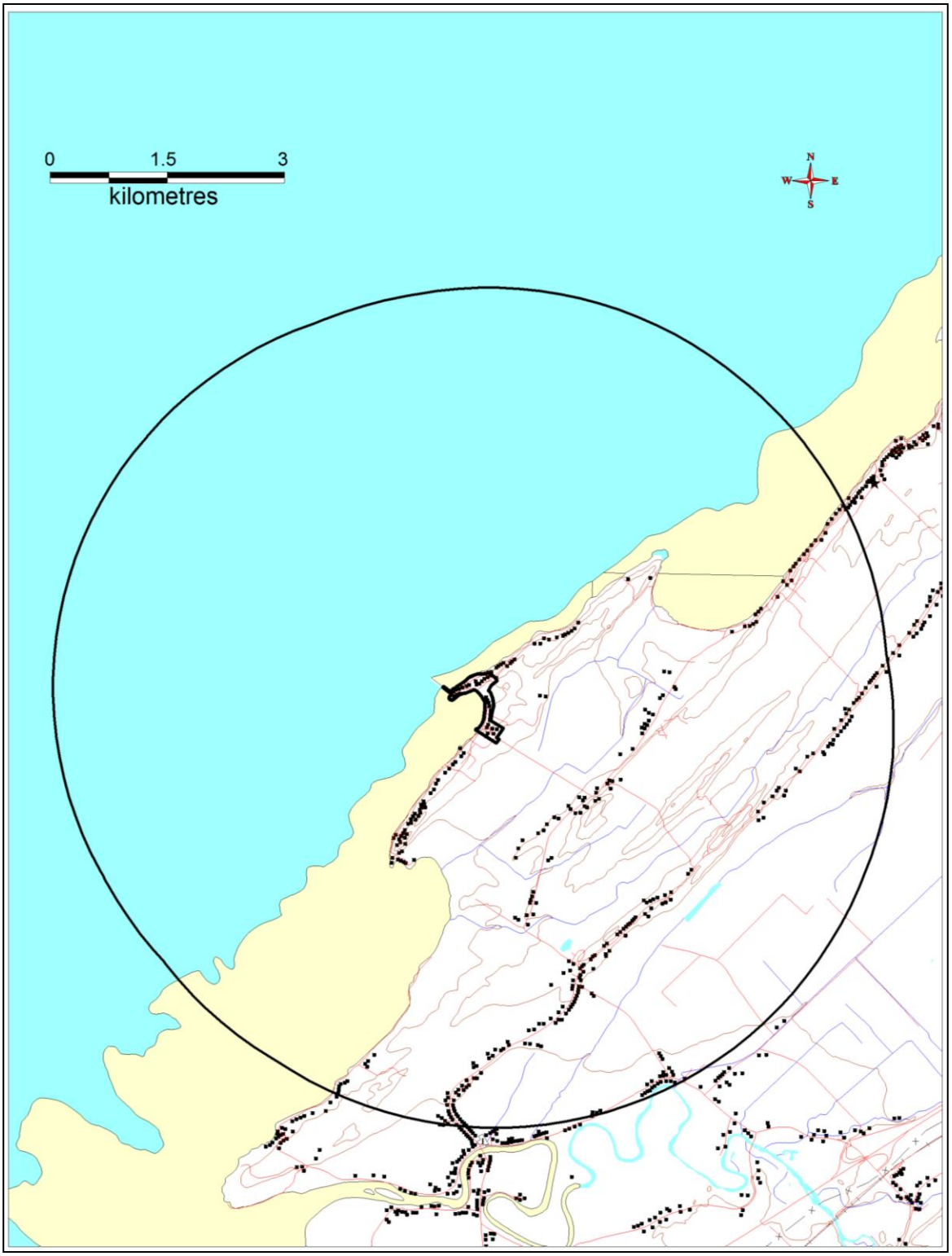

Figure 2. Localisation du secteur à l'étude (en noir) à l'intérieur de la zone d'étude (cercle noir, diamètre 5 km) (GeoGratis, 21M08 [1 : 50 000] extrait)

Figure 3. Localisation de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, Rivière-Ouelle (MRC de Kamouraska)

2. MÉTHODOLOGIE

L'étude de potentiel archéologique est une étude théorique qui vise à évaluer la possibilité que des ressources archéologiques soient présentes ou non dans un espace déterminé. La présence de sites archéologiques étant souvent imperceptible en surface, l'étude de potentiel archéologique permet, le cas échéant, d'identifier des zones à potentiel archéologique là où il y a des probabilités que soient retrouvées des ressources archéologiques. Elle constitue un outil de gestion et de planification pour la recherche archéologique, mais aussi pour la planification des travaux de construction ou d'aménagements dans l'emprise d'un projet.

La présente étude de potentiel archéologique concerne l'occupation préhistorique et historique de la zone d'étude élargie du projet. Elle comporte une synthèse de données tirées de la documentation portant sur l'occupation humaine de l'aire étudiée afin de la caractériser. Elle se base sur une analyse de données géographiques et géomorphologiques, archivistiques, de publications à caractère historique, d'iconographies, de cartes et de plans. L'étude vise d'abord à identifier les ensembles archéologiques connus et potentiels pouvant être présents sur le terrain puis à les évaluer. Elle vise aussi l'élaboration de recommandations et, le cas échéant, d'un plan d'intervention archéologique à réaliser préalablement ou pendant les travaux d'aménagement et de construction.

2.1 L'occupation amérindienne préhistorique

Cette étude de potentiel archéologique traite de la présence des sites archéologiques connus ou encore de la probabilité qu'il y ait des vestiges ou des artefacts témoignant d'une occupation amérindienne, à l'intérieur des limites de la zone d'étude restreinte du projet. En ce qui a trait à la présence possible de sites archéologiques préhistoriques, les paramètres servant à déterminer le potentiel archéologique proviennent de l'analyse des données géographiques et culturelles du secteur à l'étude avant l'arrivée des Européens en Amérique du Nord. Dans le cas des occupations amérindiennes historiques, divers documents (ex. cartes, archives, etc.) permettent parfois de localiser précisément des établissements relatifs à cette période.

L'étude de potentiel archéologique est une démarche évolutive qui doit constamment être ouverte aux changements, selon l'avancement des connaissances. Les découvertes des dernières années ont démontré que les Amérindiens fréquentent le Québec depuis environ 11 000 ans. Ce fait était contesté il y a à peine une décennie (Dumais et Rousseau 2002a). Il a aussi été établi que, dépendamment des régions, les Amérindiens pouvaient recourir à une vaste gamme d'unités de paysage qui composent leur territoire d'exploitation. Par conséquent, les études de potentiel doivent être constamment ajustées en fonction de l'état des connaissances.

2.1.1 Acquisition des connaissances

La collecte de données documentaires a été restreinte à la zone élargie du projet visé par cette étude. Ces données ont été obtenues en consultant des sources telles que l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) (MCC 2013 a et b), le Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec, le Macro-Inventaire patrimonial du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCC), le Répertoire québécois des études de potentiel archéologique (RQEPA) de l'Association des archéologues du Québec (AAQ 2005) ainsi que les divers rapports et publications disponibles pour la région à l'étude. Dans la mesure du possible, lorsque ces données sont accessibles, les modes d'occupation récents du territoire par les autochtones sont pris en considération.

2.1.2 Analyse des données

La notion de potentiel archéologique réfère à la probabilité de découvrir des traces d'établissement humain dans un secteur donné. Le postulat fondamental de l'étude de potentiel archéologique se résume ainsi : les humains ne s'installent pas sur un territoire au hasard, la sélection des emplacements étant influencée par un ensemble de paramètres culturels et environnementaux.

Lorsque vient le temps d'évaluer les ressources possibles d'une région, l'archéologue se trouve régulièrement confronté au fait que peu de régions du Québec ont fait l'objet de recherches suffisamment approfondies. Ainsi, la plupart du temps, seuls quelques restes de campements sont connus pour des millénaires d'occupation. Cette rareté des vestiges ne permet pas d'apprécier l'importance que chaque groupe a accordée à un espace en particulier au cours des siècles. Puisque la présence amérindienne doit être traitée comme un tout, sans nécessairement distinguer des modes de vie très différents (nomades/sédentaires), les archéologues ont donc davantage recours aux données environnementales, contingences de l'activité humaine.

Ce qui est alors étudié, ce ne sont pas tant les manifestations culturelles sur un territoire qu'un territoire susceptible de contenir divers indices de cette présence. En admettant cette faiblesse, on reconnaît les difficultés inhérentes à la découverte de l'ensemble des sites générés par les humains. Ainsi, peu ou pas de critères permettent de localiser les cimetières, les peintures rupestres, les lieux d'extraction des matériaux lithiques, ceux de pratiques cérémonielles, etc.

Une des premières étapes de l'évaluation du potentiel archéologique préhistorique consiste donc à cerner les paramètres environnementaux qui caractérisent l'emplacement des différents types de campements auxquels ont recours habituellement les autochtones. Une fois ces critères définis, il devient alors possible de morceler un territoire, habituellement assez vaste, en zones propices à la présence de sites archéologiques datant de cette période. Une telle démarche reconnaît d'emblée

l'impossibilité pratique d'intervenir sur l'ensemble d'une région même si, ce faisant, elle admet la possibilité que des vestiges puissent être négligés.

Par ailleurs, les données environnementales doivent être considérées dans leur aspect actuel et passé afin de tenir compte de la transformation des lieux depuis la dernière déglaciation, particulièrement sur le plan des anciennes formes et composantes du paysage. Pour les secteurs où très peu de données sont connues, le potentiel ne peut être évalué qu'en fonction de paramètres génériques. Des critères de ce type ont été définis par les archéologues du Québec (tableau 1).

Tableau 1. Critères d'évaluation du potentiel archéologique amérindien (tableau modifié de Gauvin et Duguay 1981)

	Niveau de potentiel		
Facteurs environnementaux	**Fort (A)**	**Moyen (B)**	**Faible (C)**
Géologie	Proximité d'une source de matière première		
Géographie	Protection; plages, îles, pointes, anses, baies; points de vue dominants	Secteurs élevés et éloignés des plans d'eau	Falaises
Morpho-sédimentologie	Sable, gravier, terrains plats; terrasses marines et fluviales	Terrains moutonnés Argiles altérées Pentes moyennes Eskers, moraines	Affleurements rocheux Tourbières Pentes abruptes Terrains accidentés
Hydrographie	Hydrographie primaire Proximité de cours d'eau et lacs importants Zone de rapides Eau potable Confluence de cours d'eau Axe de déplacement Distance de la rive = de 0 à 50 m	Hydrographie secondaire Petits cours d'eau Distance de la rive = de 50 à 100 m	Hydrographie tertiaire Marais Tourbières Extrémité de ruisseau Distance de la rive = 100 m et +
Végétation	Ressources végétales comestibles Protection contre les vents du Nord Exposition aux vents du Sud Bonne visibilité sur le territoire adjacent Bois de chauffage	Protection moyenne	Aucune protection

	Niveau de potentiel		
Facteurs environnementaux	**Fort (A)**	**Moyen (B)**	**Faible (C)**
Faune	Proximité de lieux propices à la chasse et à la pêche	Lieux plus ou moins fréquentés par la faune	Lieux peu fréquentés par la faune
Accessibilité	Accessibilité à des territoires giboyeux Circulation facile Sentiers de portage	Difficultés d'accès selon les saisons	Difficile d'accès en tout temps

Lorsque vient le temps d'évaluer le potentiel archéologique préhistorique d'une région, il faut également considérer l'état d'avancement de la recherche. Au cours des années, il est possible que certains types de milieux aient été négligés par les chercheurs pour diverses raisons pratiques ou théoriques. Dans ces cas, on doit s'assurer que toute la variabilité environnementale a été prise en considération avant de statuer sur la valeur de ces milieux. Diverses zones, pouvant ne pas répondre aux critères de potentiel préalablement établis, peuvent être sélectionnées afin d'améliorer itérativement la grille d'évaluation.

En somme, l'identification et l'évaluation du potentiel archéologique préhistorique de la zone d'étude élargie ont été réalisées par l'analyse des données archéologiques et ethnohistoriques disponibles pour la région. L'interprétation des photos aériennes, des cartes topographiques, des cartes de dépôts géologiques et de matériaux de surface permet donc de caractériser la géomorphologie de l'aire à l'étude. La mise en commun de toutes ces données permet donc de faire une évaluation générale du potentiel et d'évaluer des zones de potentiel archéologique en regard de l'occupation amérindienne.

2.2 L'occupation amérindienne historique

Pour l'occupation préhistorique, aucun document ne nous permet d'identifier des lieux qui auraient pu être occupés à cette époque reculée. Pour ce qui est de l'occupation historique, la méthode d'évaluation se base sur l'analyse critique de données archivistiques, de publications à caractère historique, de cartes et de plans historiques. L'étude vise d'abord à déterminer quels sont les sites ou infrastructures (ex. : portage, habitation, etc.) pouvant être présents sur le territoire étudié, puis à les évaluer selon leur importance et leur qualité de conservation. Si cela s'avère nécessaire, des recommandations sont formulées afin de planifier une intervention archéologique.

Les documents écrits, la cartographie ancienne et la tradition orale sont parfois à même de localiser des lieux qui ont été occupés (poste de traite, portage, cimetière, etc.). Tous ces endroits sont consignés sur les cartes et ils deviennent autant de zones de potentiel.

À l'occasion, les données relatives à la localisation de ces éléments étant plus ou moins précises, la superficie des zones de potentiel est alors ajustée en conséquence.

2.3 L'occupation eurocanadienne

La méthode employée afin de déterminer le potentiel archéologique historique vise les mêmes objectifs que le volet préhistorique, soit d'identifier et de délimiter les espaces fréquentés par les humains, mais à l'époque historique. À la différence de la préhistoire, les sources écrites sont davantage utilisées que les données environnementales. Cette méthode se base essentiellement sur l'analyse critique des données archivistiques, de publications à caractère historique, de cartes et de plans. Elle permet d'identifier les sites archéologiques connus et potentiels et de les évaluer et enfin d'émettre des recommandations ou non d'interventions archéologiques.

2.3.1 Acquisition des connaissances

La détermination du potentiel archéologique de la zone à l'étude nécessite l'acquisition de connaissances qui permettront de définir des secteurs qui ont fait l'objet d'une occupation eurocanadienne à partir de la fin du 17e siècle. Cette première étape consiste à recueillir un maximum d'informations relatives au patrimoine en général, dans le but d'avoir une bonne compréhension de la zone d'étude élargie du point de vue de ses principales caractéristiques et de son évolution au cours de l'histoire. Celle-ci se fait à partir des sources historiques, iconographiques et cartographiques. À cette fin, plusieurs sources documentaires, notamment des monographies, des études spécialisées en histoire, en archéologie et en patrimoine, l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) (MCC 2013), le Répertoire des Biens culturels et arrondissements du Québec, le Macro-Inventaire patrimonial québécois du MCC, le Répertoire québécois des études de potentiel archéologique (RQEPA) de l'Association des archéologues du Québec (AAQ 2005), les études en archéologie et les cartes anciennes. La présence ou non d'infrastructures d'utilités publiques ayant pu perturber le sous-sol dans l'emprise du projet est notamment vérifiée.

2.3.2 Analyse des données

Toutes les données recueillies sont mises en commun pour évaluer le potentiel archéologique. L'étude de cartes et de photographies anciennes permet de suivre l'évolution spatiale du secteur à l'étude, tant au niveau des bâtiments qu'au niveau des aménagements du terrain. Les points semblables, mais chronologiquement distincts, et les principales modifications apportées à l'espace étudié permettent de déduire quelles parties du sous-sol sont encore intègres et, par extension, quelles sont les ressources archéologiques potentiellement présentes sur le terrain. De plus, les perturbations du sous-sol en fonction de l'état actuel des lieux, des infrastructures d'utilités publiques s'il y a lieu sont évaluées.

Pour le volet historique, l'identification et l'évaluation des zones de potentiel sont réalisées selon leur degré d'importance. Elles sont cartographiées et un tableau synthèse résumant leurs principales caractéristiques est produit. L'évaluation du potentiel est faite en fonction de la nature des occupations et du cadre bâti, de leur importance et de leur intégralité physique ainsi qu'en tenant compte des perturbations du sous-sol et de la probabilité de retrouver des vestiges architecturaux ou d'autres traces d'occupation en place. Les résultats de l'étude de potentiel permettent d'établir une stratégie de recherche sur le terrain en fonction des objectifs de celle-ci.

3. LA DESCRIPTION DU SECTEUR À L'ÉTUDE

Le secteur à l'étude occupe le littoral de la rive sud du Saint-Laurent (figure 1). Il se situe à six kilomètres au nord-est de l'embouchure de la rivière Ouelle. L'objectif de ce chapitre n'est pas de décrire exhaustivement les composantes environnementales de ce territoire, mais bien de s'en tenir aux paramètres les plus susceptibles d'avoir agi sur la fréquentation humaine.

Lorsqu'il sera fait référence au secteur à l'étude, il faut entendre les limites exactes de l'aire patrimoniale proposée, telles qu'elles apparaissent à la figure 2. Quant à la zone d'étude, elle évoque un territoire plus étendu qui s'inscrit dans un rayon de cinq kilomètres autour du secteur. À l'occasion, il sera fait référence à une région plus vaste et cette dernière englobera alors la Côte-du-Sud et le Bas-Saint-Laurent.

3.1 Le paysage actuel

La région fait partie de la province naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent (Robitaille et Saucier 1998). Cette région, qui est baignée par l'estuaire maritime du Saint-Laurent, se compose, en général, de vastes replats d'où se détachent des coteaux et des collines aux sommets arrondis et aux versants en pente relativement douce. Les terrains les plus bas sont baignés par les eaux du Saint-Laurent, tandis que l'altitude maximale des sommets les plus élevés dépasse à peine les 50 m ANMM (au-dessus du niveau moyen actuel de la mer).

Ce qui caractérise surtout ce paysage, tout comme celui de bien des portions du littoral aux alentours, c'est la présence de crêtes rocheuses qui s'avancent dans le fleuve et qui, habituellement, s'alignent sur un axe sud-ouest/nord-est. Ces crêtes se composent de pointes qui se démarquent nettement du continent et qui encadrent des baies et des anses plus ou moins évasées. Si ce type de segment littoral n'est pas rare dans la région, c'est dans le secteur de la Pointe-aux-Orignaux qu'il est le plus marqué, parce que c'est là que ces pointes s'avancent le plus dans le fleuve.

3.1.1 Géologie et sources de matières premières

Toute l'assise géologique du secteur à l'étude est d'âge cambrien et ce dernier s'inscrit entièrement à l'intérieur de la Formation de Saint-Roch. C'est ainsi que la roche-mère se compose essentiellement de silstone, de mudstone, de schiste et de calcaire. Des pierres que l'on peut qualifier de tendres ou friables (Bourque et coll. 1991, Hubert 1973) (figure 4).

À l'occasion, quelques-unes de ces pierres peuvent être utilisées par les artisans-tailleurs de pierre amérindiens pour la confection de divers outils taillés, comme des pointes et des couteaux, mais ils sont surtout utilisés pour produire des objets polis ou bouchardés, comme des herminettes et des polissoirs. Toutefois, comme ces matériaux sont abondants au Québec et, qu'à ce jour, aucune donnée ne vient suggérer que ceux en provenance de Rivière-Ouelle se distinguaient plus particulièrement des autres, il est peu probable que les Amérindiens aient fréquenté le secteur de la Pointe-aux-Orignaux pour cette seule ressource.

Mentionnons ici que des gens de Rivière-Ouelle recueillaient des pierres à chaux (calcaire) à la Pointe-aux-Iroquois et qu'il y avait là production de chaux, plusieurs fours y auraient même été construits. Cependant, il est dit que ces pierres provenaient de la rive nord et que leur apport à cessé à la suite de la construction du chemin de fer de La Malbaie. Il est rapporté que le dernier four à chaux a été détruit vers 1940 (Lévesque et coll. 1997 : 120). Cela étant dit, il est fait mention sur une carte de 1784 de la présence de « roche à cheau » dans la falaise au nord de l'anse aux Iroquois (McCarthy 1784). Ainsi, il est possible que cette pierre ait été prélevée sur place et que la production de chaux ait cessé à l'époque où l'usage de ce matériau tombe en désuétude.

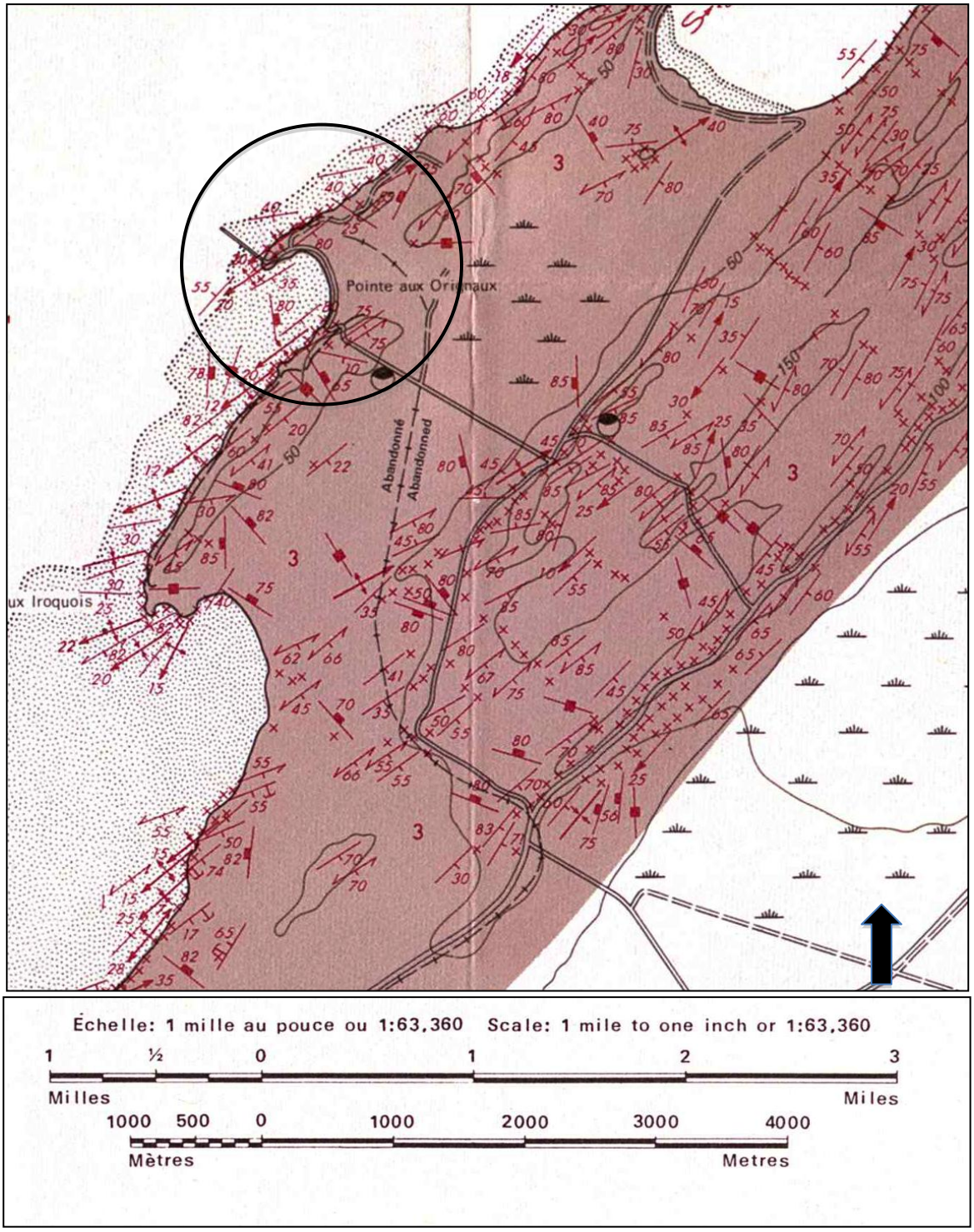

Figure 4. Géologie du secteur à l'étude (Hubert 1973) (cercle noir = localisation approximative du secteur à l'étude)

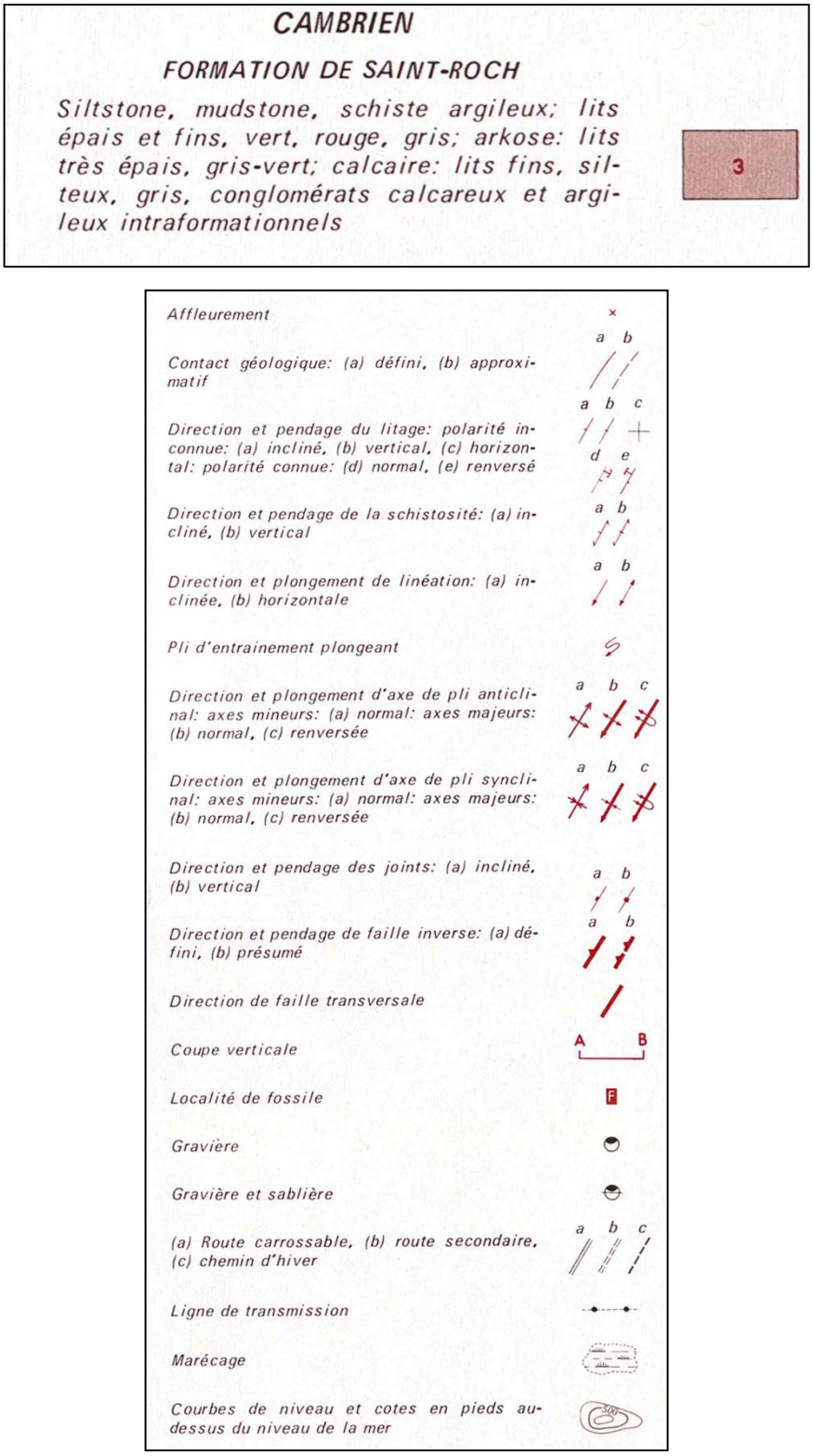

Figure 4 a. Kamouraska, légende (extrait) (Hubert 1973)

3.1.2 Les dépôts de surface

Dans le secteur à l'étude, les dépôts meubles ont été fortement transformés par les activités humaines (agriculture et aménagement urbain) (figure 5). Cela étant dit, les quelques lambeaux intacts témoignent de la présence de divers dépôts marins : sable, plage soulevée, facies d'eau peu profonde; sable et loam, facies d'eau profonde. La roche-mère, parfois en partie recouverte par des tills ou des dépôts marins, affleure en quelques endroits. Des aires humides (tourbières) sont présentes à l'intérieur de la zone d'étude. La plupart des sites archéologiques amérindiens de la région ont été découverts dans des matrices sableuses similaires à celles présentes à la Pointe-aux-Orignaux.

La description pédologique de ces sols fait état de la présence de terrains boisés pierreux qui, après avoir été bien préparé, deviennent propices à l'agriculture (figure 6). D'autres sols sont propices à l'agriculture, mais leur qualité varie de moyenne à médiocre puisqu'ils sont surtout sableux avec un faible pouvoir de rétention des eaux. Ils nécessitent des apports en fertilisant et en matière organique (Tardif et Ouellet 1978).

3.1.3 L'hydrographie

Le bassin versant de la rivière Ouelle draine la majeure partie des eaux du secteur à l'étude. Ce bassin est vaste et il s'adosse, notamment au sud, à la rivière du Loup, donnant ainsi accès à une grande partie de l'hinterland appalachien.

Toutefois, le secteur de la Pointe-aux-Orignaux est drainé par plusieurs petites rivières indépendantes, notamment le cours d'eau de la Grève et le cours d'eau Deschènes. Là, et bien que ces cours d'eau sont à même de fournir de l'eau potable en quantité, ce sont surtout les richesses du littoral qui vont d'abord attirés les gens vers ce secteur.

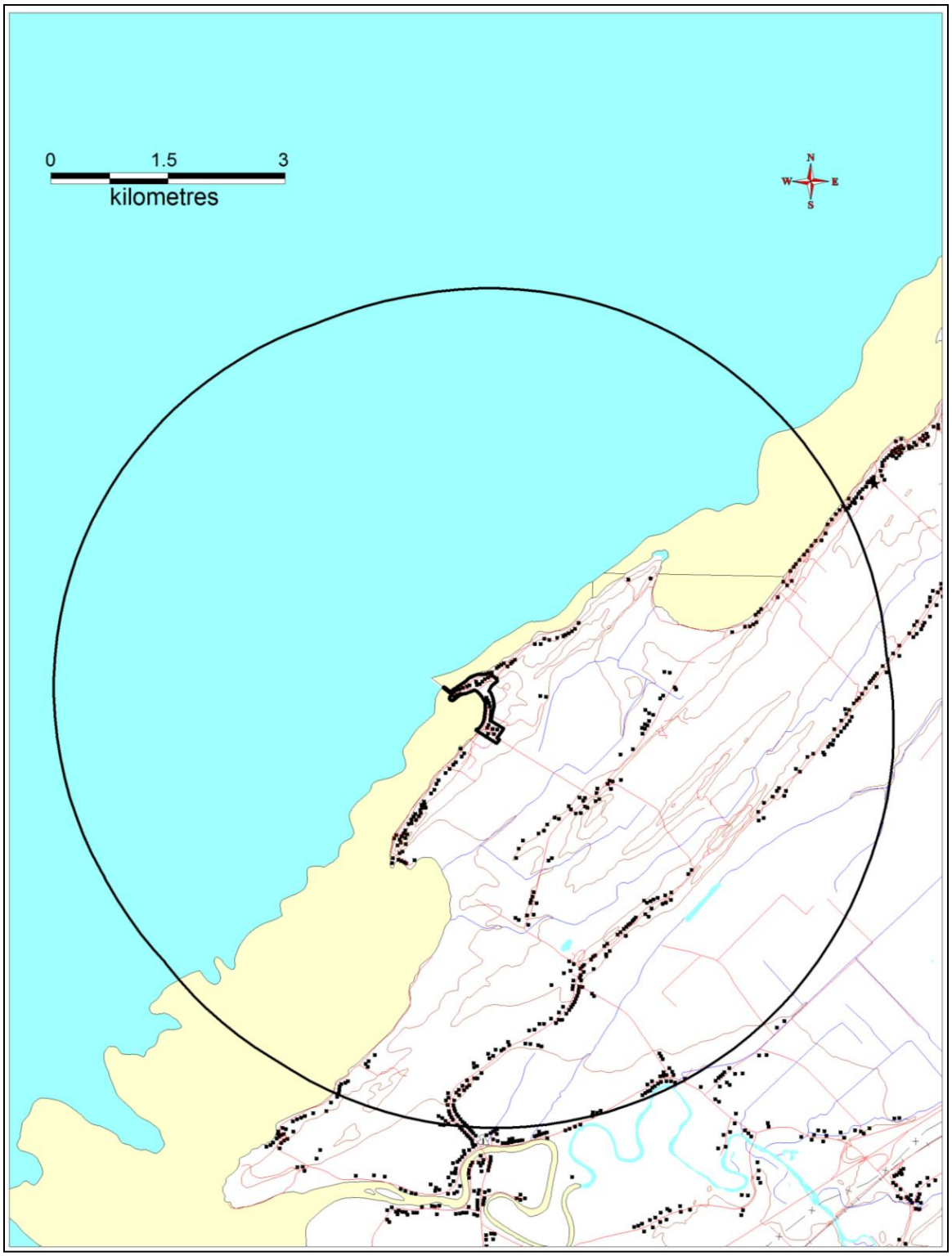

Figure 5. Dépôts meubles de la zone d'étude (MRNFQ, 21M08, 1 : 50 000, extrait) (cercle noir = zone d'étude, polyligne bleue = secteur à l'étude)

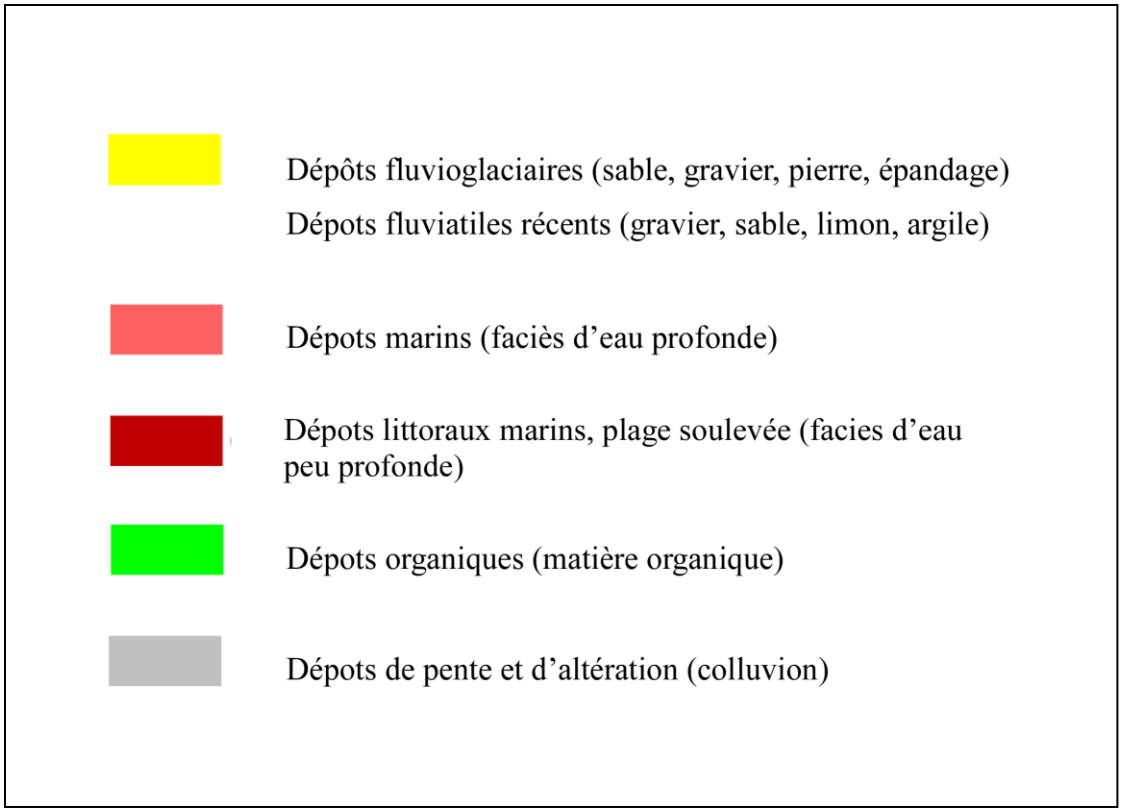

Figure 5 a. Dépôts meubles de la zone à l'étude, légende

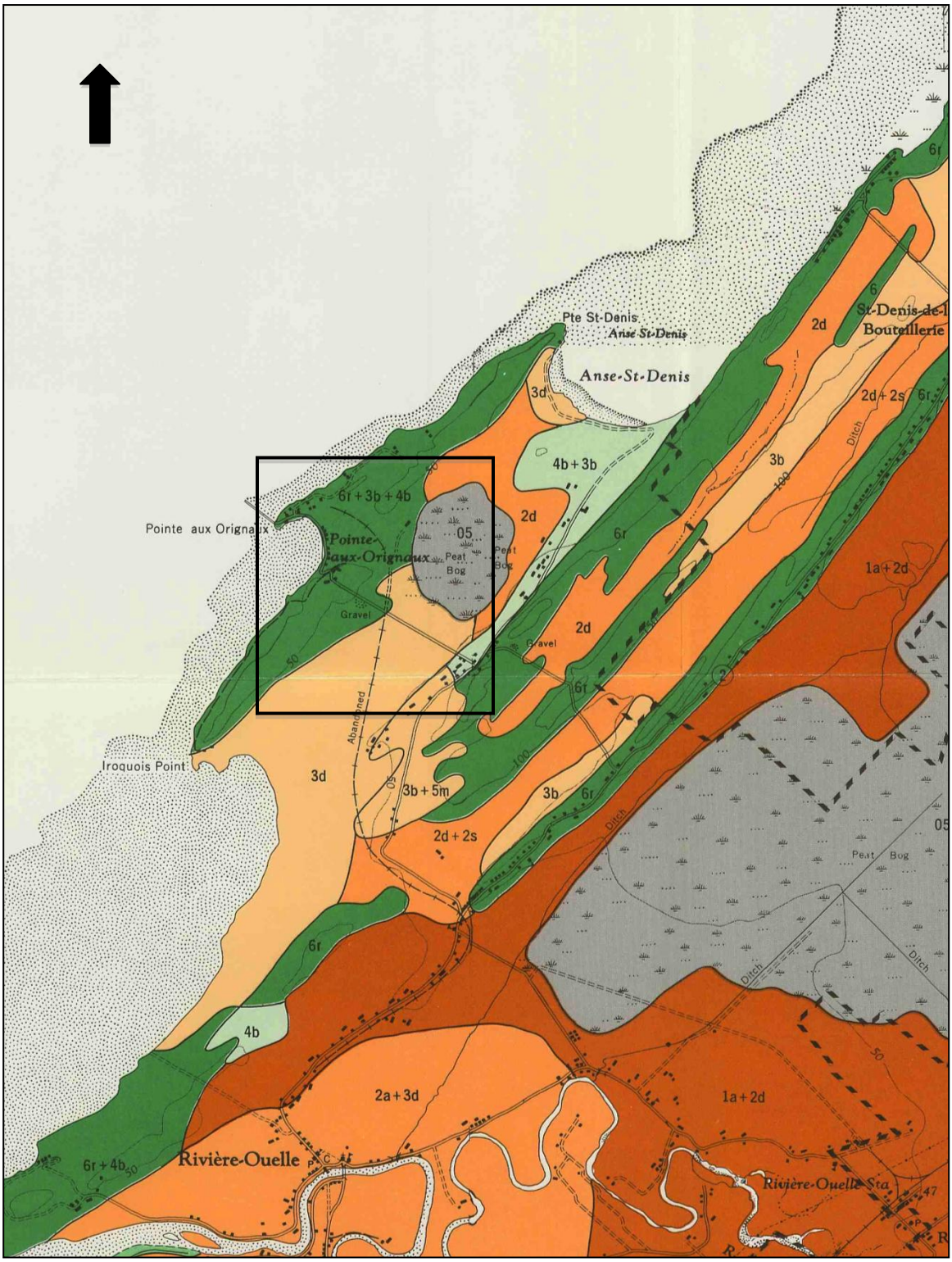

Figure 6. Pédologie du secteur à l'étude (Tardif et Ouellet 1978, extrait) (le rectangle noir localise le secteur à l'étude)

LÉGENDE DES CLASSES DE POSSIBILITÉS D'UTILISATION AGRICOLE DES SOLS

TERRAINS AGRICOLES

SOLS PROPRES AUX CULTURES

Sols de très bonne qualité

classe	Utilisation et travaux d'aménagement préconisés	Superficie en acres
1a	En culture. Aucun aménagement particulier. Travaux ordinaires d'entretien	20,405
2d	En culture. Drainage préconisé	17,205
2di	En culture. Drainage et mesures dues aux inondations occasionnelles	1,040
2ds	En culture. Drainage et amélioration de la structure par le sous-solage et l'apport de matière organique	5,629
2s	En culture. Amélioration de la structure	388
3f	Pente de l'ordre de 15%. Mesures importantes contre l'érosion	102

Sols de bonne qualité

2a	En culture. Fertilisation d'entretien	8,731
2b	En culture. Fertilisation à doses fortes ou fréquentes	5,017
3d	Prairies et pâturages. Drainage préconisé	17,913
3dc	Pâturages. Drainage et épierrage préconisés	1,065
3di	Boisé improductif. Drainage et canaux d'évacuation des eaux d'inondation causée par les crues printanières	207
3e	En culture. Mesures simples contre l'érosion	8,185

Sols de qualité moyenne et médiocre

3a	En culture. Fertilisation d'entretien et apports de matière organique	13,757
3b	En culture. Fertilisation à doses fortes ou fréquentes et apports de matière organique	27,877
4e	En culture. Mesures simples contre l'érosion, fertilisation et apports de matière organique	18,131
4d	Prairies et pâturages non améliorés. Drainage et accroissement de la fertilité	4,151
4c	Pâturages non améliorés. Épierrage et accroissement de la fertilité	3,466
4cd	Boisé ou pâturages non améliorés. Drainage et épierrage préconisés	5,678
4b	Sols médiocres de texture légère, aptes à certaines cultures spéciales moyennant fertilisation appropriée et apports de matière organique	7,568
4be	Sols médiocres et topographie accidentée. Peu propres aux cultures	513
(c)	amas de pierres sur les champs. Enfouissement recommandé	

SOLS PRÉSENTANT PEU DE POSSIBILITES AGRICOLES: IMPROPRES AUX CULTURES

classe	Utilisation et travaux d'aménagement préconisés	Superficie en acres
4f	Pâturages. Mesures importantes contre l'érosion et fertilisation. Pente de l'ordre de 15%	1,298
4g	Sols de bonne qualité. Pente supérieure à 20%, ne convenant qu'aux pâturages. Maintenir sous couvert végétal	108
5m	Sols minces sur roc. Maintenir sous couvert végétal et fertiliser	1,381
5me	Sols minces sur roc en association avec le 4e. Pente courte et complexe. Maintenir sous couvert végétal	1,903
5f	Sols médiocres. Limitation permanente due à la topographie accidentée. Réserver aux pâturages	3,275
5fm	Sols médiocres, minces sur roc. Topographie accidentée et complexe. Réserver aux pâturages ou retourner à la forêt	467

TERRAINS NON AGRICOLES

classe	Utilisation préconisée	Superficie
5h	Terrains impropres à l'agriculture, excessivement pierreux, minces sur roc, drainage souvent défectueux. Topographie accidentée. En association avec du 6. Maintenir sous couvert forestier	19,936
5i	Sols des battures du Saint-Laurent. Alluvions inondées par les "grandes mers". Nécessitant des ouvrages d'envergure en vue de leur récupération pour l'agriculture	2,500
6	Sols moyens et médiocres, pierreux et souvent mal drainés. Territoire boisé à exploiter en tant que tel	208,182
6r	Terrains boisés, excessivement pierreux ou minces sur roc. Maintenir sous couvert forestier	88,439
6v	Terrains fortement accidentés et boisés. Maintenir sous couvert forestier	1,806
6rv	Terrains boisés, excessivement accidentés et pierreux. Maintenir sous couvert forestier	126,320

SOLS ORGANIQUES

03m	En culture. Sols organiques modérément à bien décomposés, peu profonds (inférieur à 3 pieds) sur sol minéral de texture fine	1,342
02d	Matière organique bien décomposée. Sols profonds (3 pieds et plus). Drainage préconisé	634
03md	Matière organique modérément à bien décomposée. Sols peu profonds. Drainage préconisé	2,277
04d	Sols organiques modérément décomposés et profonds. Drainage préconisé	6,192
05	Matière organique peu décomposée, tourbe brute, impropre aux cultures	5,675

Figure 6 a. Pédologie du secteur à l'étude, légende (Tardif et Ouellet 1978, extrait)

Cela étant dit, un des principaux attraits de la région réside dans la générosité de l'estuaire. La localisation de la Pointe-aux-Orignaux lui attribue certains méritent particuliers. D'une part, comme elle s'avance considérablement dans le fleuve, cela facilite l'accès aux ressources maritimes. D'autre part, là, à la hauteur du moyen estuaire, la salinité de l'eau change ce qui oblige certaines espèces de poissons, comme l'anguille, à ralentir leur route le temps que leur organisme s'adapte à cette modification de leur environnement. De plus, comme l'estran y est large à marée basse, cela facilite l'installation d'engins de pêche.

3.1.4 La végétation

Ce territoire s'inscrit à l'intérieur d'une vaste zone de végétation qui s'étend de l'Outaouais jusqu'à la limite est du Bas-Saint-Laurent (Richard 1984, 1987). Cette région est caractérisée par un domaine climatique de type boréal qui conditionne en partie la végétation. Le secteur à l'étude est principalement colonisé par l'érablière à bouleau jaune. Au point de vue de la végétation, cette région offre une vaste gamme de ressources végétales, des feuillus aux résineux, en passant par une abondance de petits fruits. La richesse de la forêt locale permettra le développement d'une industrie forestière dès le milieu du 19e siècle et, à partir de cette période, celle-ci aura un impact majeur sur l'économie de la région

En résumé, les pierres qui forment l'assise de la région ne constituent pas un attrait particulier pour les Amérindiens et les Eurocanadiens. Quelques replats, auparavant bien fournis en végétation, sont bien habitables par tous. L'eau douce y apparaît disponible en quantité suffisante et l'estuaire est riche en espèces variées. De prime abord, le potentiel archéologique n'apparaît pas aussi élevé que, par exemple, l'embouchure de la rivière Ouelle, un milieu écologique plus riche, mais on verra que cela n'a pas restreint la fréquentation humaine de la Pointe-aux-Orignaux.

3.2 La déglaciation et l'évolution des conditions environnementales

Il y a environ 18 000 ans, quelques kilomètres d'épaisseur de glace recouvraient le Québec tout entier. Un réchauffement continental du climat permit la fonte graduelle de ce glacier libérant l'estuaire du Saint-Laurent il y a environ 14 000 ans AA. À la suite du retrait du glacier et du redressement du continent, les rives du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et d'une partie de la Basse-Côte-Nord ont commencé à émerger vers 13 000 12 000 ans AA (Dyke et coll. 2004). À cette époque, le niveau de la mer de Goldthwait, qui envahit l'actuel estuaire et golfe du Saint-Laurent, atteint 167 m de plus que l'actuel.

De 13 500 et 12 500 ans AA, la calotte glaciaire appalachienne fond graduellement dégageant ainsi de plus en plus de terrain le long du littoral, bien que ce dernier demeure enclavé par les glaciers résiduels qui persistent dans les Appalaches (figure 7).

À ce moment-là, les basses terres sont en grande partie inondées par les eaux de la mer Goldthwait. De 12 000-11 000 ans AA, le littoral du Bas-Saint-Laurent est libre de glace et d'eau et une bonne partie devient habitable, bien que la végétation y soit encore clairsemée. Dès 11 000 ans AA, une grande partie de l'estuaire est habitable et une toundra arbustive est à même de fournir la matière ligneuse habituellement nécessaire à tout établissement amérindien.

Tel que mentionné précédemment, le continent, qui auparavant croulait sous le poids des glaciers, s'est enfoncé de plusieurs dizaines de mètres. C'est un creux que les mers anciennes, gonflées qu'elles étaient par l'apport en eau provenant de la fonte, ont rapidement comblé. Débarrassée du poids des glaciers, la croûte terrestre s'est relevée, refoulant les eaux marines. Il est actuellement considéré que les plus vieilles terrasses culminent à plus de 160 m (ANMM) et qu'elles datent approximativement de 12 000 ans AA (figure 8). Au cours des premiers millénaires, le continent s'est redressé très rapidement, de l'ordre de six mètres par siècle. Puis, vers 10 000 ans AA, ce taux de redressement a fléchi passant plutôt à ,04 mètres par siècle.

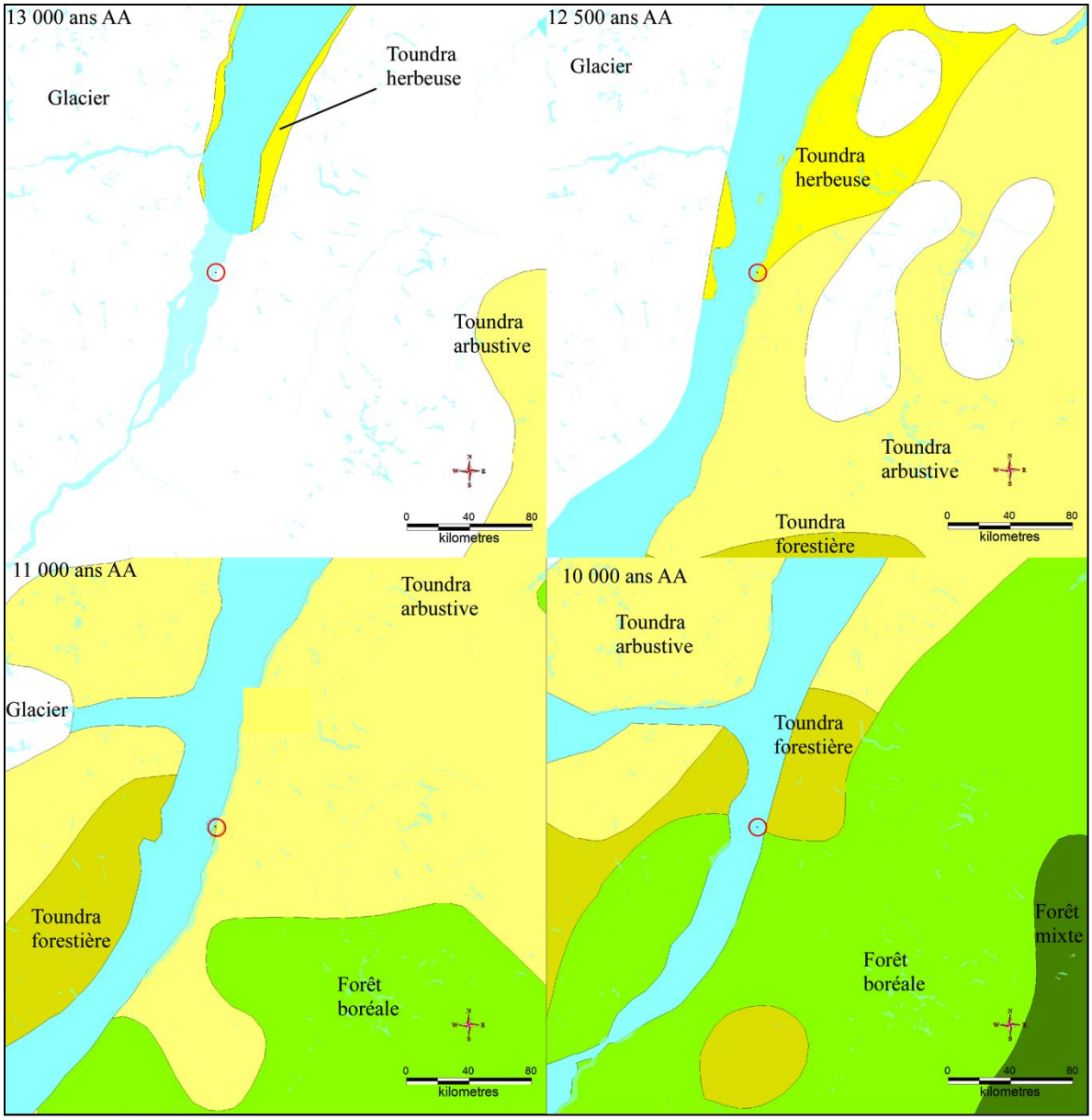

Figure 7. Étapes de la déglaciation et de la colonisation végétale (Dyke et coll. 2004, extrait) (le cercle rouge correspond à la zone d'étude) (1/2)[8]

[8] À noter ici que les dates indiquées en haut à gauche sont étalonnées, c'est-à-dire qu'elles correspondent aux années réelles et non pas aux années 14C. Les recherches récentes, basées entre autres sur des comparaisons avec la dendrochronologie, ont démontré que les dates 14C avaient tendance à « compresser le temps », surtout pour les anciens millénaires. C'est ainsi qu'une différence de plus de 1000 ans peu séparée les dates 14C du nombre d'années réellement écoulées selon notre calendrier.

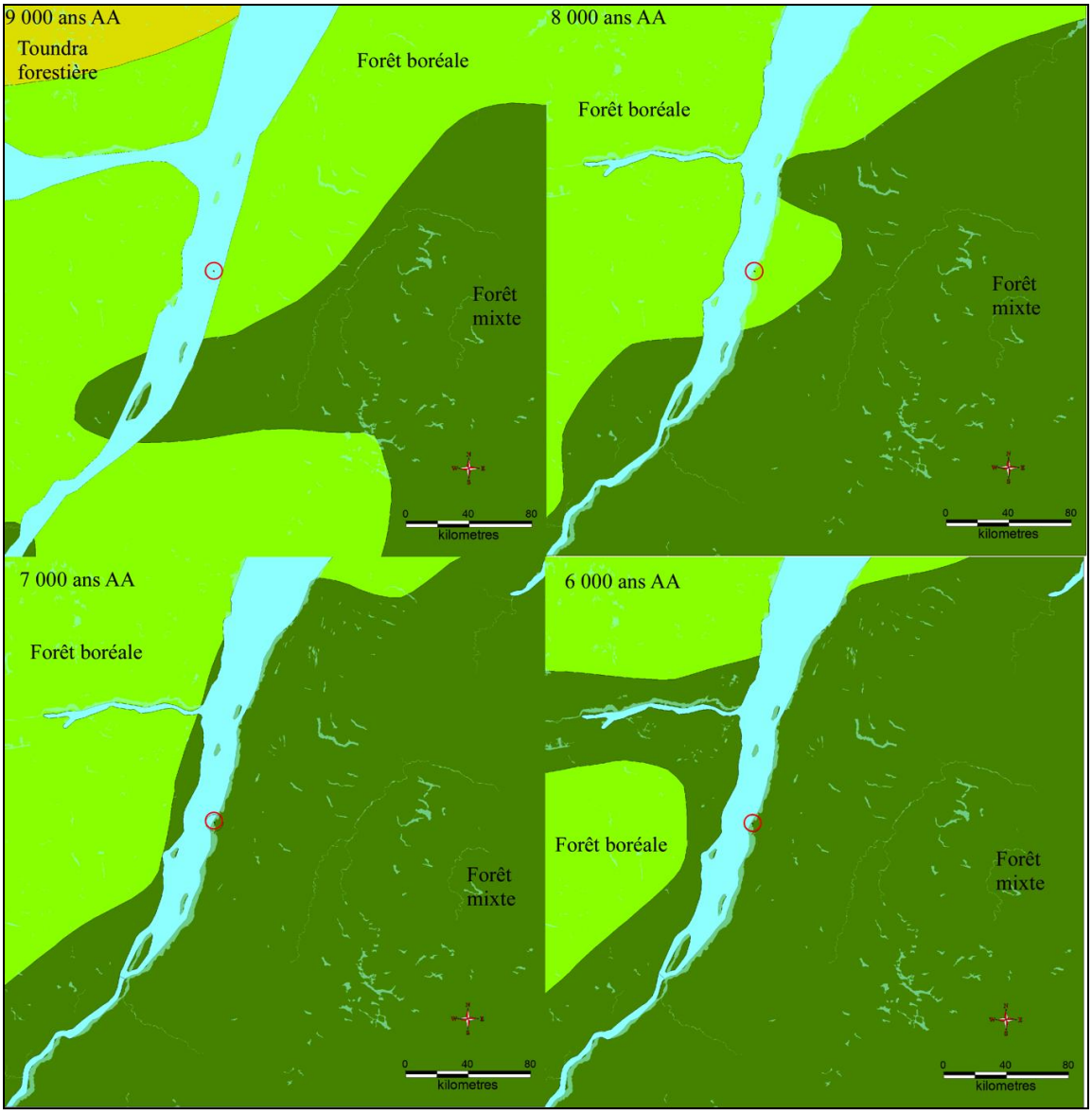

Figure 7 a. Étapes de la déglaciation et de la colonisation végétale (Dyke et coll. 2004, extrait) (le cercle rouge correspond à la zone d'étude) (2/2)

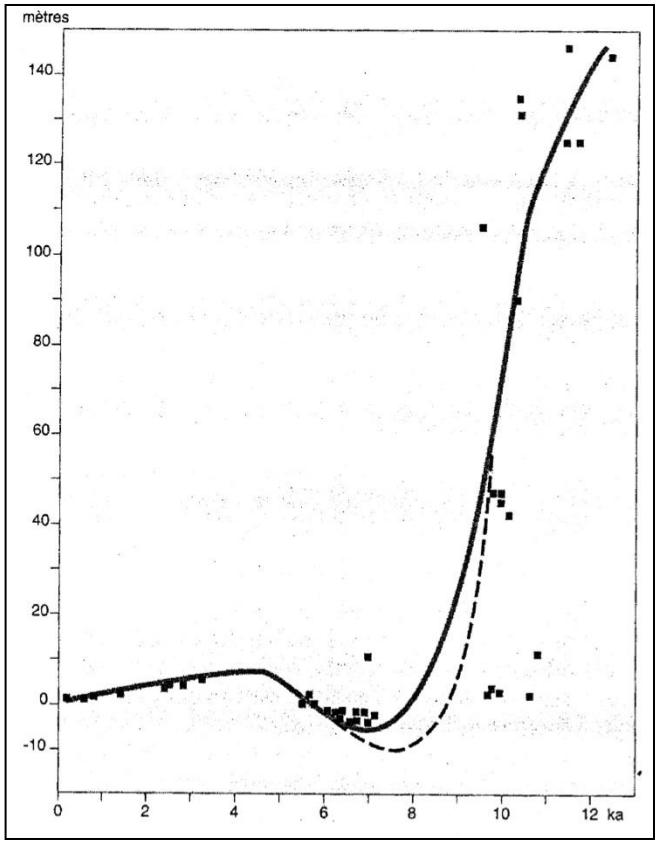

Figure 8. Courbe d'émersion des terres pour la région de Rivière-du-Loup (Dionne 2002)

Vers 10 000 ans AA, époque de l'arrivée probable des Amérindiens dans la région, la mer était plus haute d'environ 40 m de plus que l'actuel (figure 9), le secteur à l'étude était alors entièrement inondé[9]. Une toundra arbustive est toujours présente, mais la toundra forestière et la forêt boréale colonisent de plus en plus de territoires méridionaux et dès 8 000 ans AA, c'est cette dernière qui occupe le secteur à l'étude. C'est à peu près à cette période que les eaux se retirent et que la Pointe-aux-Orignaux devient habitable.

Entre temps, le continent n'a cessé de se relever à un point tel que vers 7 000 ans AA, le niveau du fleuve était plus bas d'environ 10 m. Puis, le niveau des eaux remonta de plus de 20 m, soit 10 m de plus que l'actuel vers 5 000 ans AA. Il est considéré que la végétation actuelle est en place depuis 6 000 – 5 000 ans AA et que le fleuve Saint-Laurent occupe le lit qu'on lui connait depuis environ l'an mil.

[9] Il en sera de même vers 9 000 ans AA.

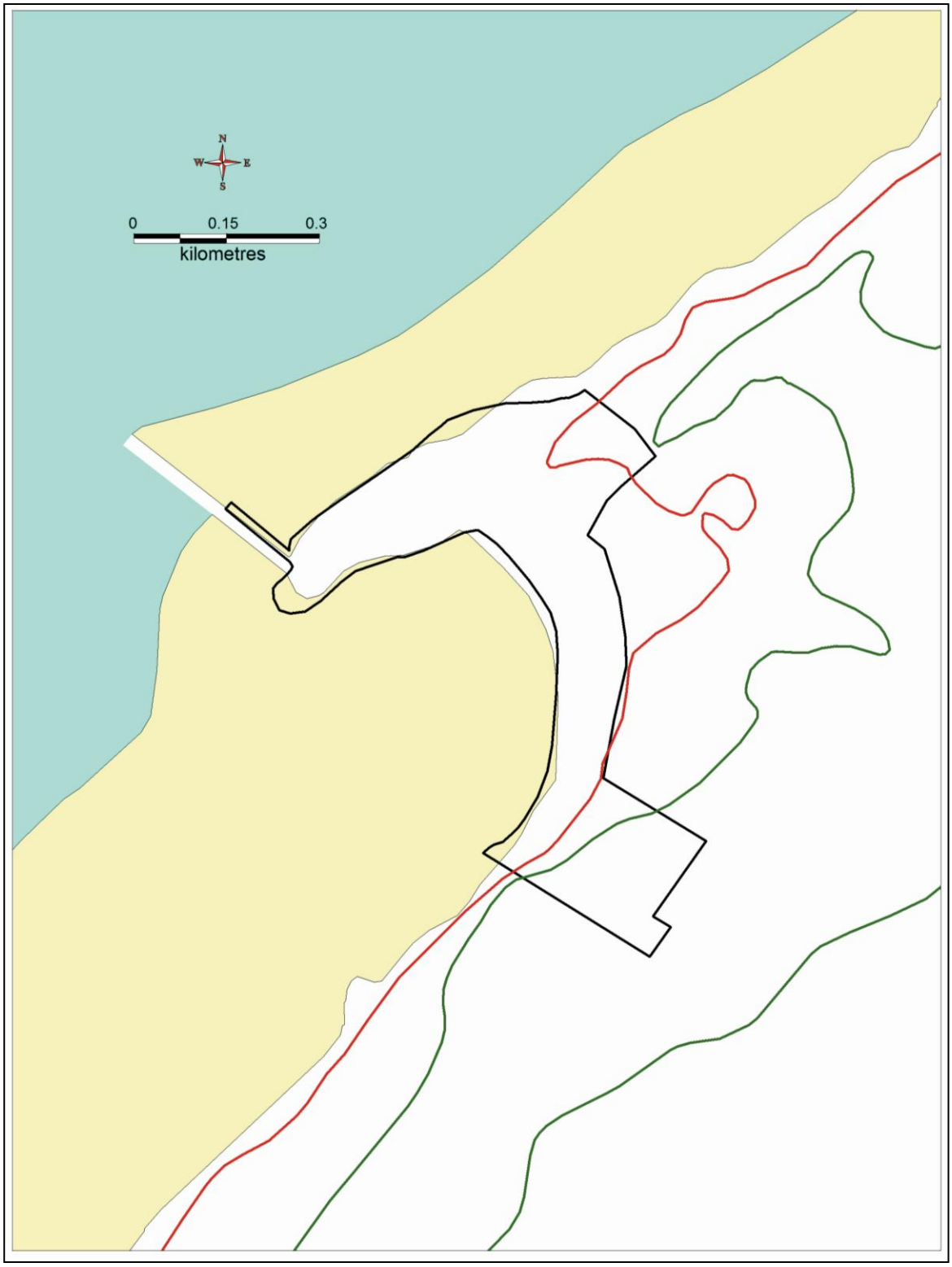

Figure 9. Évolution de la configuration du littoral de la région de Rivière-Ouelle (ligne rouge = 10 m [environ 8 000 ans AA], ligne verte = 20 m [environ 8 500 ans AA], polyligne noire = secteur à l'étude)

4. LA CHRONOLOGIE DE L'OCCUPATION HUMAINE

La mise en place des conditions environnementales favorisant l'occupation humaine de la région de Rivière-Ouelle vient d'être décrite. Ce chapitre présente les principales caractéristiques culturelles des divers groupes qui ont occupé ou qui sont susceptibles d'avoir occupé ce territoire.

Les archéologues du Nord-Est américain divisent l'histoire amérindienne en quatre grandes périodes : le Paléoindien, l'Archaïque, le Sylvicole et l'Historique. Ces périodes se distinguent les une des autres par des traits matériels, comme la présence ou non de poteries ou d'un type particulier d'outils, par la technologie et par des activités socioéconomiques, telles que les modes d'établissement, de subsistance et de déplacement.

Pour ce qui est de la période historique, on la divise également en quatre ères : l'ancien ou les explorateurs (de 1500 à 1608 AD, Anno Domine, après Jésus-Christ), le Régime français (1608-1760), le Régime anglais (1760-1867) et la Confédération canadienne (1867-1950).

4.1 La période préhistorique

4.1.1 Le Paléoindien (11 500 à 8 000 ans AA, avant aujourd'hui)

Alors que les glaciers recouvrent encore une grande partie du Canada, des groupes d'autochtones franchissent le détroit de Béring, alors émergé à cause d'une régression marine mondiale, et ils s'installent en Alaska et au Yukon. Peu après, la fonte du glacier dégage un corridor terrestre qui relie l'Alaska au centre des États-Unis. Ce dernier sera emprunté par certains groupes qui graduellement coloniseront le centre de l'Amérique.

Ce scénario relatif au peuplement initial de l'Amérique, qui demeure le plus évoqué, est aujourd'hui remis en question. En effet, certains archéologues se demandent si quelques groupes n'auraient pas plutôt longé les côtes de la Béringie, en utilisant certaines formes d'embarcations, pour ainsi aboutir en Alaska, en Colombie-Britannique et dans les États du Nord-Ouest américain. Sur cette base, il a été proposé que des groupes auraient ainsi pu pénétrer en Amérique du Nord il y a plus de 40 000 ans AA.

Même si cette dernière hypothèse fait toujours l'objet de débats, il n'en demeure pas moins que la plupart des chercheurs s'entendent aujourd'hui sur le fait que des autochtones vivent en Amérique du Nord depuis environ 15 000 ans AA et que la culture paléoindienne, dont il sera fait état plus bas, émerge de ce terreau culturel initial vers 13 000 ans AA.

Quoi qu'il en soit, à partir de 12 500 ans AA des Amérindiens occupent tout le sud et l'ouest des États-Unis et une partie du sud-ouest canadien. Au fur et à mesure que la fonte du

glacier libère de nouveaux territoires septentrionaux et que ceux-ci deviennent habitables, les Paléoindiens les occupent. C'est ainsi qu'on les retrouve au sud de l'Ontario, en Nouvelle-Angleterre et dans les provinces maritimes canadiennes de 12 000 à 10 000 ans AA.

Le Paléoindien ancien (11 500 à 10 000 ans AA)

Même si les indices d'une présence amérindienne aussi ancienne s'accumulent en Ontario, dans les États de la Nouvelle-Angleterre et dans les Maritimes, elles demeurent encore relativement rares au Québec. En fait, pour l'instant, les seules preuves ont été trouvées dans la région du lac Mégantic. Des Amérindiens auraient alors occupé une pointe de terre composée de matériaux fins qui sépare deux lacs (Chapdelaine 2004). On a trouvé sur ce site des artefacts qui permettent d'associer cet établissement à la phase médiane du Paléoindien ancien (Michaud-Neponset/Parkhill/Barnes, environ 11 000 ans AA).

Les interprétations préliminaires, basées entre autres sur la provenance des matériaux, relient ce site archéologique à d'autres, localisés dans les états limitrophes de la Nouvelle-Angleterre. Ainsi, ces Amérindiens seraient arrivés au Québec par la voie terrestre en franchissant les cols appalachiens.

Il est possible qu'un autre site, cette fois localisé dans la région de Québec, date de cette période bien qu'il soit un peu plus jeune que celui de Mégantic (Crowfield, environ 10 500-10 200 ans AA, Pintal 2002, 2012). Les reconstitutions paléoenvironnementales suggèrent que cette occupation a eu lieu alors que la butte rocheuse sur laquelle elle prenait place formait une des îles d'un archipel positionné à l'embouchure de la rivière Chaudière. Les analyses préliminaires ont permis d'associer provisoirement ce site à d'autres, découverts en Ontario et sur les berges du lac Champlain. Sur la base de cette association, on a suggéré que ces Amérindiens fréquentaient les rivages de la mer Champlain et que c'est par cette voie maritime qu'ils ont abouti dans la région de Québec (Pintal 2002).

Mentionnons que ces deux hypothèses ne sont pas contradictoires et que des Amérindiens ont très bien pu circuler au Québec à cette époque en empruntant tant des chemins terrestres qu'aquatiques.

Le Paléoindien récent (10 000 à 8 000 ans AA)

En ce qui concerne le Paléoindien récent, de nombreux sites ont été localisés au Québec. Qui plus est, il semble que plusieurs ensembles archéologiques soient présents à cette époque, ce qui suggère l'émergence d'une certaine diversité culturelle. Parce que les données disponibles sont encore trop fragmentaires, on ne sait trop si cette diversité découle d'une évolution chronologique ou encore d'une adaptation locale.

Des découvertes dans la région de Québec suggèrent que des groupes affiliés à l'aire culturelle Holcombe/Cormier-Nicholas[10] fréquentaient les rives nord et sud du Saint-Laurent, de 10 000 à 9 000 ans AA (Pintal 2012). Ces sites se distinguent, entre autres, par la présence de pointes foliacées ou triangulaires à base concave, oblique ou rectiligne. À l'occasion, de petites cannelures ou enlèvements perpendiculaires sont visibles à la base. Pour l'instant, c'est la région de la Capitale-Nationale qui a livré la majorité des sites de ce type au Québec. Il demeure difficile de préciser la provenance de ces groupes, mais comme des artefacts similaires ont été trouvés dans la région de Mégantic, cela soulève la possibilité que la rivière Chaudière servait de voie de circulation à cette époque.

Une analyse des différentes formes des pointes de projectile du Nord-Est américain a permis d'y identifier la présence du style Agate Basin-Hell Gap (Bradley et coll. 2008). Au Québec, des pointes similaires sont présentes en Estrie (Chapdelaine 2004) et en Gaspésie (Chalifoux 1999, Dumais 2000, Pintal 2006). Il est maintenant considéré que certaines des pointes losangiques découvertes à l'embouchure du Saguenay (Archambault 1995a, 1995b, 1998) et en Basse-Côte-Nord (Pintal 1998) relèvent de cette période.

D'autres établissements découverts dans la région de Québec indiquent la présence de groupes produisant des pièces lancéolées à retouches parallèles (Plano ou Sainte-Anne/Varney). Ces sites sont répartis plus particulièrement en Outaouais (Wright 1982) et en Estrie (Chapdelaine 2004; Graillon 2011), mais surtout au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie (Benmouyal 1987; Chalifoux 1999; Chapdelaine 1994; LaSalle et Chapdelaine 1990; Pintal 2006).

Il a été proposé que le Bas-Saint-Laurent était occupé à l'époque du Paléoindien récent (Dumais 1988 : 41-51). En effet, des artefacts ont été découverts sur de très hautes terrasses (80 m ANMM) dans la région du Bic. Les objets trouvés présenteraient certaines affinités avec ceux de la Gaspésie.

4.1.2 L'Archaïque (10 000 ans AA à 3 000 ans AA)

Le concept d'Archaïque couvre une période si vaste (de 10 000 à 3 000 ans AA) qu'il est déraisonnable de croire qu'une seule culture y est associée. D'ailleurs, la multitude et la variété des assemblages matériels témoignent de multiples trajets identitaires. Afin de mieux décrire toute cette diversité, les archéologues subdivisent habituellement l'Archaïque en trois périodes : ancien (de 10 000 à 8 000 ans AA), moyen (de 8 000 à 6 000 ans AA) et récent (de 6 000 à 3 000 ans AA).

Au cours de cet intervalle de temps, les Amérindiens se sont adaptés à des conditions environnementales en constante transformation. De plus en plus chaud jusque vers 6 000-5 000 ans AA, le climat s'est refroidi et est devenu plus humide, en particulier à

[10] Définie pour le Nord-Est américain et qui correspondrait à une évolution régionale de l'aire culturelle Holcombe définie pour le centre des Etats-Unis et le sud de l'Ontario. Là, elles sont associées à l'intervalle 10 500 à 10 000 ans AA.

partir de 3 500 ans AA. Avec la fonte du glacier qui s'est poursuivie jusque vers 6 000 ans AA au centre du Québec, les populations ont eu la possibilité de coloniser des territoires de plus en plus vastes. Les données actuelles indiquent que cette marche ne s'est arrêtée que vers 4 000 ans AA dans la région de Caniapiscau. À peu près à ce moment-là, presque tout le centre et la partie sud du Québec ont été explorés par les Amérindiens.

L'Archaïque ancien (10 000 à 8 000 ans AA)

Alors que les données relatives à l'occupation paléoindienne s'accumulent au Québec, celles qui concernent l'Archaïque ancien demeurent rares. Les raisons sous-jacentes à ce phénomène relèvent probablement des difficultés qu'éprouvent les archéologues à clairement distinguer les assemblages de cette période.

Au cours des dernières années, quelques sites de l'Archaïque ancien ont pu être associés à l'intervalle 10 000-8 000 ans AA au Québec. Ils sont principalement localisés dans la région de Montréal (Archambault 1998), au lac Mégantic (Chapdelaine 2004, Graillon 1997), au Témiscouata (Dumais et Rousseau 2002b) et dans la région de Québec (Laliberté 1992b, Pintal 2012).

En général, ces sites se distinguent par la présence de pointes à base bifurquée (Montréal et Mégantic) ou à encoches en coin et à base rectiligne (Québec). Souvent, ces assemblages fabriqués témoignent de l'usage de matériaux lithiques locaux, particulièrement le quartz et le quartzite, bien que l'on ait parfois recours à des pierres provenant du nord des États-Unis. Tout comme les sites de la période précédente, les campements de l'Archaïque ancien semblent se concentrer le long des rives du Saint-Laurent ou des grands lacs localisés au sud (Témiscouata, Mégantic).

L'Archaïque moyen (8 000 à 6 000 ans AA)

Si les informations sont rares en ce qui concerne l'Archaïque ancien, elles sont pour ainsi dire inexistantes en ce qui a trait à l'Archaïque moyen (de 8 000 à 6 000 ans AA), du moins pour la région immédiate du secteur à l'étude. Pour l'instant, on considère que cette absence de données est due au fait que le niveau du fleuve était plus bas d'environ 10 m à cette époque et donc que les eaux du Saint-Laurent recouvrent aujourd'hui les lieux que les Amérindiens occupaient le long du littoral.

Cette lacune dans la région de Québec ne signifie pas qu'il en va de même ailleurs. En fait, il est fort probable que toute la vallée du Saint-Laurent, de l'Outaouais à la Gaspésie incluant le sud de l'Abitibi, soit fréquentée. Toutefois, très peu des sites de cette période ont été datés au ^{14}C. C'est ainsi que les chercheurs supposent, en comparant la forme des outils mis au jour au Québec avec celle de ceux recueillis en Ontario ou en Nouvelle-Angleterre, que les sites de la province sont contemporains de ceux trouvés dans ces régions limitrophes. Même sur cette base, les sites de l'Archaïque moyen demeurent rares au sud et à l'ouest du Québec, les plus nombreux étant en Estrie (Graillon 1997).

La situation est différente en Haute-Côte-Nord, notamment à l'embouchure du Saguenay (Plourde 2003; Pintal 2001) et en Basse-Côte-Nord (Pintal 1998). Là, plus particulièrement en Basse-Côte-Nord, plusieurs emplacements ont été mis au jour et datés de la fin de l'Archaïque ancien ou de l'Archaïque moyen (de 8 000 à 7 000 ans AA). Les données de la Côte-Nord, de même que celles de l'Estrie, semblent indiquer que ces groupes amérindiens participent de l'aire culturelle de la péninsule maritime (Neville/Stark/Morrow Mountain).

L'Archaïque récent (6 000 à 3 000 ans AA)

À partir de cette période, tout se passe comme s'il y avait eu une forte croissance démographique ou encore comme si une nouvelle phase d'exploration du territoire s'était enclenchée à cette époque. Quoi qu'il en soit, il est maintenant prouvé par ^{14}C que vers 6 000 ans AA, mais plus particulièrement à partir de 5 500 ans AA, des Amérindiens vivent, outre sur les rives du Saint-Laurent, au Saguenay, au Lac-Saint-Jean, en Outaouais, en Montérégie, en Haute-Mauricie, le long de la rivière Rupert et dans le secteur du lac de la Hutte-Sauvage, au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

Il est toujours considéré qu'en ces temps anciens les Amérindiens sont d'abord et avant tout des chasseurs-cueilleurs-pêcheurs qui se déplacent régulièrement sur un territoire plus ou moins bien défini.

À partir de cette période (environ 4 000 ans AA), les données archéologiques suggèrent que le Bas-Saint-Laurent est fréquenté sur une base régulière et que les campements se structurent de plus en plus autour de foyers centraux (Dumais 1988 : 55-65). La localisation des sites, ils occupent des terrasses qui surplombent des secteurs riches en ressources maritimes, amène les archéologues à croire que ce sont les produits du littoral qui attirent ces Amérindiens dans la région. Les objets recueillis suggèrent que ces gens fréquentaient des territoires soient septentrionaux (Côte-Nord), mais plus principalement orientaux (Gaspésie) ou encore qu'ils étaient en contact avec des groupes établis dans ces régions.

4.1.3 Le Sylvicole (3 000 ans AA à environ 1534 ans AD)

Le concept de Sylvicole a été introduit en archéologie afin de tenir compte de la présence d'un nouvel élément dans la culture matérielle des Amérindiens, la céramique. Il faut bien comprendre que cette idée a d'abord pris naissance aux États-Unis, là où la céramique est abondante. Graduellement, ce concept a été étendu au Québec, même si la céramique amérindienne demeure rare ou absente sur la majorité de ce territoire.

Le Sylvicole ancien (3 000 à 2 400 ans AA)

Au cours du Sylvicole ancien, les modes de vie ne sont pas sensiblement différents de ceux qui prévalaient auparavant. On a déjà remarqué que les ressources végétales (noix

et autres plantes comestibles) sont davantage exploitées au cours de l'Archaïque récent, il semble qu'il en va de même pour les poissons, de vastes établissements de cette période étant trouvés à proximité de rapides. C'est un peu comme si le système de mobilité, qui auparavant comprenait de nombreux déplacements sur un territoire somme toute assez imposant (Paléoindien, Archaïques ancien et moyen), laisse graduellement place à une mobilité plus réduite axée sur une utilisation plus intensive de certaines ressources (Archaïque récent, Sylvicole ancien).

Bien que le Sylvicole ancien soit ainsi nommé parce que la céramique fait son introduction au Québec, force est de reconnaître que celle-ci demeure généralement rare. En fait, plusieurs sites de l'Outaouais et de la région de Montréal en contiennent, mais à l'est de Trois-Rivières, ceux-ci sont inhabituels (Batiscan, Québec), sinon absents (estuaire et golfe du Saint-Laurent). Lorsque l'on en trouve, les vases présentent une base conique, une forme fuselée avec un col droit ou légèrement évasé, et ils sont rarement ou peu décorés.

Deux phases culturelles sont associées au Sylvicole ancien, le Meadowood et le Middlesex, les deux sont quasi contemporaines, le Middlesex apparaissant à peine plus jeune que le Meadowood. Pour ce qui est de la phase Meadowood, elle se caractérise, entre autres, par un culte funéraire élaboré (crémation et offrandes) et la production quasi industrielle de lames foliacées en pierre taillée, plus particulièrement en chert Onondaga. Cet épisode a d'abord été défini dans l'État de New York, mais de nombreuses manifestations ont par la suite été mises au jour en Ontario et dans le sud-ouest du Québec. La poursuite des recherches a permis de constater que des objets similaires se trouvaient un peu partout au Québec, notamment au Lac-Saint-Jean, en Abitibi, en Jamésie, en Côte-Nord et en Gaspésie (Tâché 2010).

Cela étant dit, les assemblages archéologiques du Québec, comme ceux du Moyen-Nord et de la région de Québec, se distinguent quelque peu de ceux décrits pour l'état de New York. Ainsi, les pointes de cette période sont souvent composées d'une base quadrangulaire relativement haute alors que ce type, bien que présent dans l'état de New York, y est plus rare. Là, ce sont plutôt les pointes foliacées à base convexe qui prédominent, des formes que l'on a relevées au Québec, mais en quantité moindre. Autre différence, si le chert Onondaga devient effectivement plus abondant à partir du Sylvicole ancien, il est loin de constituer la majorité des assemblages.

Pour ce qui est de la phase Middlesex, on y associe principalement un culte funéraire élaborée (enfouissement des défunts avec offrande, notamment des objets en cuivre natif). Un des rares cas connus est celui du boulevard Champlain à Québec (Clermont 1990) et on notera la présence de sépultures similaires à Mingan (idem) et possiblement au Labrador (Loring 1989, 1992) et dans les provinces maritimes (Tuck 1984). Un objet habituellement associé à la phase Middlesex, une pointe de type Adena, a aussi été découvert dans la région du Bic au Bas-Saint-Laurent (Dumais1988 : 65) et à Montmagny (Pintal 2011).

Le Sylvicole moyen (2 400 à 1 000 ans AA)

Dans l'état actuel des connaissances, on divise le Sylvicole moyen en deux phases, l'ancien (2 400 à 1 500 ans AA) et le récent (1 500 à 1 000 ans AA). On les distingue sur la base de l'apparence esthétique et des techniques de fabrication des vases. Ceux du Sylvicole moyen ancien sont pour la plupart décorés à l'aide d'empreintes ondulantes repoussées (Laurel) ou basculées (Saugéen, Pointe Péninsule), tandis que ceux du Sylvicole moyen récent sont ornés d'empreintes dentelées ou à la cordelette plutôt sigillées. Les vases du Sylvicole moyen ancien s'apparentent à ceux du Sylvicole ancien en ce sens qu'ils sont plutôt fuselés. Au Sylvicole moyen récent, la forme des vases devient plus globulaire, le col est plus étranglé et de courts parements distinguent la partie supérieure.

Par rapport à la céramique du Sylvicole ancien (Vinette) qui demeure rare au Québec et qui se concentre dans sa portion sud-ouest, les vases du Sylvicole moyen ancien sont relativement abondants et on en trouve en maints endroits, de l'Abitibi à la Haute-Côte-Nord et du Moyen-Nord à la Gaspésie. Cela étant dit, les motifs des vases du Sylvicole moyen ancien sont relativement similaires, quels que soient les lieux où ils ont été mis au jour.

Le Sylvicole récent (1 000 ans AA à 1534 AD)

Au cours de cette période, la céramique devient abondante dans les sites archéologiques du sud du Québec plus particulièrement du Haut-Saint-Laurent jusqu'à la région de Trois-Rivières, de là on en trouve encore en quantité jusqu'à l'estuaire du Saint-Laurent. Elle est aussi présente, mais en quantité moindre, en Abitibi, en Jamésie, sur la Côte-Nord et en Gaspésie. La forme générale des vases est globulaire, le col est étranglé et la partie élevée est la plupart du temps marquée d'un parement bien distinct. Les décorations sont souvent restreintes à l'épaule et au parement.

Dans la vallée du Saint-Laurent, le Sylvicole récent ou supérieur est divisé en trois phases : le Sylvicole supérieur ancien ou tradition Saint-Maurice (Owascoïde) (1000 à 1200 AD); le Sylvicole supérieur médian ou Saguenay (1200 à 1350 AD); le Sylvicole supérieur récent ou Iroquoïen du Saint-Laurent (1350 à 1600 AD) (Tremblay 1998). Les chercheurs n'y perçoivent pas de ruptures majeures entre elles, y voyant plutôt un continuum évolutif, continuum qui, à tout le moins pour les Basses-Terres du Saint-Laurent, caractériserait l'émergence des Iroquoiens du Saint-Laurent en tant que peuple distinct, tel que décrit par Cartier lors de ses voyages.

Au Bas-Saint-Laurent en général (sauf sur les îles du Saint-Laurent), la rareté de la céramique, le recours à davantage de matériaux disponibles localement et la similitude des sites ont amené les archéologues à proposer la présence de groupes locaux qui y exploitaient, entre autres, le phoque gris (Dumais 1988 : 86).

4.2 La période historique

4.2.1 L'exploration 1534-1608

Il semble qu'à l'arrivée des explorateurs et des pêcheurs européens dans le golfe du Saint-Laurent, probablement au tout début du 16e siècle, le Bas-Saint-Laurent était fréquenté par au moins quatre groupes d'Amérindiens, les Micmacs, les Malécites/Etchemins/Abénaquis, les Montagnais et les Iroquoiens.

Jacques Cartier fut l'un des premiers Européens à explorer le littoral du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-du-Sud. Il rencontre des Micmacs et des Iroquoiens en 1534 dans la baie de Gaspé. Cette dernière présence a été interprétée de deux façons. D'un côté, il a été proposé que les Iroquoiens fréquentaient déjà, depuis un certain temps, ce secteur dans le cadre de leur migration annuelle, à partir de la région de Québec, vers des lieux de pêche exceptionnels, d'où la probabilité de découvrir certains de leurs sites au Bas-Saint-Laurent. D'un autre côté, il est plutôt considéré que cette occupation iroquoienne est récente et qu'elle découle de la présence européenne dans la région. Ainsi, les Iroquoiens auraient recouru à la région de Gaspé non pas tant pour ses richesses halieutiques, mais principalement parce qu'il était possible d'y traiter avec les Européens afin d'obtenir des biens matériels très convoités. Quant aux Micmacs, il s'agit d'un peuple bien installé dans les Maritimes et en Gaspésie. On verra plus loin que leur présence au Bas-Saint-Laurent était ou devint coutumière aux 17e et 18e siècles.

4.2.2 La Nouvelle-France 1608-1760

Champlain poursuivit l'exploration de la rive sud du Saint-Laurent une cinquantaine d'années plus tard. Sans dire que la région à l'étude était alors devenue une terre de prédilection pour les Européens, ces derniers la fréquentaient assez régulièrement. Les pêcheurs de baleines exploitent alors la richesse de la faune marine de l'estuaire, mais ils en profitaient aussi pour traiter avec les Amérindiens. C'est ainsi que Champlain constate que des marchands de La Rochelle traitent la fourrure avec des Amérindiens à l'île Verte, au Bic et à Matane (Lechasseur 1993 : 84).

À cette époque, les Iroquoiens du Saint-Laurent ont déserté la région, mais les Micmacs sont toujours présents. Il en va de même pour les Malécites et les Innus. Pour ce qui est de ces derniers, leur présence au Bas-Saint-Laurent est attestée à maintes reprises tout au long du 17e siècle (Lechasseur 1993 : 87-92). Il semble qu'au cours de ce siècle plusieurs familles circulent dans la région, tant le long du littoral qu'à l'intérieur des terres. Les sites archéologiques contemporains de l'arrivée des Européens dans l'estuaire suggèrent la présence d'Amérindiens qui fréquentent régulièrement la région. Les objets découverts indiquent que ceux-ci venaient de la Côte-Nord ou encore qu'ils entretenaient des liens étroits avec les gens qui vivaient là-bas (Dumais 1988 : 93-95). Cela étant dit, la présence montagnaise n'apparaît pas toujours exclusive, ils sont à l'occasion accompagnés par des gens d'autres nations (Lechasseur 1993 : 90).

Un autre groupe, les Micmacs, a fréquenté la région. Dans leur cas, leur présence à l'intérieur des terres est attestée régulièrement un peu plus à l'est, notamment dans la région de Matane et de la Matapédia. Là, toponyme et portage leur sont associés en bordure des grands lacs, mais aussi le long des réseaux hydrographiques secondaires. Il semble que le Témiscouata représente la limite ouest de leur principal territoire de fréquentation, sans que cela ait pu les empêcher de circuler un peu plus vers l'ouest. D'ailleurs, ils fréquenteront régulièrement la mission du Bon-Pasteur, près de Rivière-du-Loup (Michaud 2003), peut-être pour s'y adonner, entre autres, à la traite (Lechasseur 1993 : 92-94). En 1766, des Micmacs vivent au Bic et y exploitent amplement les richesses de ce littoral marin (Dumais 1988 : 22, Lechasseur 1993 : 94). D'ailleurs, les recherches en archives démontrent que Micmacs et Malécites fréquentent, pratiquement à parts égales, la région aux 18e et 19e siècles (Johnson, n.d.).

Finalement, les Malécites sont associés plus souvent au Maine et au Nouveau-Brunswick, mais ils apparaissent avoir occupé sur une base régulière le Bas-Saint-Laurent (Lechasseur 1993 : 94-98, Michaud 2003). Bien que surtout concentré autour des vallées de la rivière Saint-Jean et du lac Témiscouata, leur territoire s'étendait bien au-delà. En effet, les données actuelles tendent à suggérer que les Malécites fréquentaient régulièrement une bonne partie du littoral de la Côte-du-Sud et Bas-Saint-Laurent, de Lévis à Rimouski. Les registres des paroisses font état de leur présence tout au cours des 18e et 19e siècles (Johnson, n.d.). À Rivière-Ouelle, les registres portant sur les Amérindiens vont de 1685 à 1790 (Hudon 1972). C'est surtout à l'automne et à l'hiver que les Amérindiens viennent y faire baptiser leurs enfants et il a été proposé qu'ils favorisaient cette période afin de vendre les produits de leur trappe d'automne (Hudon 1972 : 37).

Il est certain que Rivière-Ouelle a été fréquenté par les Amérindiens au cours du Régime français. Il a même été dit que Mgr de Saint-Vallier a eu l'intention d'y « fonder une mission sauvage » (Casgrain 1875). Cela étant dit, aucune mention ne fait état d'une fréquentation spécifique de la Pointe-aux-Orignaux par les Amérindiens à cette époque.

Pour ce qui est des Français et Eurocanadiens, ils s'installeront dans la région peu de temps après que le fief de la Bouteillerie, qui inclut le territoire à l'étude, soit concédé à Jean-Baptiste François Deschamps (1672). Les premières gens s'installent à Rivière-Ouelle dès 1674. Au départ, ceux-ci préfèrent habiter la pointe de la Rivière-Ouelle et sa rive est, en direction de l'Anse-aux-Iroquois. La Pointe-aux-Orignaux ne semble pas alors être fréquentée.

Au départ, ces familles vivront principalement du travail au champ et au bois, mais il est probable qu'il se soit également livré à la traite des fourrures. La pêche devait quand même être importante, il est même dit que le hasard a voulu que des marsouins se soient pris dans des filets de harengs à Rivière-Ouelle, ce qui aurait incité des entrepreneurs à s'associer afin d'exploiter cette ressource.

C’est ainsi que la capture de ce mammifère marin débutera officiellement au début des années 1700. Quelque 25 ans plus tard, les engins sont nombreux à Rivière-Ouelle et certains s’étendent presque jusqu’à la Pointe-aux-Orignaux (figure 10). À cette époque, Rivière-Ouelle est déjà bien développée, un manoir seigneurial y a été construit et on y compte un moulin à farine, un presbytère et une église. Les terres du secteur à l’étude ne sont pas encore toutes concédées, mais un chemin y donne accès (figure 11). Rappelons que c’est probablement à partir de cette époque que l’on a commencé à produire de la chaux à l’Anse-aux-Iroquois, une industrie qui ne s’éteindra que dans les années 1940.

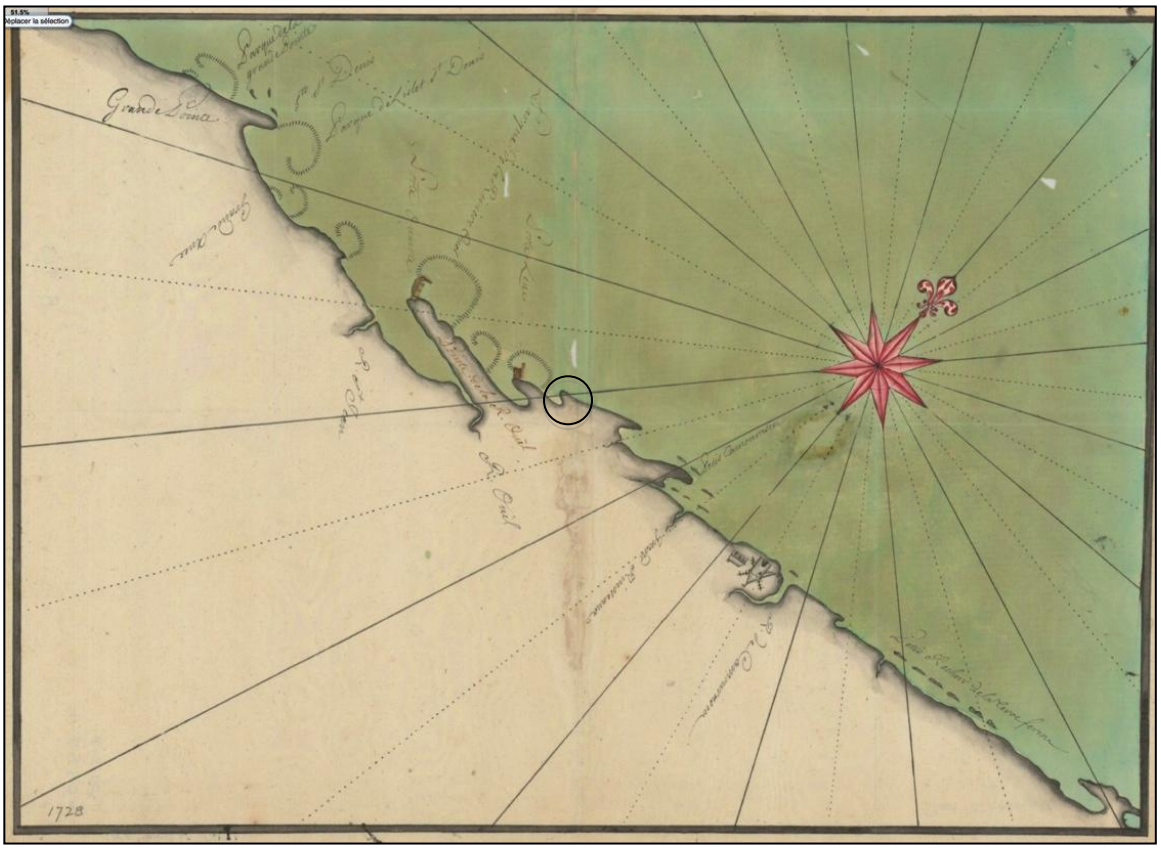

Figure 10. Pêche aux marsouins dans le Saint-Laurent (Peyre 1728) (le cercle noir localise le secteur à l’étude)

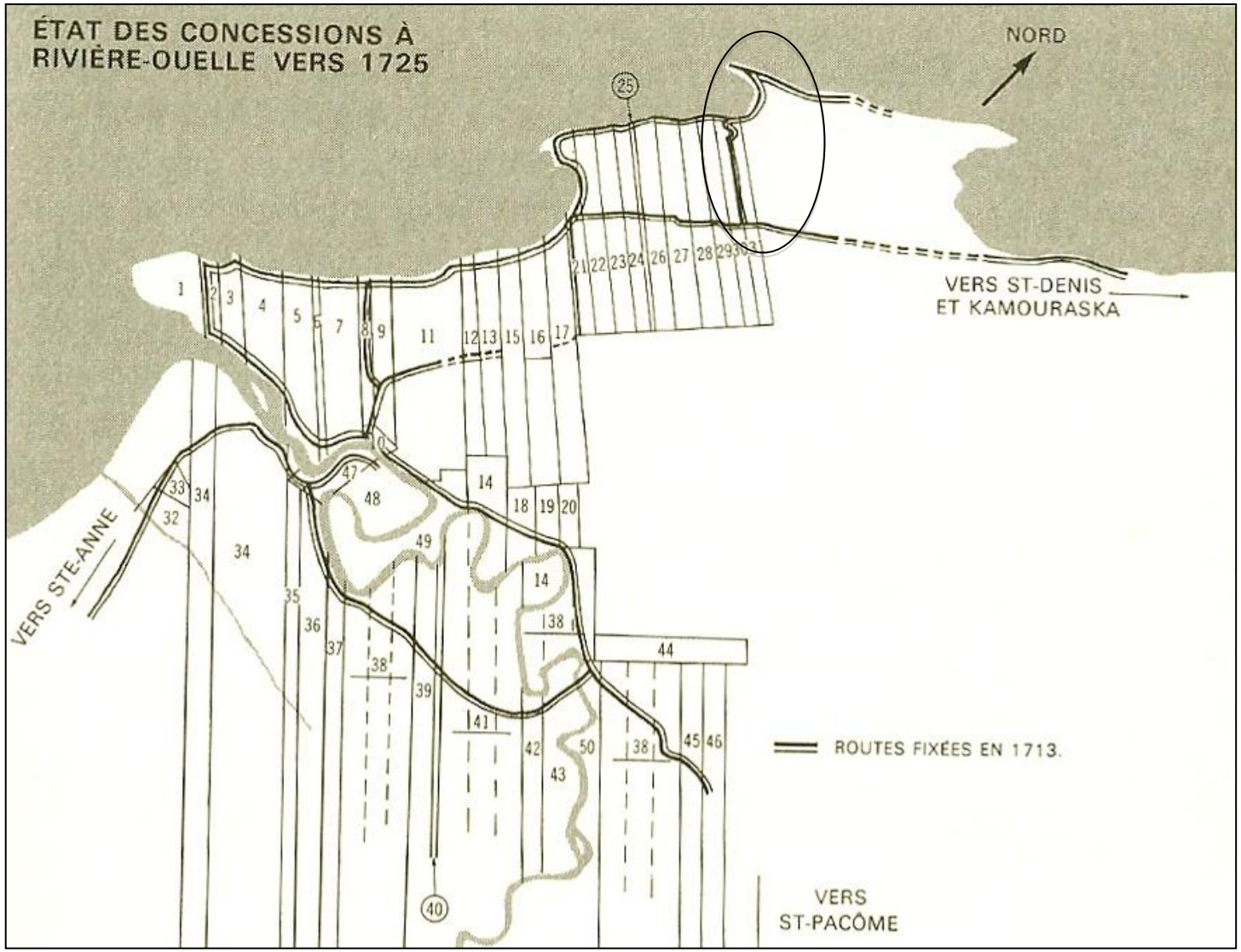

Figure 11. État des concessions à Rivière-Ouelle vers 1725 (Hudon 1972) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)

Si les références aux activités menées à la Pointe-aux-Orignaux apparaissent limitées à l'intérieur de l'aire patrimoniale, c'est tout le contraire pour les deux anses voisines, celle des Iroquois et de Saint-Denis. Là, la pêche (harengs, saumons, anguilles) se développe et des gens s'y installent, tout comme le long du chemin de la Petite Anse (figure 12).

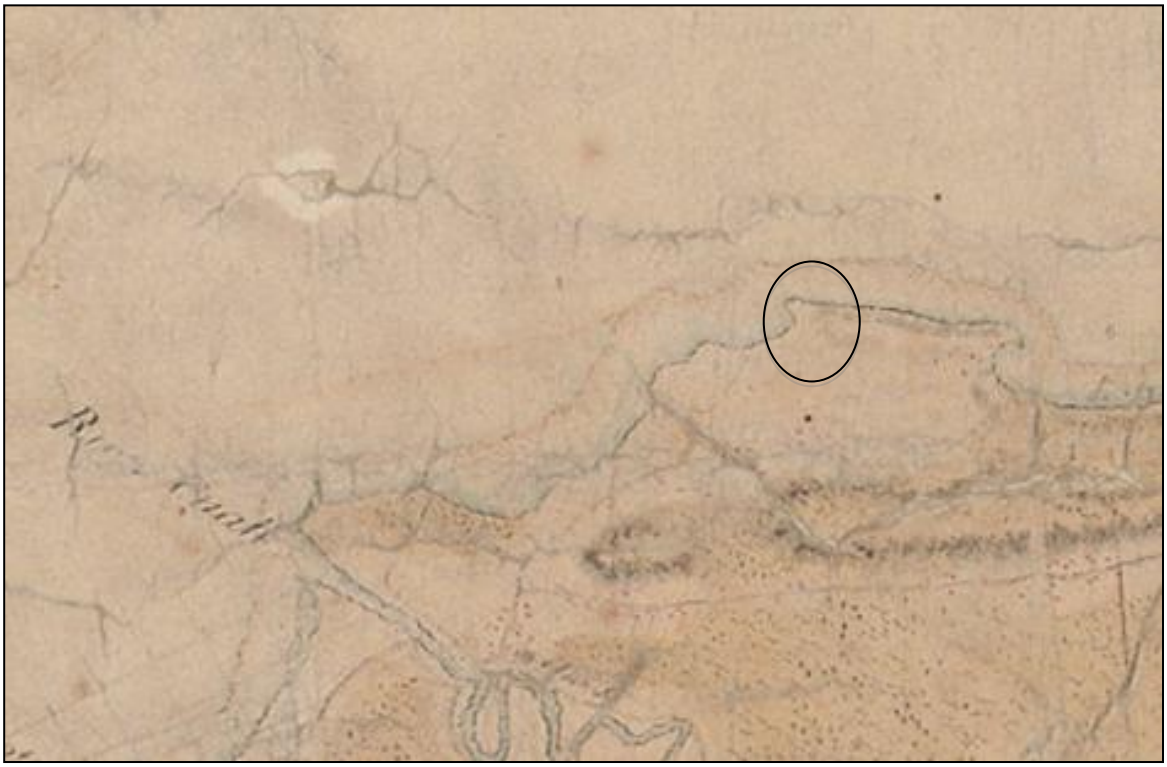

Figure 12. Map of the St. Lawrence (extrait) (Murray 1761) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)

4.2.3 Le Régime anglais (1761-1867)

À partir du 19e siècle, les écrits relatifs à une présence amérindienne se font plus rares. Cela s'explique probablement par le fait que le nombre d'Eurocanadiens établis dans la région augmente sensiblement, qu'ils occupent alors une bonne partie du littoral, limitant en cela l'accès au fleuve dans la région.

Ce qui ne veut pas dire qu'ils sont totalement absents, peu de données étant disponibles sur l'occupation de l'hinterland. On sait que des terres leur sont concédées en 1828 dans le secteur de la confluence des rivières à la Fourche et Verte, un lieu historiquement fréquenté par eux et qui se situe sur une de leur voie d'accès vers l'hinterland. Quelque 30 familles, majoritairement malécites, s'y installent et commencent à y défricher les lopins mis à leur disposition. Ils se consacreront à cette tâche pendant quelques années, puis l'abandonneront progressivement, la « réserve »

étant davantage utilisée comme point de rencontre hivernale. Une quinzaine d'années plus tard, les Malécites développeront à nouveau leur concession. L'abolition du système seigneurial au milieu du 19e siècle ouvrira le territoire à l'exploitation forestière et à la colonisation. De fortes pressions s'exerceront alors sur les Malécites afin qu'ils cèdent leur concession. Leur situation socio-économique se dégradant, elle est vendue en 1869. Par la suite, les Malécites se dispersent, quelques-uns déménageant à Cacouna. Une nouvelle réserve sera créée à Whitworth en 1876. Au même moment, les Malécites réclament l'octroi d'une terre à Gros-Cacouna afin de s'y installer et d'y poursuivre leurs activités traditionnelles.

Du côté eurocanadien, l'expansion de Rivière-Ouelle s'accélère, la population augmente rapidement et les activités commerciales connaissent un tel essor que la région se démarque déjà de ses voisines. Les pêcheries se développent. C'est ainsi qu'une pêche aux marsouins semble avoir été installée à la Pointe-aux-Orignaux en 1784 ou en 1785. Toutefois, comme les données historiques sont rares, elles ne semblent pas avoir été ni productives ni en activité pendant bien longtemps. Cela étant dit, il semble bien que l'aire patrimoniale commence à être exploitée sur une base plus régulière à partir de cette époque.

Toutefois, outre cette fréquentation saisonnière pour les pêches, il ne semble pas que des gens vivent à demeurent à l'intérieur du secteur à l'étude dans les années 1770. Quoi qu'il en soit, les environs se développent, le chemin de la Petite Anse relie alors cette dernière à l'Anse-aux-Iroquois (figure 12). La colonisation officielle du secteur à l'étude n'est pas encore commencée, mais elle ne tardera plus.

C'est ainsi qu'en 1827, tous les lots sont concédés et il semble qu'un sentier relie alors l'Anse-aux-Iroquois à celle de Saint-Denis (figures 13 et 14). C'est à cette époque (1834) que l'on décide de refaire le chemin de la concession de la Petite Anse afin de répondre aux doléances des habitants (figure 14). La pêche aux marsouins est alors en déclin, mais celle à l'anguille est en pleine croissance. Cette pêche sera très lucrative au 20e siècle, mais la capture commerciale sera interdite à partir des années 1970, ce poisson étant alors contaminé par le mercure. Cela n'empêchera pas certains habitants de la région de poursuivre cette activité traditionnelle.

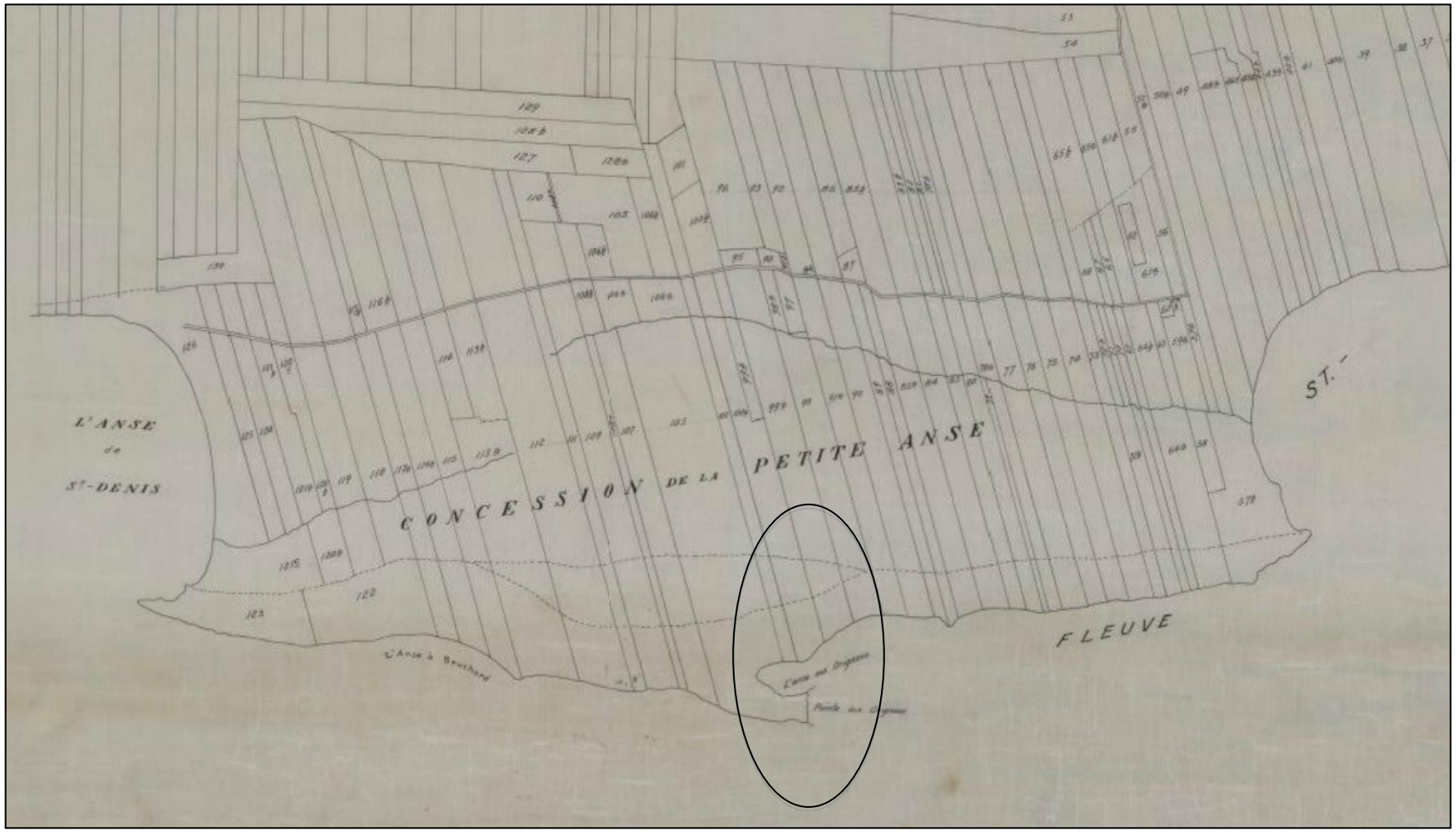

Figure 13. Plan de la seigneurie de la rivière Ouelle (Wyss et Courchesne 1827) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)

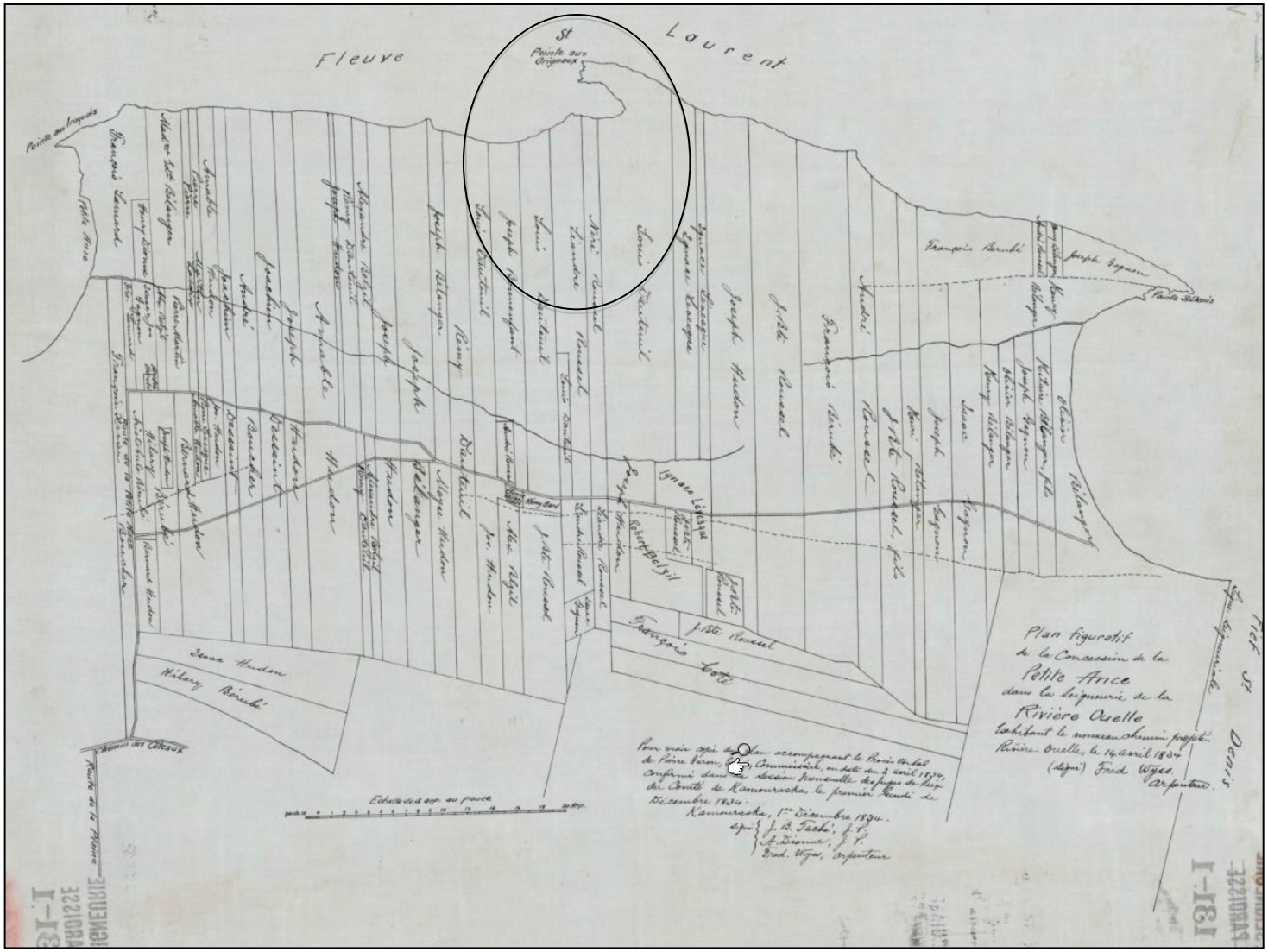

Figure 14. Plan figuratif de la concession de la Petite Anse (Wyss 1834) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)

Il est utile de rappeler ici qu'en 1790, Rivière-Ouelle est la paroisse la plus populeuse du district de Québec. On y compte alors plus de gens qu'à Rimouski ou qu'à Trois-Rivières. Les hommes politiques et les gens d'affaires de la place se réunissent alors et proposent de doter la région d'une infrastructure portuaire susceptible d'améliorer le commerce. À cette époque, la majorité des biens commerciaux (nourritures, vêtements, grains, bois, etc.) transite par le fleuve Saint-Laurent. La situation avantageuse de la Pointe-aux-Orignaux, qui s'avance loin dans le fleuve, y permet l'aménagement d'un quai qui favorise l'approche de bateaux de plus gros tonneaux. C'est donc dans cette foulée que l'on propose de remplacer la première jetée établie en 1838 par un quai commercial (Hudon 1972).

Les plans de celui-ci seront déposés en 1846 (figure 15) (Rubrige 1846), mais il ne sera construit qu'en 1852 (Hudon 1972). Une carte de cette époque localise pour la première fois une habitation à l'intérieur du secteur à l'étude (figure 16). On y note également de nombreuses indications relatives à l'usage de ce secteur. C'est ainsi qu'à tous les lots de grève correspondent des pêches, qu'une bonne partie des terres sont cultivées et qu'un chemin longe le littoral (« beach road sand and gravel »).

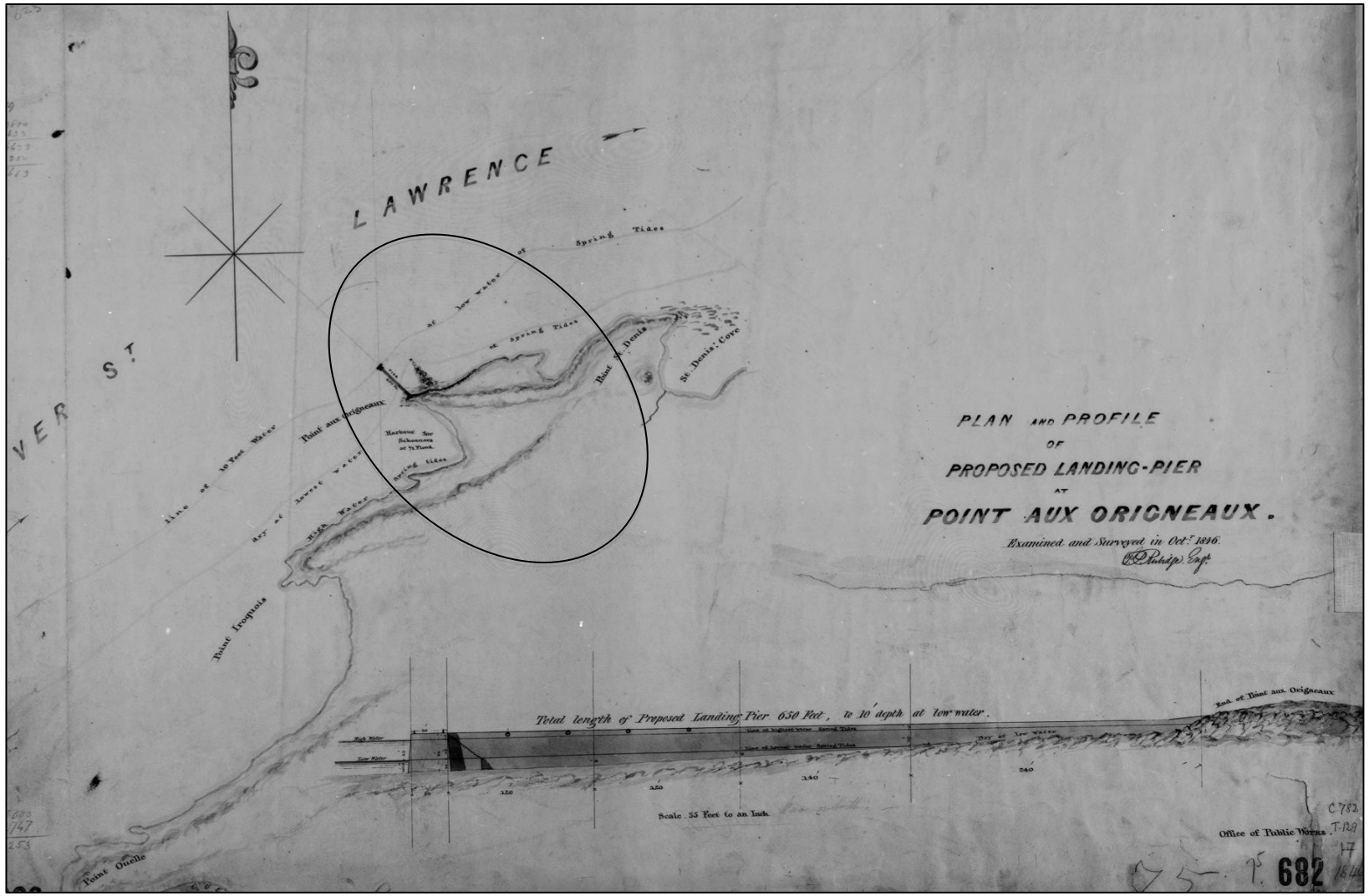

Figure 15. Plan and Profile of proposed Landing-Pier at Point aux Orignaux (Rubridge 1846) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)

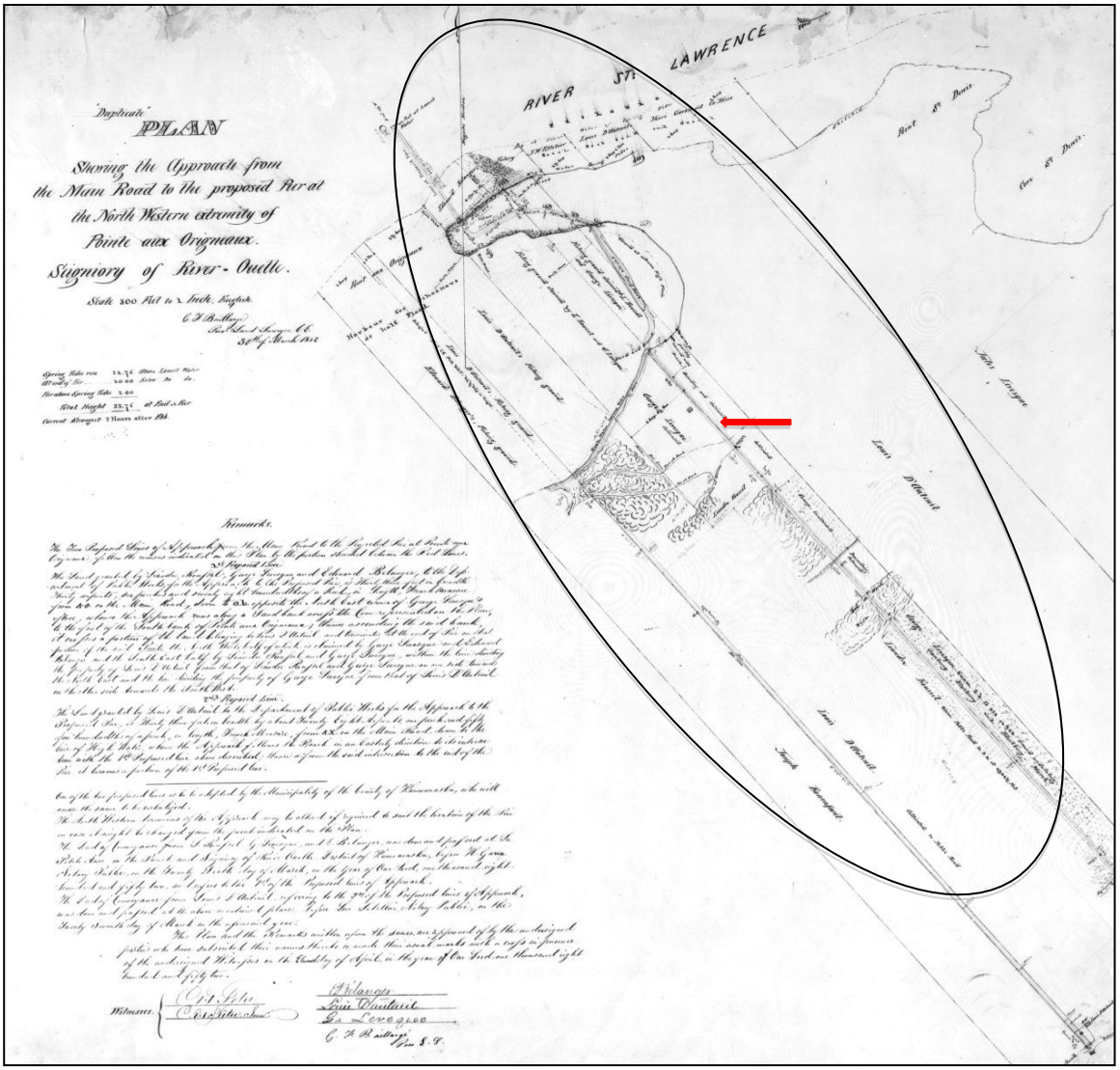

Figure 16. Plan showing the approach from the main road to the proposed pier at the north western extremity of Pointe aux Orignaux (Baillarge 1852) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)

4.2.4 La Confédération canadienne (1867-)

Le quai sera par la suite agrandi, puis on y érigera un phare en 1875. Le quai lui-même fera l'objet de nombreuses réparations tout au cours de l'intervalle 1875 à 1925. D'abord conçue comme un outil de développement économique, surtout avec l'ajout de traversiers, la présence du quai favorisa également le développement de la villégiature. Le quai se présente alors comme une place publique qui attire les villageois et les touristes. En 1876, la Pointe-aux-Orignaux compte un hôtel (Lévesque), 3 cottages et un entrepôt pour l'anguille (figure 17) (Hudon 1972). À cette époque, la pêche aux marsouins est à peu près abandonnée, tandis que c'est celle de l'anguille qui rapporte bien. Lentement, un petit hameau se développe, ce qui favorisera l'érection d'une chapelle en 1898 (figure 18).

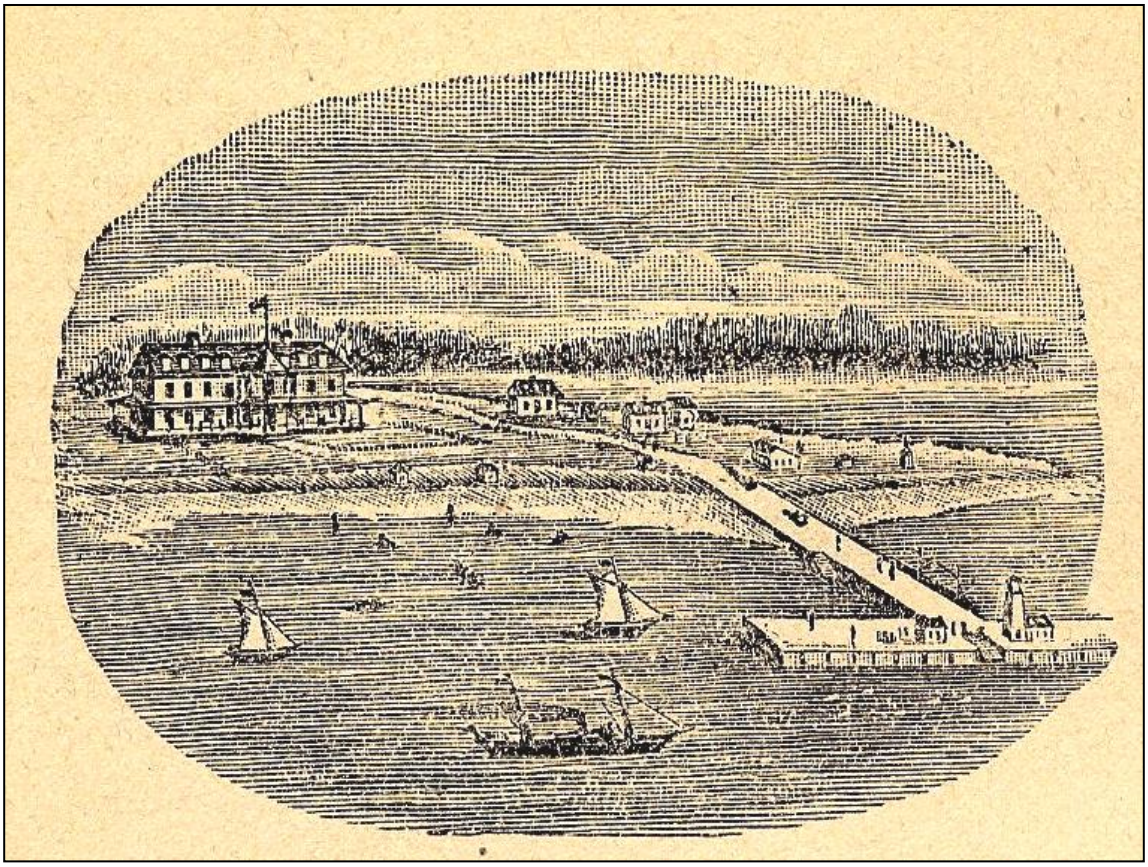

Figure 17. Laurentine House, Pointe aux Orignaux, Riviere Ouelle (BANQ 1898)

À cette époque, l'essor économique des municipalités riveraines de la région sera soutenu par la construction du chemin de fer. Si une municipalité comme Rivière-Ouelle a pu bénéficier amplement de l'aménagement de cette voie de transport moderne, cette dernière a eu pour conséquence un déclin de l'activité portuaire, devenu moins compétitif que le rail. Toutefois, afin d'y raviver le commerce, la voie ferrée sera prolongée jusqu'à la Pointe-aux-Orignaux au début des années 1900 (figure 19). L'arrivée du chemin de fer au quai de la Pointe-aux-Orignaux favorisa le développement général de ce secteur, de nouveaux résidents s'y installèrent, la villégiature se développe, des bureaux de poste se succédèrent. Un camp militaire y sera même aménagé.

Figure 18. Village du quai de Rivière Ouelle (BANQ 19--)

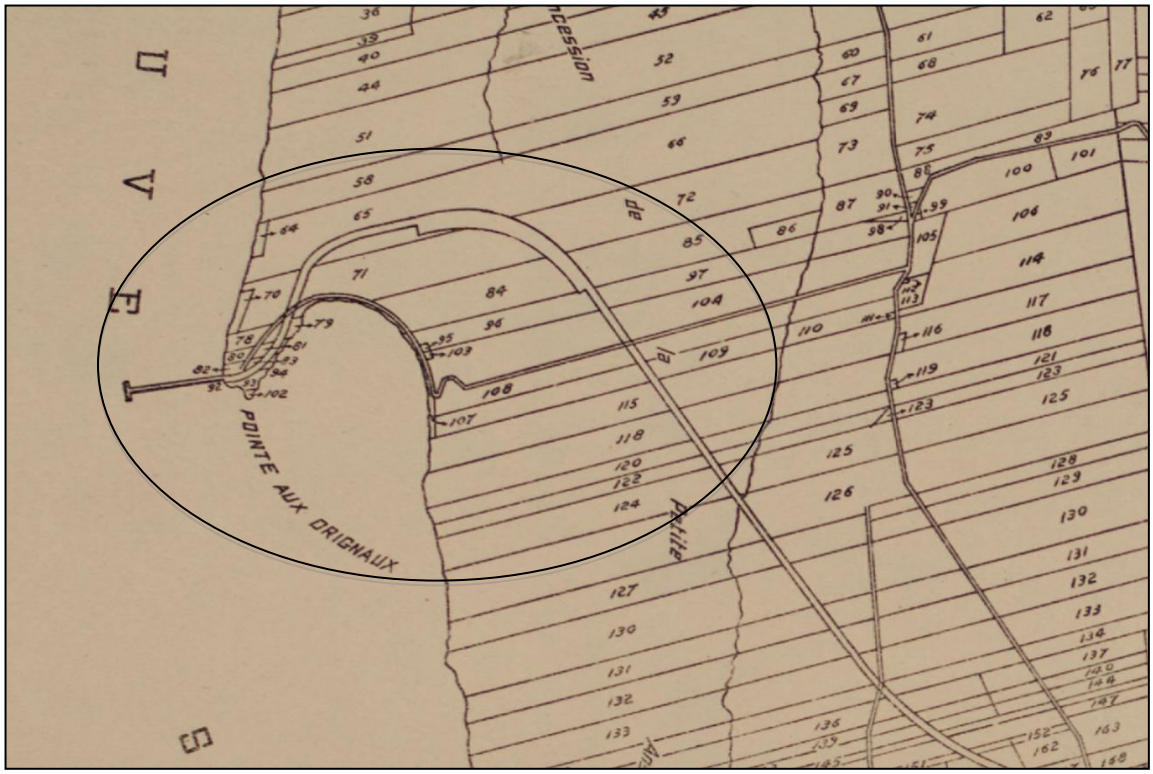

Figure 19. Plan officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Liesse de la Rivière-Ouelle (Pelletier 1918) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)

Malgré cet essor notable, la rentabilité de ces installations laisse à désirer, c'est pourquoi le transport ferroviaire cesse ses activités en 1920 et le chemin de fer sera démantelé en 1923. Le tracé est toujours visible en 1927 et on peut voir sur la photo aérienne de l'époque l'état de développement du secteur à l'étude, on y dénombre plus d'une vingtaine de bâtiments (figure 20).

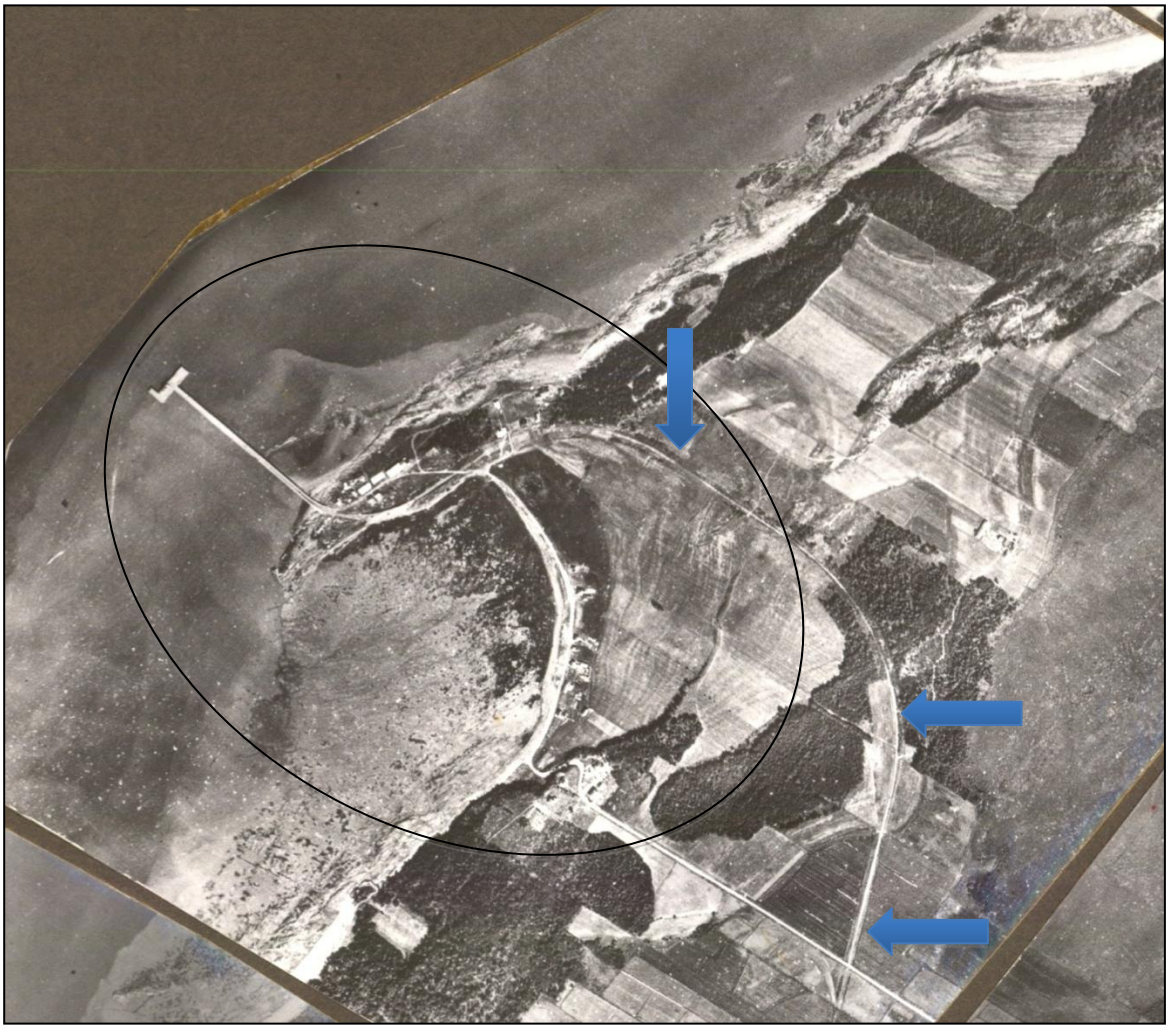

Figure 20. Photomosaïque 82-1 (Compagnie Franco-Canadienne 1927) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)

Par la suite, surtout à partir des années 1940-1950, la villégiature connaîtra un fort développement. De nombreux chalets seront construits, des facilités pour le camping seront offertes et des communautés religieuses s'y établiront. La chapelle du quai sera déménagée à son emplacement actuel à la fin des années 1940. La pêche à l'anguille est encore très active, mais elle cessera en tant qu'activités commerciales dans les années 1970 (figure 21). Rappelons quand même que certains pêcheurs se livrent toujours à cette activité encore aujourd'hui.

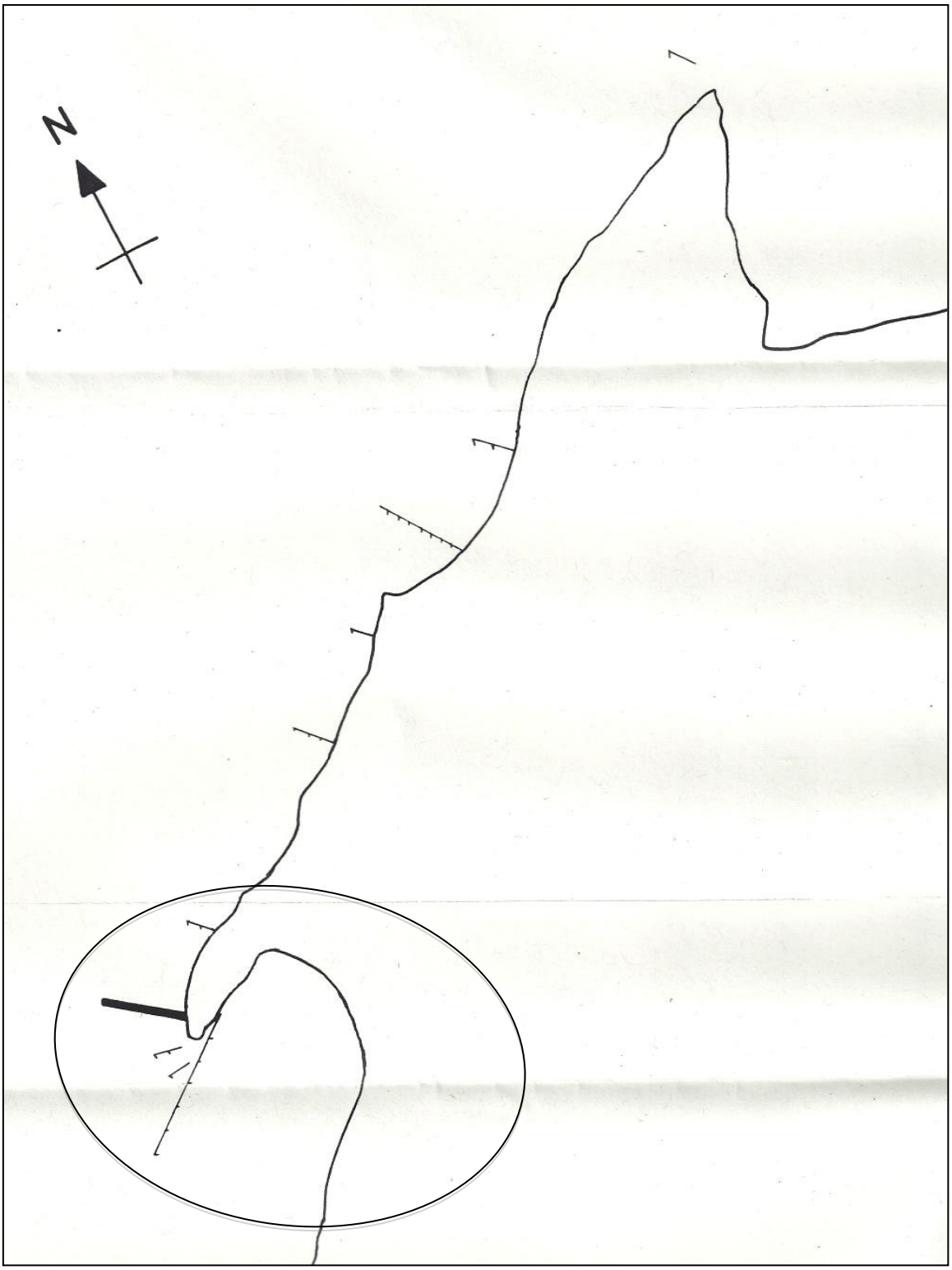

Figure 21. Localisation et taille des engins de pêche à Rivière-Ouelle en 1968 (extrait) (Dupont 1972) (l'ovale noir localise le secteur à l'étude)

5. Les zones de potentiel archéologique

5.1 État des connaissances en archéologie

À ce jour, une seule étude de potentiel a été réalisée pour un territoire localisé à proximité de la Pointe-aux-Orignaux. Cette étude a été produite pour le ministère des Transports du Québec dans le cadre de la réfection de la route 132 à Rivière-Ouelle (Patrimoine experts 2005). Cela étant dit, la portée de cette étude ne s'étend pas jusqu'à la Pointe-aux-Orignaux.

Dans un rayon de 5 km autour du secteur à l'étude, plusieurs terrains ont été inventoriés. Ils l'ont tous été dans le même cadre, c'est-à-dire un projet d'acquisition de connaissances (Dumais 1976). La problématique d'intervention était alors davantage axée sur la découverte de sites amérindiens préhistoriques, récents ou anciens, les inventaires s'étant déroulés tant sur des replats et terrasses basses (6 m) que sur ceux plus élevés (20 m). Certains des terrains inventoriés se trouvent à l'intérieur du secteur à l'étude (figure 22).

À ce jour, aucun site archéologique n'a été localisé à l'intérieur du secteur à l'étude. Mentionnons quand même la présence, à proximité, des sites CjEl-04 (poterie des Joubert) et CjEl-11 (maison Chapais) à l'est et des sites CiEm-01 (église, presbytère et cimetière) et CiEm-02 (vestiges de bâtiment) à l'ouest.

Par ailleurs, une étude de Ruralys (2007) retient la Pointe-aux-Orignaux comme un secteur d'intérêt archéologique relativement à des thèmes comme la présence amérindienne, l'exploration du territoire, l'exploitation des ressources halieutiques et les débuts de la colonisation du territoire.

Six biens immobiliers de la région sont inscrits au Répertoire du patrimoine culturel du Québec : calvaire du cimetière Notre-Dame-de-Liesse faisant partie du cimetière rue de l'Église, chapelle de Notre-Dame-de l'Assomption sur le chemin de l'Anse-des-Mercier, cimetière de Notre-Dame-de-Liesse sur la rue de l'Église, église Notre-Dame-de-Liesse rue de l'Église, monument de Saint-Joseph rue de l'Église, presbytère de Notre-Dame de l'Assomption au 157, chemin de l'Anse-des-Mercier, presbytère de Notre-Dame-de-Liesse au 102 rue de l'Église. Deux de plus sont consignés au Registre : ancien presbytère de Rivière-Ouelle au 100 rue de l'Église, petite école Delisle au 214 route 132[11].

[11] Pour une description plus détaillée de ces lieux et des photos les illustrant, voir : http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/accueil.do?methode=afficher et inscrire Rivière-Ouelle dans la rubrique.

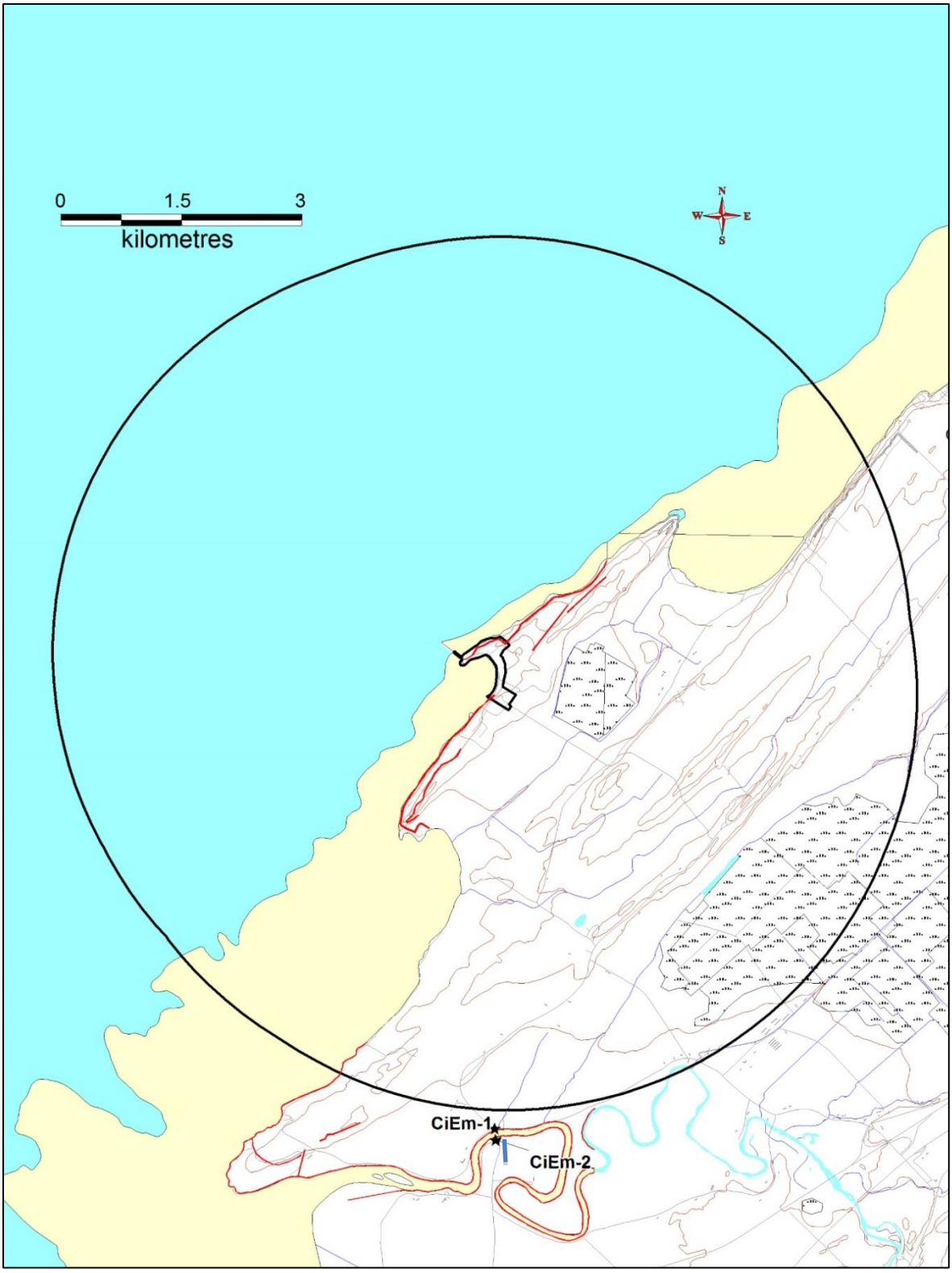

Figure 22. Localisation des travaux archéologiques effectués (lignes rouges) (ligne rouge mince = Dumais 1976; ligne bleue = Patrimoine experts 2006) (MCC 2013a et b)

5.2 La cartographie et l'identification des zones de potentiel archéologique

Pour cartographier les zones de potentiel, un fond de carte numérique au 1 : 20 000 a été utilisé. La carte de dépôts de surface, ainsi que les données relatives à l'altimétrie ont été utilisées afin d'évaluer l'habitabilité du secteur.

En ce qui concerne le potentiel d'occupation amérindienne préhistorique, les données synthèses présentées au tableau I ont été appliquées. Sur cette base, il est considéré que certaines zones du secteur à l'étude présentent un potentiel moyen. En effet, les cours d'eau y sont plutôt petits, les replats peu abondants et les sols parfois humides ou rocheux. À noter qu'un inventaire archéologique effectué en 1976 n'a pas abouti à la découverte de site à la Pointe-aux-Orignaux.

Cela étant dit, certains secteurs n'ont pas été prospectés ou ne l'ont été qu'en partie. C'est le cas notamment de la partie sud qui se compose de dépôts marins de type plage soulevée. Les zones de potentiel d'occupation amérindienne, au nombre de 3 (tableau 2), apparaissent à la figure 23.

Tableau 2. Description des zones de potentiel d'occupation amérindienne

N° zone	Notes	Superficie (m^2)	Perturbation	Potentiel
1	Plage soulevée	13 183,12	Mineure	Moyen
2	Plage soulevée	6 301,86	Mineure	Moyen
3	Anse	15 416,71	Mineure	Moyen

Pour ce qui est du potentiel eurocanadien, il a été tenu compte des données historiques et du développement polyphasé des lieux depuis les années 1840. C'est ainsi que chaque bâtiment isolé ou ensemble de bâtiments apparaissant sur les cartes à partir des années 1840 jusqu'à la fin des années ont été cartographiés. Il est à noter que l'une ou l'autre de ces zones a très bien pu être fréquentée dès le 18e siècle, notamment par des pêcheurs de marsouin. Par ailleurs, on doit aussi tenir compte de la présence possible d'un sentier qui soit le rivage, ou qui passe par l'hinterland rapproché. Le fait que les Amérindiens ou que les Eurocanadiens aient aménagé une telle infrastructure s'explique notamment par le fait que la Pointe-aux-Orignaux s'avance loin dans le fleuve et qu'elle peut être parfois difficile à contourner à bord d'embarcations légères.

Dans la plupart des cas, ces zones ont été en partie perturbée par l'aménagement de voie de circulation, de terrassement, de remblais, etc. Cela étant dit, il demeure probable que des bâtiments secondaires, des traces d'occupation ou encore des infrastructures sanitaires subsistent dans les environs, sans compter les vestiges de la première chapelle (zone 7).

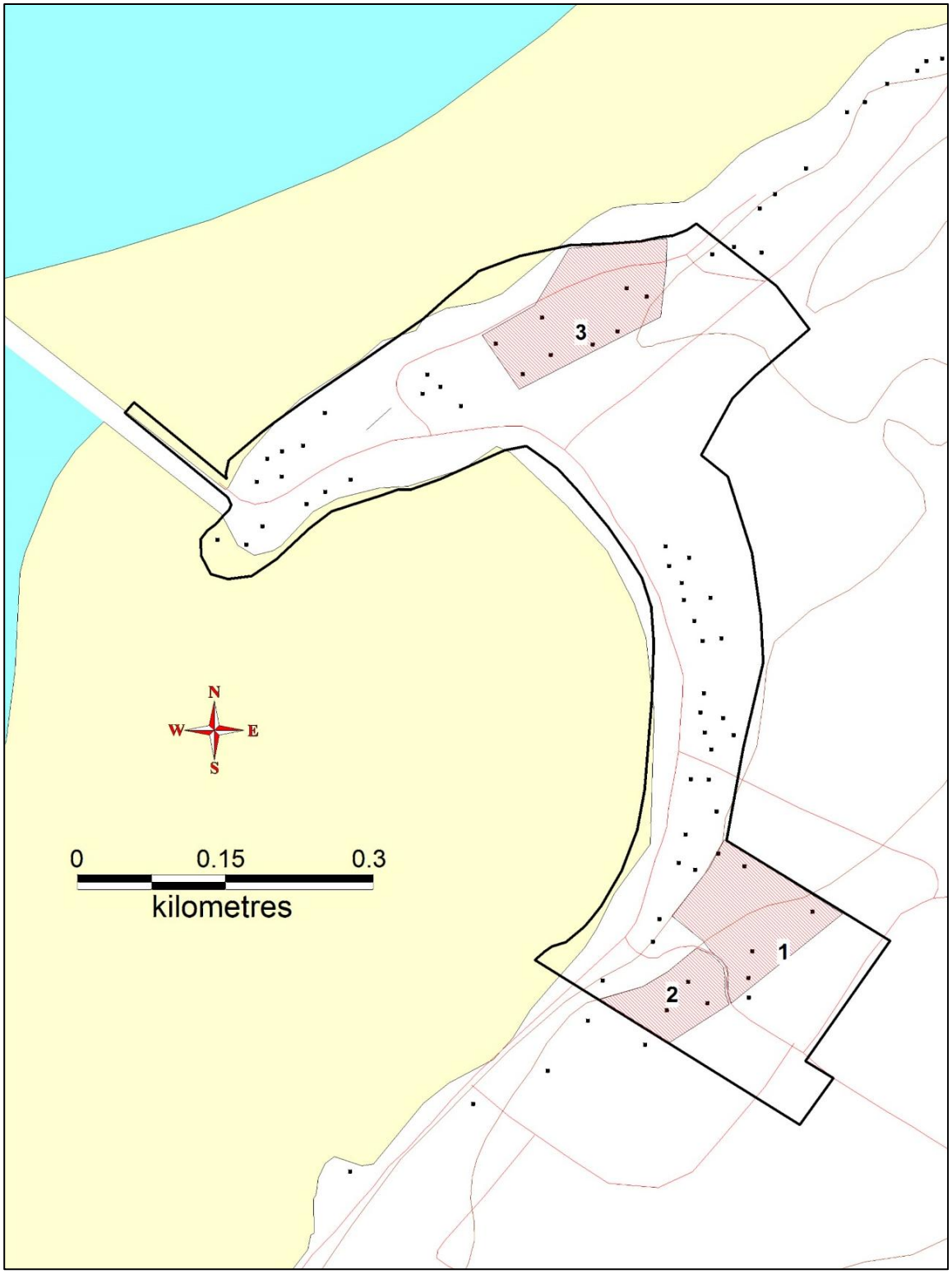

Figure 23. Localisation des zones de potentiel d'occupation amérindienne

Les zones de potentiel d'occupation eurocanadienne sont au nombre de 7 (tableau 3) et elles se réfèrent à quatre thèmes principaux : pêcherie, population pionnière, vie religieuse et villégiature. Ces zones apparaissent à la figure 24.

Tableau 3. Description des zones de potentiel d'occupation eurocanadienne

No zone	Notes	Superficie (m^2)	Perturbation	Potentiel	Thème
1	Établissement fin 19e	1 736,9	Mineure	Fort	Population pionnière
2	Établissement fin 19e	2 042,5	Mineure	Fort	Population pionnière
3	Premier établissement, milieu 19e	679,5	Mineure	Fort	Population pionnière
4	Établissement troisième quart 19e	2 494,2	Majeure	Fort	Population pionnière, pêcherie, villégiature
5	Établissement troisième quart 19e	625,6	Mineure	Fort	Population pionnière, pêcherie, villégiature
6	Établissement troisième quart 19e	23 600,5	Mineure	Fort	Population pionnière, villégiature
7	Établissement troisième quart 19e	10 186,2	Mineure/ majeure	Fort	Population pionnière, pêcherie, vie religieuse, villégiature

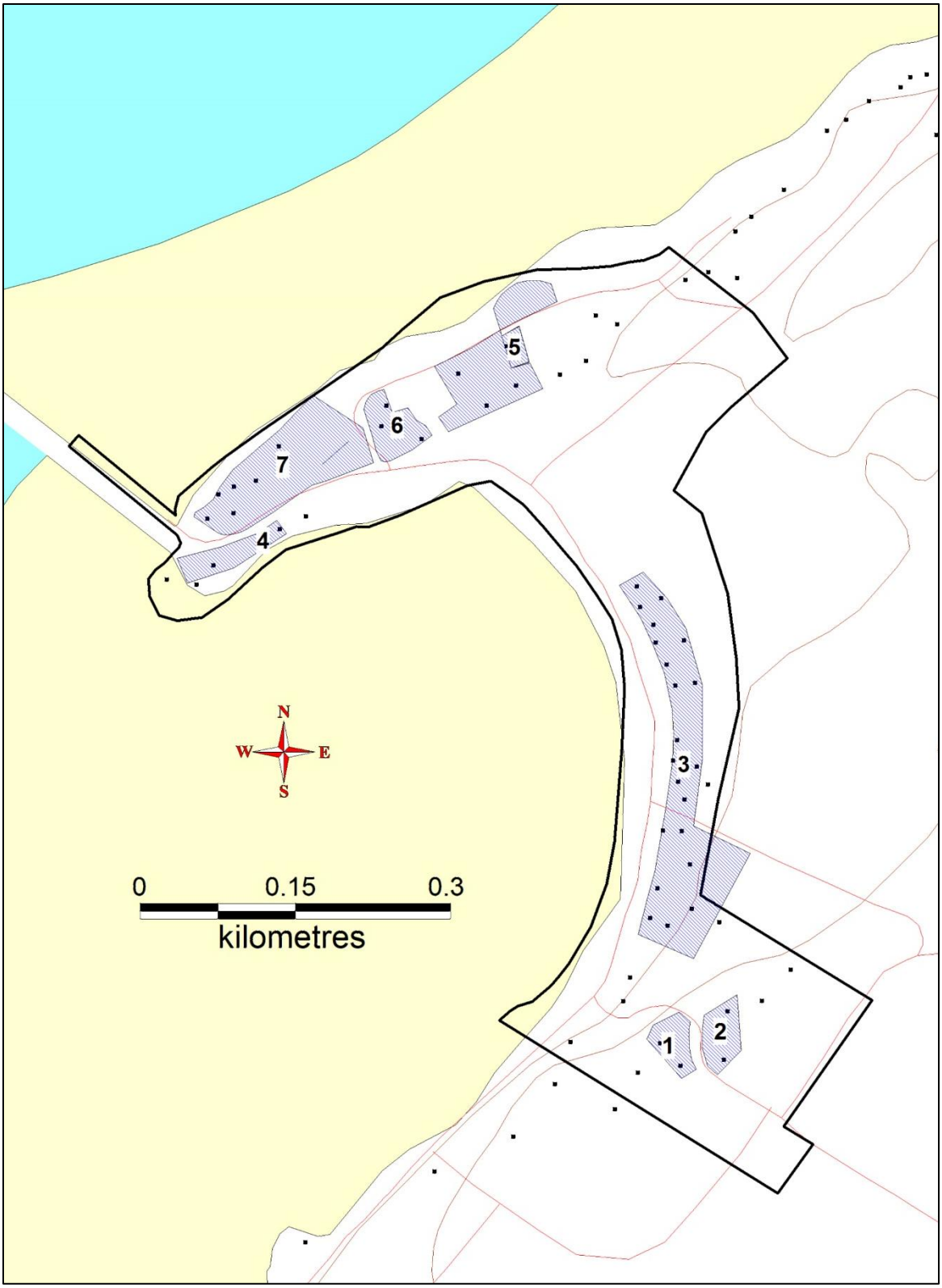

Figure 24. Zones de potentiel archéologique, occupation eurocanadienne

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette étude de potentiel archéologique de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux a pris en considération un ensemble de données environnementales et historiques pour en arriver à déterminer la présence de 10 zones susceptibles de receler des vestiges.

Parmi celles-ci, trois évoquent une possible occupation amérindienne. Rappelons que le bord du fleuve a déjà fait l'objet d'un inventaire afin de découvrir des vestiges autochtones et que rien n'a été trouvé. C'est pourquoi le potentiel de ce secteur apparaît limité. Une zone y a quand même été retenue parce que le terrain est relativement intact et qu'il se situe un peu en retrait d'une petite anse favorable à l'accostage. Quant aux deux autres zones, elles se situent le long de la limite sud de l'aire patrimoniale et elles n'ont jamais été inventoriée. On y trouve des plages soulevées, relativement anciennes (env. 8 000 ans AA), d'où la possibilité d'y découvrir des traces relatives au peuplement initial de la région par les Amérindiens.

En ce qui concerne le potentiel d'occupation eurocanadienne, sept zones le représentent. Elles évoquent la plupart des thèmes associés à l'utilisation et au développement de la Pointe-aux-Orignaux depuis le 18e siècle. C'est ainsi que certaines pourraient receler des artefacts ou des vestiges des pêcheurs qui se sont sûrement attardés dans ce secteur au régime français. Cela étant dit, la majorité de ces zones se rapportent à la présence possible de vestiges associés à la population pionnière, les premières maisons étant construites au milieu du 19e siècle. Dans le secteur du quai, les thèmes sont plus divers (vie religieuse, villégiature, pêcherie, population pionnière) parce que se trouve là le noyau « villageois ».

Ces résultats peuvent être abordés de deux façons. Ils devraient d'abord être inscrits au schéma d'aménagement de la MRC et, advenant que des travaux affectant le sous-sol soient planifiés dans l'une ou l'autre des zones retenues, il importe de procéder préalablement à un inventaire archéologique afin d'y vérifier la présence d'artefacts ou de vestiges. Par ailleurs, dans le cadre d'un programme d'acquisition de connaissances, la municipalité pourrait y entreprendre un petit projet de recherche axé sur l'un ou l'autre des thèmes évoqués et ainsi documenter à des fins de mise en valeur les modes d'utilisation anciens de ces lieux.

BIBLIOGRAPHIE

Archambault, M.-F.

1995a Le milieu biophysique et l'adaptation humaine entre 10 000 et 3 000 AA autour de l'embouchure du Saguenay, Côte Nord du Saint-Laurent. Thèse de doctorat, département d'anthropologie, Université de Montréal, Montréal.

1995 b Les occupations pré-céramiques de l'embouchure du Saguenay : typologie des pointes et séquence régionales. Archéologiques 9 : 60-67.

1998 Les pointes pentagonales de Tadoussac, indices d'une présence paléoindienne récente à l'embouchure du Saguenay. In L'éveilleur et l'ambassadeur (Sous la direction de Roland Tremblay) Paléo-Québec 27 : 141-154.

Archéo-Québec

2012 Archéologie préventive. Guide pratique à l'intention des municipalités du Québec. Archéo-Québec, Québec.

Association des archéologues du Québec (AAQ)

2005 Répertoire québécois des études de potentiel archéologique. Québec.

Benmouyal J.

1987 Des Paléoindiens aux Iroquoiens en Gaspésie : six mille ans d'histoire. Dossiers 63, ministère de la Culture et des Communications du Québec, Québec.

Bilodeau, R.

1990 Prolongement de l'autoroute 20 Bic/Rimouski. Rapport remis au ministère des Transports du Québec, Québec.

Blanchard, R.

1935 L'est du Canada Français. Librairie Beauchemin, Montréal.

Bourque, P.-A., C. Gosselin, D. Kirkwood, M. Malo, P. St-Julien

2003 Compilation géoscientifique - Géologie, CGSIGEOM22CC007. MRNF, Québec.

Bradley, J. W., A. E. Spiess, R. Boisvert, et J. Boudreau
2008 What's the Point? Modal Forms and Attributes of Paleoindian Bifaces in the New England-Maritimes Region. Archaeology of Eastern North America 36 : 119-172.

Chabot, G.
1964 Notes sur le site DcEe-6. Rapport déposé au MCCCF, Québec.

Chalifoux, É.
1999 Les occupations paléoindiennes récentes en Gaspésie : résultats de la recherche à La Martre. Recherches amérindiennes au Québec, vol. XXIX (3) : 77-93.

Chapdelaine, C.
2004 Des chasseurs de la fin de l'âge glaciaire dans la région du lac Mégantic : découverte des premières pointes à cannelure au Québec. Recherches amérindiennes au Québec XXXIV(1) : 3-20.

2011 Une pointe lancéolée à retouches parallèles au Bic. Archéologiques 24 : 164-170.

Chapdelaine, C. (sous la direction de)
1994 Il y a 8000 ans à Rimouski… Paléoécologie et archéologie d'un site de la culture plano. Recherches amérindiennes au Québec, Paléo-Québec 22, Québec, 314 p.

Clermont, N.
1990 Le Sylvicole inférieur au Québec». Recherches amérindiennes au Québec XX (1) : 5-18.

Dionne J.C.
2002 Une nouvelle courbe de niveau marin relatif pour la région de Rivière-du-Loup (Québec). Géographie physique et quaternaire 56(1) : 33-44)

Drolet, J.-Y. et G. Gangé
1989 Étude des sols défrichés du comté de Rimouski. Agriculture Canada, Ottawa.

Dumais, P.
1976 Reconnaissance archéologique dans les régions du parc provincial du Bic, comté de Rimouski, et des rivières Grande-Vallée et au Renard, comté de Gaspé-Est, activités. Rapport déposé au MCCCF, Québec.

1977 Reconnaissance et fouilles archéologiques, parc provincial du Bic, été 1977, rapport des activités. Rapport déposé au MCCCF, Québec.

1980 Préhistoire du parc provincial du Bic, côte sud de l'estuaire du Saint-Laurent. Rapport déposé au MCCCF, Québec.

1988 Le Bic. Images de neuf mille ans d'occupation amérindienne. Dossiers 64. MCCCF, Québec.

2000 The La Martre and Mitis Late Paleoindian Sites: A Reflection on the Peopling of Southeastern Quebec. Archaeology of Eastern North America 28 : 81-112.

Dumais, P. et G. Rousseau
2002a Présentation. Recherches amérindiennes au Québec XXXII(3) : 3-5.

2002 b De limon et de Sable : Une occupation paléoindienne du début de l'Holocène à Squatec (ClEe-9), au Témiscouata. Recherches amérindiennes au Québec XXXII(3) : 55-75.

Dyke, A. S., D. Giroux et L. Robertson
2004 Paleovegetation Maps of Northern North America, 18 000 to 1 000 BP. Geological Survey of Canada, Open File 4682, Ottawa.

Ellis, C. J., et D. B. Deller
1990 Paleo-Indians . C. J. Ellis et N. Ferris (éds), The archaeology of Southern Ontario to A. D. 1650. Occasionnal Publication of the London Chapter : 37-64, OAS number 5, London, Ontario.

Ellis, C. J., I. T. Kenyon et M. W. Spence
1990 The Archaic. C. J. Ellis et N. Ferris (éds), The archaeology of Southern Ontario to A. D. 1650. Occasionnal Publication of the London Chapter : 65-124, OAS number 5, London, Ontario.

Ethnoscop inc.
1983 Parc du Bic, étude de potentiel archéologique. Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, Québec.

1985 Étude de potentiel archéologique, liaison Bic-Mont-Joli. Urbatique inc.

Fitzhugh, W. W.
1972 Environnemental Archaeology and Cultural Systems in Hamilton Inlet, Labrador. Smithsonian Contributions to Anthropology 16, Washington.

Fulton, R. J. et J. T. Aadrews
1987 La calotte glaciaire laurentidienne. Géographie physique et quaternaire, vol XLI(2).

Gauvin, H. et F. Duguay
1981 Méthodologies d'acquisition des données, actes du colloque sur les interventions archéologiques dans les projets hydroélectriques. Rapport inédit, Direction de l'environnement, Hydro-Québec, Montréal.

Graillon, É.
2011 Camp d'archéologie du Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke : Évaluation du site Gaudreau (BkEu-8) de Weedon, été 2010. Rapport remis au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec.

1997 Inventaire de la collection Cliché-Rancourt. Rapport remis au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec.

Hétu, B.
2008 Paléohydrologie à l'Holocène supérieur dans l'est du Québec (Canada) : l'apport des petits cônes alluviaux. http://geomorphologie.revues.org/index5533.html

Hubert,C.
1973 Région de Kamouraska, La Pocatière, Saint-Jean-Port-Joli. Rapport géologique 151. Ministère des Richesses naturelles, Québec.

Johnson, L.
N.D . Les Malécites et la réserve de Viger. Document inédit.

Laliberté, M.
1992a CeEt-481, site du Paléo-indien tardif à Saint-Romuald, bilan des excavations de l'été 1992. Rapport remis au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec.

1992 b Des Paléoindiens dans la région de Québec : quelques évidences tirées des recherches de 1990 à Saint-Romuald ». Archéologiques 5/6 : 46–51.

Lasalle, P. et C. Chapdelaine
1990 Review of Late-Glacial and Holocene Events in the Champlain and Goldthwait Seas Areas and Arrival of Man in Eastern Canada. in N. P. Lasca et J. Donahue (dir.) Archaeological Geology of North America : 1-19, Geological Society of America, Centennial Special Volume 4, Bolder Colorado.

Lechasseur, A.
1993 La mise en valeur séculaire des ressources : Amérindiens et premiers Européens. In Histoire du Bas-Saint-Laurent. IQRC, Collection Les régions du Québec : 60-98.

Loring, S.
1989 Une Réserve d'Outils de la Période Intermédiare sur la Côte du Labrador ». Recherches Amérindiennes au Québec 19 (2-3) : 45-57.

1991 Princes and Princesses of Ragged Fame: Innu Archaeology and Ethnohistory in Labrador. Thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Université du Massachusetts.

Michaud, G.
2003 Les gardiens des portages. L'histoire des Malécites du Québec. Les Éditions GID, Québec.

Michaud, Abbé J. D.
1925 Le Bic. Les étapes d'une paroisse. Ernest Tremblay éditeur, Québec

McCaffrey, M.
1986 La préhistoire des îles de la Madeleine : bilan préliminaire. In Les Micmacs et la mer. Édité par Charles A. Martijn, pp. 98-162. Signes des Amériques 5, Recherches amérindiennes au Québec, Montréal.

Ministère de la Culture et des Communications
2013a Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ, carte 21M08). Gouvernement du Québec, Québec.

Ministère de la Culture et des Communications
2013b Cartographie des sites et des zones d'intervention archéologiques du Québec, carte 21M08. Gouvernement du Québec, Québec.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
2001 Le relief du Québec. Collection géoréférence, Québec.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
2010 Dépôts de surface, 21M08. Service de l'inventaire forestier, Québec.

Patrimoine Experts
2005 Étude de potentiel archéologique. Route 132 et infrastructures municipales de la municipalité de Rivière-Ouelle. Étude déposée au ministre des Transports du Québec, Québec.

à paraître Inventaire et fouille archéologiques du site CiEm-1, secteur presbytère (2006-2007). Rapport déposée au ministre des Transports du Québec, Québec.

Paul, J. T.
1999 Le territoire de chasse des Hurons de Lorette. Recherches amérindiennes au Québec, vol. XXX, n° 3, p. 5-20.

Pintal, J.-Y.
1998 Aux frontières de la mer, la préhistoire de Blanc-Sablon. Dossiers 102. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec.

1999 Inventaires archéologiques. Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Ministère des Transports du Québec, Québec.

2001 La préhistoire de Baie-Comeau et l'exploitation des ressources du littoral. Archéologiques, 14 : 1-10.

2002 De la nature des occupations paléoindiennes à l'embouchure de la rivière Chaudière. Recherches amérindiennes au Québec.

2006 Le site de Price et les modes d'établissement du Paléoindien récent dans la région de la rivière Mitis. Archéologiques 19 : 1-20.

2011 Typologie et chronologie de l'Archaïque récent à Lévis. Conférence prononcée dans le cadre du XXXe colloque de l'Association des archéologues du Québec, Lévis.

2012 Late Pleistocene to Early Holocene adaptation : The case of the Strait of Quebec. TAMU, University of Texas.

Plourde, M.
2003 8 000 ans de paléohistoire. Synthèse des recherches archéologiques menées dans l'aire de coordination du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Rapport remis à Parcs Canada, Québec.

Richard, P.J.H.
2009 Histoire postglaciaire de la végétation. In Manuel de foresterie. Ordre des ingénieurs du Québec.

Robitaille, A. et J.-P. Saucier
1998 Paysages régionaux du Québec méridional, les Publications du Québec, Québec.

Ruralys
2007 La conservation intégrée du patrimoine archéologique euroquébécois dans le développement régional : Le territoire du Bas-Saint-Laurent. Étude remis au ministère de la Culture et des Communications, Québec.

Taché, K.
2010 Le sylvicole inférieur et la participation à la sphère d'interaction Meadowood au Québec. Rapport remis au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec.

Tardif,L. et L. Ouellet
1978 Les possibilités d'utilisation agricole des sols. Comté de kamouraska. Agriculture Québec, Québec.

Tuck, J. A.
1984 La préhistoire des provinces maritimes. Musée national de l'Homme, Ottawa

Wright, J. V.
1982 La circulation des biens archéologiques dans le bassin du Saint-Laurent au cours de la préhistoire. Recherches amérindiennes au Québec 12 (3) : 193-205.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'étude de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux concerne différents domaines du patrimoine culturel, soit le patrimoine bâti, les paysages et l'archéologie. Elle a permis de dévoiler toute l'importance et la valeur patrimoniale de ce secteur de Rivière-Ouelle (carte synthèse). Que ce soit par son patrimoine bâti, ses paysages et son potentiel archéologique, la Pointe-aux-Orignaux a fait l'objet d'une analyse détaillée permettant ainsi de mieux la connaître, mais davantage de donner à la municipalité des outils de gestion de ses ressources patrimoniales pour la création de projets de mise en valeur. Cette mise en valeur doit avant tout être à la hauteur de la qualité naturelle et culturelle de ce milieu. Selon le cas des interventions et des améliorations de son cadre bâti, de la gestion de ces paysages et d'actions sur des travaux d'aménagement et d'entretien peuvent faire la différence. De plus, l'aire patrimoniale dévoile un aspect non visible de son patrimoine, celui de ses ressources archéologiques potentielles qui doivent être prises en compte pour d'éventuels projets d'aménagement ou tout simplement pour enrichir les connaissances.

Pour respecter les lieux, maintenir la qualité de vie des citoyens et attirer davantage de visiteurs, plusieurs recommandations générales et spécifiques ont été dévoilées. Elles touchent plusieurs niveaux d'intervention : la protection, la mise en valeur, la diffusion et la sensibilisation. Le niveau de protection permet de baliser les interventions et d'établir un cadre harmonieux à l'ensemble des interventions à venir dans l'aire patrimoniale. Cette démarche doit se faire en concertation avec le milieu. Ce niveau réglementaire doit être associé à des démarches de sensibilisation de la population et des élus au patrimoine en général. Des outils de diffusion permettront de rejoindre les citoyens, de les informer sur la grande valeur patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, créant ainsi une grande fierté envers ce paysage culturel et assurant sa mise en valeur en respect avec ses caractéristiques patrimoniales et les gens qui l'habitent.

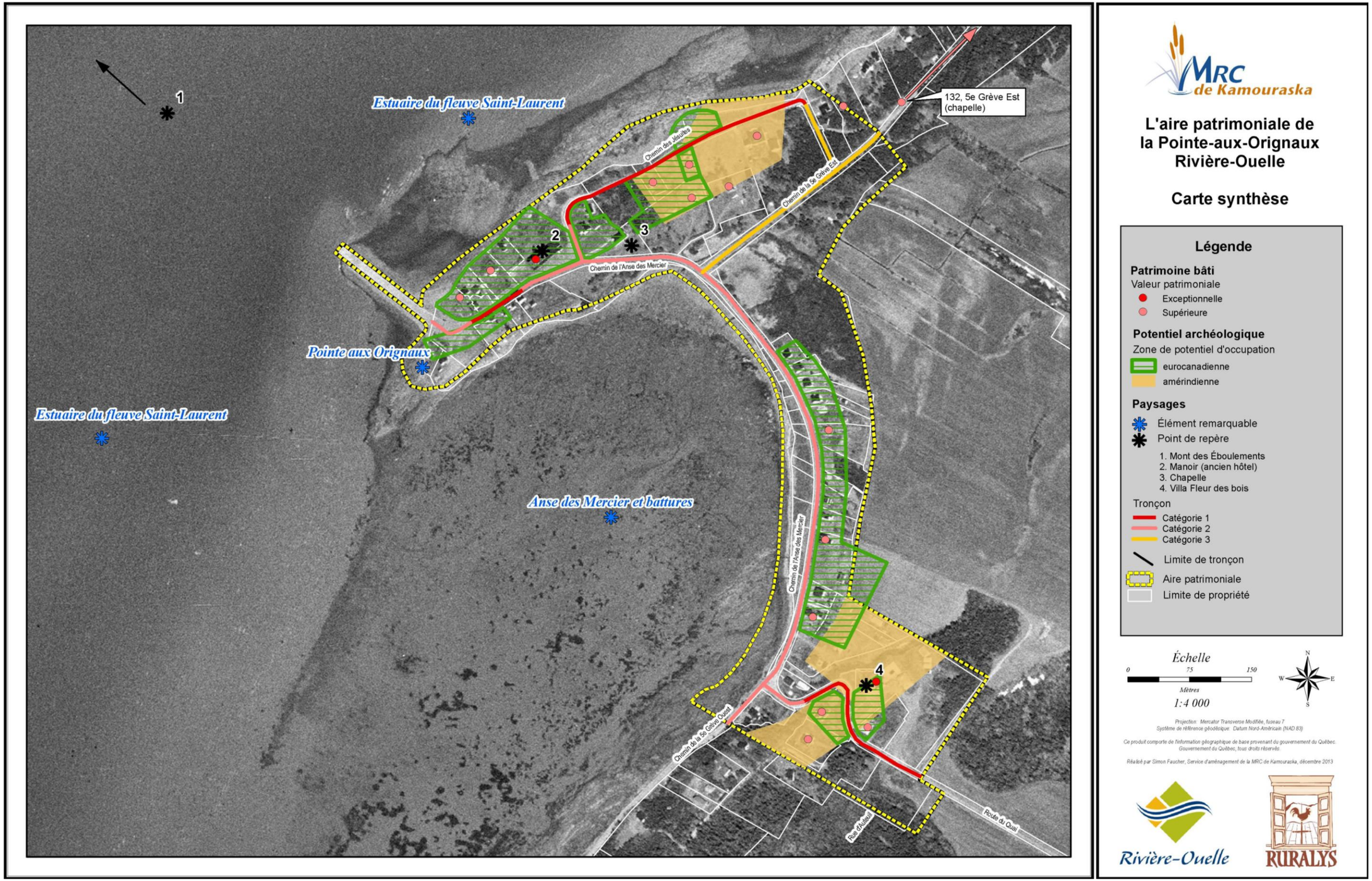

Carte synthèse du patrimoine bâti, paysager et archéologique de la Pointe-aux-Orignaux, Rivière-Ouelle.